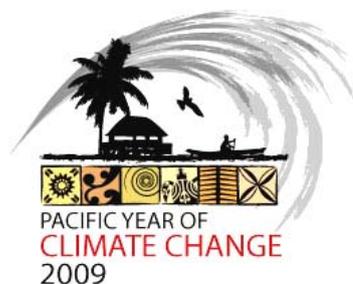


Rapport de la 20^e Conférence du PROE



17-20 novembre 2009
Apia, Samoa



Secrétariat Du Programme Régional Océanien De L'environnement

Catalogage avant publication du CID du PROE

Conférence du PROE (20^e : 2009 : Apia, Samoa)

Rapport de la Vingtième Conférence du PROE, 17-20 novembre 2009, Apia (Samoa). – Apia (Samoa) : PROE, 2009.

73 p. ; 29 cm

ISBN : 978-982-04-094-9

1. Politique de l'environnement — Océanie — Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles — Océanie — Congrès. 3. Protection de l'environnement — Océanie — Congrès I. Programme régional océanien de l'environnement. II. Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE). III. Titre.

363.7099

Rapport de la 20^e Conférence du PROE

17-20 novembre 2009
Apia (Samoa)



Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme
PO Box 240
Apia
Samoa
T: (685) 21929
F: (685) 20231
E: sprep@sprep.org
W: www.sprep.org

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
Point 1 de l'ordre du jour : Prière.....	1
Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du président et du vice-président	1
Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail	1
Point 4 de l'ordre du jour : Questions issues de la dix-neuvième Conférence du PROE	1
Point 5 de l'ordre du jour : Bilan de 2008	
5.1 Présentation du rapport annuel du Directeur pour l'exercice 2008 et de son exposé sur les réalisations depuis la dix-neuvième Conférence du PROE.....	2
5.2: Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2008	3
5.3: Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2008.....	5
Point 6 de l'ordre du jour : Réforme institutionnelle et questions stratégiques	5
6.1: Évaluation indépendante de l'Organisation.....	5
6.2: Cadre institutionnel régional (RIF).....	7
6.2.1: Plan de mise en œuvre sur l'énergie	7
6.2.2: Plan de mise en œuvre sur le changement climatique	8
6.3: Examen du Plan d'action du PROE 2005-2009.....	9
Point 7 de l'ordre du jour : Questions financières stratégiques	11
7.1: Rapport sur les contributions des Membres.....	11
7.2: Réponse à l'Évaluation institutionnelle de la CE.....	13
Point 8 de l'ordre du jour : Révision triennale des conditions d'emploi du personnel	14
8.1: Cadres professionnels	14
8.2: Agents de soutien.....	15
Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget pour 2010.....	15
9.1: Questions relatives au programme Écosystèmes océaniques.....	15
9.1.1: Programme régional sur les espèces marines.....	15
9.1.2: Politique de partage et d'échange de données du Système régional de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS)	17
9.1.3: Renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des AME dans le Pacifique	18
9.1.4: 2010 – Année internationale de la biodiversité.....	18

9.2: Questions relatives au programme Avenirs océaniques	19
9.2.1: La gestion des déchets dans les îles du Pacifique : La voie à suivre	19
9.2.2: Examen de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides	21
9.2.3: Examen du Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL)	21
9.2.4: Point sur le soutien aux services météorologiques.....	22
9.2.5: Évaluation urgente des services météorologiques régionaux.....	24
9.2.6: Questions relatives au FEM et à l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable.....	25
9.2.7: Coopération régionale et réduction des émissions de GES dans le secteur énergétique.....	26
9.2.8: Résultats de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique	27
9.3: Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2010.....	28
Point 10 de l'ordre du jour : Questions institutionnelles	31
10.1: Le rôle du Forum ministériel du PROE dans le contexte de la Conférence du PROE.....	31
10.2: Révisions proposées de la Procédure de nomination du directeur du PROE.....	33
Point 11 de l'ordre du jour : Questions soulevées par les Membres.....	35
11.1: Rapport d'activité sur la rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité	35
11.2: Profils de pays – Échange d'informations entre les Membres sur l'évolution à l'échelon national des activités du Plan d'action du PROE portant sur le changement climatique.....	36
Point 12 de l'ordre du jour : Coopération régionale	39
12.1: Compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP	39
Point 13 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres	40
Point 14 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs	40
Point 15 de l'ordre du jour : Divers.....	40
Point 16 de l'ordre du jour : Date et lieu de la vingt et unième Conférence du PROE.....	40
Point 17 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la vingtième Conférence du PROE.....	40
Point 18 de l'ordre du jour : Clôture.....	40
Annexes:	42
Annexe 1: Liste des participants	42
Annexe 2: Allocution d'ouverture	49
Annexe 3: Ordre du jour de la 20e Conférence du PROE.....	53
Annexe 4: Exposé du Directeur sur les activités menées par le PROE en 2008.....	54
Annexe 5: Déclarations des observateurs.....	57

INTRODUCTION

1. La 20^e Conférence du PROE se tient à Apia (Samoa) du 17 au 20 novembre 2009. Y assistent les représentants des États et territoires membres du PROE suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, République de Fidji, France, Guam, Îles Cook, République des Îles Marshall, Îles Salomon, République de Kiribati, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga et Tuvalu. Des observateurs de diverses organisations régionales, internationales et non gouvernementales participent également à la Conférence. La liste des participants est reproduite à l'Annexe I.

CEREMONIE D'OUVERTURE

2. La Conférence est officiellement ouverte par M. Faumuina Tiatia Liuga, ministre samoan des ressources naturelles et de l'environnement. Le révérend Fa'afetai Fata bénit la Conférence tandis que le Directeur du PROE, M. David Sheppard, prononce l'allocation de bienvenue. Les chœurs EFKS Vini Fou Choir et Apia Harvest Centre Choir interprètent ensuite quelques chansons. Les allocutions du Directeur et du ministre sont reproduites à l'Annexe II.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PRIERE

3. M. Andrew Yatilman, qui assure la présidence de la Conférence du PROE au nom des États fédérés de Micronésie, ouvre la Conférence et souhaite la bienvenue aux délégués. La Conférence s'ouvre avec une courte prière du délégué des Îles Cook, M. Vaitoti Tupa.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

4. Conformément à son règlement intérieur, la Conférence nomme à la présidence la représentante de

Kiribati, Mme Teboranga Tioti, et à la vice-présidence le représentant des Tokélaou, M. Jovilisi Suveinakama.

5. Le président sortant remercie les Membres de leur coopération et soutien au cours de l'année écoulée.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCEDURES DE TRAVAIL

6. Le Secrétariat confirme que les points 8.3 et 9.2.9 ont été supprimés de l'ordre du jour provisoire.

7. In response to a request from the Representative of Niue, the Secretariat confirmed that it would organise time during the meeting for delegates to visit the tsunami affected area.

8. La Conférence **adopte** l'ordre du jour révisé (Annexe III) ainsi que le programme de travail et l'horaire proposés.

9. La Conférence **nomme** par ailleurs un comité de rédaction à participation libre présidé par les Tokélaou et composé d'un groupe principal comprenant les États-Unis d'Amérique, les Fidji, la France, la Nouvelle-Zélande et Nioué.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS ISSUES DE LA DIX-NEUVIEME CONFERENCE DU PROE

10. Le Directeur du PROE, M. David Sheppard, remercie le président sortant de son leadership au cours de l'année écoulée, félicite la nouvelle présidente de sa nomination et rend hommage au directeur adjoint et à l'équipe du PROE pour leur travail de préparation de la Conférence.

11. Le représentant des Tokélaou présente à la Conférence le nouveau drapeau formellement adopté par son pays le 21 octobre.

12. Le Secrétariat fait le point sur les mesures prises en application des décisions de la 19^e Conférence du PROE. Il explique que plusieurs questions soulevées dans le rapport sont approfondies à d'autres points de l'ordre du jour.

13. Le Secrétariat prend note du Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC), actuellement mis en œuvre dans 13 pays membres. Tous les pays ont maintenant signé des mémorandums d'accord avec le Secrétariat en vue de la distribution de fonds aux pays. Le Secrétariat précise que le projet n'a pas pris de retard malgré les difficultés rencontrées dans un premier temps pour mettre en place les unités de coordination du projet.

14. La Conférence *prend acte* du document et des mesures prises par le Secrétariat en application des décisions de la 19^e Conférence du PROE.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DE 2008

5.1 Présentation du rapport annuel du Directeur pour l'exercice 2008 et de son exposé sur les réalisations depuis la dix-neuvième Conférence du PROE

15. Le Directeur présente le rapport annuel du PROE pour 2008 ainsi que son exposé sur les réalisations depuis la dix-neuvième Conférence du PROE. Il informe la Conférence que le Rapport annuel est disponible dans les deux langues officielles du PROE. Il rend hommage au travail mené par son prédécesseur, M. Asterio Takesy, ainsi que par le personnel du Secrétariat. Il juge qu'il convient de souligner le bilan positif de 2008, et donne des exemples de l'aide fournie par le PROE à ses Membres — par exemple, dans le cadre du Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) — en insistant sur l'importance du problème du changement climatique pour la région. Selon lui, il s'agit désormais pour le PROE de poursuivre son travail en s'appuyant sur le travail accompli à ce jour.

16. Le texte complet de la présentation du Directeur est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe IV.

17. Les délégués des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, de Kiribati, de Nioué, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Samoa américaines, des Tokélaou, des Tonga et de Tuvalu remercient le Directeur de son rapport détaillé. Les délégués saluent le travail qui a été fait par le personnel du PROE ainsi que le leadership de M. Kosi Latu, qui a agi à titre de directeur par intérim de l'Organisation en 2009. On suggère de produire plus de publications de sensibilisation — par exemple, un calendrier — pour que les donateurs, les intervenants et le grand public se rendent mieux compte de l'ampleur du travail accompli par le PROE au lieu de compter uniquement pour cela sur le rapport annuel.

18. Le Directeur remercie également le directeur adjoint pour son travail, dont il sera fait état dans le rapport annuel de 2009.

19. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée recommande que le PROE veille à partager les acquis des divers projets marins financés par le FEM dans la région et invite le PROE à participer aux travaux du secrétariat de l'Initiative pour le triangle corallien (CTI). Il invite également les autres pays à participer à ce programme.

20. Le représentant de Kiribati indique à la présidente que son pays aimerait formuler des observations mineures sur le rapport annuel pour 2008 et demande, pour gagner du temps, à les soumettre directement au Secrétariat. Celui-ci prend note des observations écrites de Kiribati sur le rapport ainsi que des demandes de suivi des activités de 2008 et indique qu'elles seront prises en compte dans son plan de travail pour 2010.

21. Le représentant de Tuvalu reconnaît les efforts déployés par le Secrétariat pour répondre aux besoins spéciaux des petits États insulaires, et insiste sur la nécessité pour le Secrétariat de renforcer ses capacités en recrutant de nouveaux agents.

22. Le représentant des Tokélaou signale que le Secrétariat a besoin non seulement de consolider les acquis, mais également d'adapter l'aide qu'il apporte aux pays comme le sien qui n'en sont encore qu'aux étapes initiales de leur développement. Il laisse entendre qu'il serait utile pour de tels pays de

bénéficier d'une aide du PROE pour tirer profit des enseignements des projets précédemment menés dans des domaines comme la gestion des ressources côtières et des récifs coralliens grâce à une coopération sud-sud.

23. Le président constate le consensus qui s'est établi en faveur d'une adoption du Rapport annuel et remercie le Directeur et l'équipe du Secrétariat de l'excellent travail qu'ils ont fourni.

24. La Conférence adopte le rapport annuel pour 2008.

5.2 Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2008

25. Conformément au règlement intérieur de la Conférence du PROE, le Secrétariat présente son rapport de suivi et d'évaluation interne des performances pour 2008 en expliquant qu'il s'agit d'un outil permettant à la direction de recenser les problèmes et défis naissants et de modifier son programme de travail en conséquence si nécessaire. Il précise que des domaines intersectoriels comme les communications, l'éducation et le renforcement des capacités ont été intégrés dans les domaines thématiques et que les activités relevant de ces domaines n'ont pas été abordées séparément. Tous les domaines de travail sont présentés en détail dans le rapport.

26. Les délégués des Fidji, de la France, des Îles Cook, de Kiribati, de Nioué, de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française, du Samoa et des Samoa américaines rendent hommage au travail réalisé par le Secrétariat au cours de l'année écoulée et notent, avec satisfaction, la fourniture d'informations détaillées et notamment de graphiques intéressants.

27. Le représentant de la France remercie le Secrétariat pour l'excellent travail de présentation des décisions de la 19^e conférence qui permet aux représentants des pays et territoires membres d'apprécier les progrès de l'action du PROE. Il indique que la France, tout en restant un bailleur modeste du PROE, a maintenu son engagement en 2008. Il

confirme les engagements de la France en faveur de la protection des coraux et de la biodiversité.

28. Le représentant des Samoa américaines prend acte du problème de la participation moindre de certains petits États insulaires. Il ajoute qu'aux Samoa américaines, plusieurs agences fédérales américaines sont responsables de différentes thématiques environnementales.

29. Concernant le renforcement des capacités météorologiques et climatologiques, le Samoa note que les nouveaux financements dont bénéficie le projet sont minimes (0,5 million d'euros). Il ajoute que davantage de ressources humaines sont nécessaires dans ce domaine. Le délégué du Samoa rend hommage à la contribution des États-Unis dans ce domaine et demande des précisions concernant la suggestion selon laquelle l'Australie financerait un nouveau poste de météorologue.

30. Le délégué de Nioué remercie le Secrétariat de l'assistance fournie concernant les autoévaluations nationales des capacités à renforcer, la politique sur le changement climatique, le plan d'action stratégique et la loi sur les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE). Il ajoute que Nioué est prêt à participer au financement du Fonds du Partenariat pour la préservation des écosystèmes vitaux (CEPF), à la Ramsar, au programme de travail de la CDB sur les aires protégées et à l'examen de la stratégie et du plan national d'action de Nioué sur la biodiversité. Le délégué de Nioué informe également les Membres de l'existence du programme de soutien aux pays sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et note qu'ils n'ont toujours pas accès à ces fonds. Il se demande si le PROE pourrait aider les pays à y accéder.

31. Le délégué de la Polynésie Française reprend à son compte les observations formulées au sujet de la qualité du rapport. Il souhaite que les schémas montrant notamment l'implication des territoires dans les actions du PROE soient communiqués aux États membres. Il reconnaît que la participation des territoires reste faible mais ajoute que la Polynésie française a participé à plusieurs activités régionales relatives à la protection des milieux marins. Il ajoute que la Polynésie accueille actuellement la première conférence régionale sur les aires marines protégées (AMP), montrant ainsi son implication dans la région.

32. Plusieurs délégués, dont les Îles Cook, Kiribati et Nioué, insistent sur le besoin d'augmenter les ressources et le soutien affectés à la gestion des déchets et en particulier à l'élimination de déchets difficiles comme l'amiante.

33. La représentante de Kiribati félicite le Secrétariat pour l'aide technique précieuse qu'il continue d'offrir à son pays et à d'autres malgré sa lourde charge de travail, et rappelle que la gestion des déchets est une question prioritaire pour laquelle son pays aura besoin d'une aide supplémentaire.

34. Le représentant des Îles Cook reprend à son compte les préoccupations soulevées par le problème de l'amiante et rappelle que lors de discussions antérieures, il avait été convenu de demander l'aide de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie pour l'élimination de ce type de déchet. Le représentant félicite l'Australie de l'atelier sur les évaluations d'impact sur l'environnement organisé il y a quelques années, et demande au Secrétariat de désigner un de ses agents pour participer à l'organisation de ce type d'ateliers de formation.

35. La représentante des Fidji remercie le Secrétariat de l'aide fournie aux pays pour leur permettre de se conformer aux exigences de diverses conventions. Elle demande qu'on porte également attention à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Elle demande également que le PROE songe à venir en aide aux pays pour l'amélioration de la coordination régionale des projets sur les espèces terrestres et pour une intégration éventuelle de ces projets aux activités de planification portant sur les espèces marines et côtières.

36. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie remercie le Secrétariat de l'aide qu'il a fournie sur les AMP ainsi que sur la lutte contre les espèces invasives (en particulier les rats). Il remercie également le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Conservation International (CI) pour la réalisation de projets complémentaires à ceux du PROE. Il indique par ailleurs que les autorités de la Nouvelle-Calédonie viennent de décider d'une aide post-tsunami à Samoa et Tonga.

37. Le Directeur réagit aux diverses observations formulées et signale que l'Évaluation indépendante de l'organisation (ICR) a insisté sur l'importance d'une plus grande participation des territoires. Il fait état d'un certain nombre d'avancées réalisées récemment dans ce domaine. Il suggère que les donateurs et les territoires se réunissent plus tard au cours de la semaine pour examiner les moyens de faire avancer ce dossier.

38. S'agissant du travail de renforcement de la capacité des services météorologiques nationaux, le Directeur indique que le secteur des sciences météorologiques est reconnu comme une priorité, mais que des restrictions financières ont empêché le PROE de recruter un spécialiste dans ce domaine. Il remercie la Finlande de l'aide financière de 0,5 million d'euros qu'elle a accepté de verser et qui servira à la formation régionale des météorologues nationaux. Il signale qu'un second projet encore plus important soumis au même donateur est actuellement à l'étude. Il indique enfin que le transfert de la SOPAC au PROE des fonctions relatives au Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (PI-GOOS) et au Système d'information sur le climat insulaire (ICU) offre l'occasion de renforcer ce secteur d'activité. Le Secrétariat remercie les Membres des suggestions formulées afin d'améliorer son travail dans ce domaine.

39. Le Directeur rend également compte aux Membres du travail accompli dans le domaine de la prévention de la pollution et de la gestion des déchets, et signale que de nouveaux bailleurs de fonds ont fait part de leur intérêt pour ce secteur d'activité. Il indique que le Japon et la France (JICA et AFD) sont les principaux partenaires du PROE dans ce domaine.

40. S'agissant de l'aide à la mise en œuvre de la CITES, le Directeur indique que la mise en application des dispositions des diverses conventions présente un défi. Il signale cependant l'aide offerte par le Secrétariat Ramsar pour le financement d'un poste d'administrateur chargé de cette Convention, et annonce qu'il a récemment contacté le secrétariat de la CITES pour lui demander un concours similaire.

41. La Conférence **prend acte du rapport.**

5.3 Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2008

42. Le Secrétariat présente les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, conformément aux dispositions du règlement financier du PROE. Dans leur rapport, les commissaires aux comptes ont une fois de plus certifié sans réserve¹ les opérations financières du Secrétariat.

43. Le représentant de Nioué félicite le Secrétariat de sa gestion des affaires financières de l'Organisation et propose d'adopter le rapport. Le représentant de la France rappelle qu'il s'était inquiété en 2008 du niveau très élevé de la trésorerie du PROE, qui montrait que le PROE ne gérait pas ses projets de manière optimale, puisque les dépenses marquaient un retard par rapport aux recettes. Il remarque que le niveau de la trésorerie, tout en étant élevé, reste inférieur à ce qu'il était en 2007 et que c'est un indice d'une gestion plus fluide et plus efficace des projets.

44. La Conférence adopte les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉFORME INSTITUTIONNELLE ET QUESTIONS STRATÉGIQUES

6.1 Évaluation indépendante de l'Organisation

45. Le Secrétariat informe sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation indépendante de l'Organisation. Conformément aux instructions de la 19^e Conférence du PROE demandant que le Secrétariat fasse rapport chaque année sur ce sujet. Il indique qu'un rapport intérimaire de la mise en œuvre a été remis au PROE lors de la session extraordinaire de celui-ci en juillet 2009. Deux documents de synthèse ont été soumis à l'examen des participants à cette session. Ces documents concernaient les recommandations 59, 60 et 61 (portant sur les activités de base du PROE) ainsi que la

Recommandation 79 de l'Évaluation indépendante de l'Organisation (sur le dispositif de gouvernance du PROE).

46. En septembre 2009, un groupe de travail (comprenant des représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Samoa, des Tokélaou, des États-Unis et du Secrétariat) s'est réuni à Apia et a préparé un projet de définition des activités de base du PROE en vue de le soumettre aux Membres avant la 20^e Conférence du PROE. Le Secrétariat demande aussi aux Membres de se reporter à une description de ses obligations en vigueur découlant des mémorandums d'entente et des décisions prises par la dernière Conférence. Il souligne l'importance de préciser dans un premier temps ce que le Secrétariat doit faire parce que ces services sont indispensables pour la région et mentionne le fait que ces activités de base réclament un financement permanent de la part des Membres. Le Secrétariat ajoute néanmoins que le groupe de travail a aussi reconnu qu'il faudrait intervenir par ailleurs pour aider le Secrétariat à tirer parti de l'avantage comparatif dont il jouit ou parce que l'organisation se trouve dans une position idéale pour ajouter de la valeur.

47. S'agissant d'une proposition émise précédemment par le Secrétariat de créer un « *comité ou groupe consultatif du Président* », il est mentionné que le groupe de travail a pris note de certaines préoccupations concernant l'ampleur du mandat prévu pour cette entité et des doutes quant à sa capacité d'améliorer la communication entre les Membres et le Secrétariat. Il a demandé au Secrétariat de revoir sa proposition en précisant que le mandat d'un tel groupe consultatif devrait consister essentiellement à formuler des avis sur des questions ayant trait au budget et au programme de travail, notamment sur la possibilité d'établir des « correspondants thématiques ».

48. Les représentants des Samoa américaines, de l'Australie, des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, de la France, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Zélande, de Nioué, du Samoa, des Tokélaou, des Tonga, de Tuvalu et des États-Unis d'Amérique, expriment leurs remerciements au Secrétariat et au Groupe de travail sur l'Évaluation indépendante de l'Organisation pour ce rapport.

49. La Nouvelle-Zélande exprime son appréciation quant à son implication dans l'activité du

¹ Terme de comptabilité utilisé pour indiquer que l'opinion des commissaires aux comptes ne permet aucun doute.

groupe de travail sur l'Évaluation indépendante de l'Organisation, faisant observer que le travail de ce groupe revêt un très grand intérêt et qu'il serait nécessaire que tous les Membres du PROE participent en particulier à la formulation des activités de base de l'Organisation. Le représentant de la Nouvelle-Zélande dit aussi voir des liens entre cette activité et la révision prochaine du Plan d'action en 2010.

50. Les représentants de l'Australie, de la France, des Tonga et de Tuvalu demandent des précisions sur la définition des « activités de base », sur son rapport avec la révision du Plan d'action, sur sa conformité avec la Convention portant création du PROE et ses liens avec les contributions des pays.

51. Le représentant de la France demande une précision sur le texte de la recommandation (document 6.1, page 3, § 10) : dans la phrase sur les activités de base du PROE qui « devraient jouir d'un financement permanent par le biais des contributions des membres », faut-il comprendre les contributions des membres comme les seules contributions statutaires, ou comme l'ensemble des contributions statutaires et volontaires ?

52. Le représentant des Tokélaou souligne l'importance d'établir des bases solides de sorte que le PROE puisse avancer vers l'avenir avec confiance. Il se dit préoccupé par le récent rapport du Secrétariat au sujet de l'enquête sur la satisfaction du personnel, et demande des informations sur la façon dont l'Organisation prévoit de remédier aux manques de ressources. Le Secrétariat indique que le travail a déjà commencé pour traiter les problèmes révélés par l'enquête de satisfaction du personnel par une meilleure communication et la tenue de réunions plus régulières.

53. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et Tuvalu émettent l'avis que le document de travail et la définition proposée des activités de base tracent la bonne voie, et conviennent que c'est celle-ci qu'il faudrait prendre, au moins pour le moment, pour faire avancer les choses.

54. Le représentant des Samoa américaines demande des éclaircissements à propos du financement des activités du PROE et des relations qui existent entre les contributions des pays et les

programmes et activités de base de l'Organisation. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de les répartir en fonction d'un ratio ou d'un pourcentage.

55. Le Secrétariat fait remarquer que la définition des activités de base suggérée est celle qui a été établie par le Groupe de travail sur l'Évaluation indépendante de l'Organisation, mais que le Secrétariat agira selon ce que la Conférence aura décidé. Il fait aussi ressortir les difficultés budgétaires qu'il rencontre lorsqu'il s'agit de faire concorder les activités avec les financements et indique que les propositions de l'Évaluation indépendante pourraient être adoptées dès maintenant et revues par la suite si cela s'avère nécessaire.

56. En réponse à une suggestion de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les représentants des États fédérés de Micronésie et des Îles Cook font valoir l'intérêt qu'il y aurait à demander au comité de rédaction de reformuler le libellé de la recommandation et de présenter à nouveau la question à la Conférence pour en débattre.

57. Le représentant des États-Unis d'Amérique souligne qu'il est toujours possible de conduire une activité, même si elle n'est pas considérée comme une activité « de base ».

58. Le délégué de la Polynésie française souhaite que le Secrétariat guide plus les travaux dans la mesure où les membres du PROE ne peuvent pas tout faire. Il note que la définition des fonctions de base, qui reste floue, appelle d'autres définitions, mais est d'accord pour l'accepter au titre d'une première étape. Par contre il n'est pas convaincu de l'utilité du comité consultatif sur la base des propositions faites dans le document de travail. Il ne voit pas l'utilité de répliquer à une autre échelle la composition et le travail de la conférence. Il estime qu'il serait plus bénéfique de faire participer des personnalité non membre du PROE à ce type de comité. Il déclare donc ne pas être prêt à adopter le dernier paragraphe de la proposition de décision dans la rédaction proposée.

59. Nioué exprime des doutes quant à l'intérêt de créer un groupe consultatif.

60. Le représentant de la France indique que la sixième et dernière recommandation du paragraphe 10

relative à la gouvernance du PROE est entièrement distincte des cinq premières, qui concernent toutes la question des activités de base du PROE. Cette dernière recommandation doit être détachée des autres. Il indique à ce sujet qu'il n'est pas favorable à la création d'un comité chargé de conseiller le directeur du PROE, car il sera très difficile à la France de participer à la fois aux réunions de la conférence et à celles du comité.

61. Après un échange de vues, il est convenu de charger le Groupe de travail sur l'Évaluation indépendante de l'Organisation de peaufiner la rédaction du texte, tous les autres représentants désireux de participer à ce travail étant les bienvenus. Tuvalu se félicite de cette invitation à participer à la réflexion du Groupe de travail sur l'Évaluation indépendante de l'Organisation mais se demande comment cette participation pourra se concrétiser, et recommande au Secrétariat de la faciliter en recourant aux moyens de communication électronique. Le Secrétariat fait remarquer que bien qu'un forum électronique ait été mis en place pour des consultations antérieures, ce dernier est resté inemployé.

62. La Conférence :

- **prend acte** des mesures prises à ce jour par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'Évaluation indépendante de l'Organisation ;
- **convient** pour l'heure, et sous réserve d'un débat ultérieur et d'une confirmation lors de la 21^e Conférence du PROE, de définir les activités de base comme « *L'ensemble minimal des services que le PROE doit fournir à ses membres au niveau régional, conformément au mandat qui lui a été confié en sa qualité d'organisation environnementale régionale, dans les domaines où le PROE jouit d'un avantage concurrentiel, et qui devraient bénéficier d'un financement permanent par le biais des contributions obligatoires et volontaires des Membres* »
- **convient** que les Membres devraient poursuivre avec le Secrétariat leur débat sur le plan d'action révisé dans le contexte d'un processus consultatif de planification stratégique pour déterminer les fonctions et activités s'inscrivant dans les activités de base du Secrétariat, sous deux rubriques :

« *maintien des services essentiels d'un secrétariat (par exemple, diffusion de l'information, organisation des réunions, encadrement des décisions, gestion des ressources institutionnelles et humaines, surveillance des activités de suivi) et, soutien des activités qui abordent les enjeux environnementaux régionaux prioritaires et tirent parti des possibilités de progrès, et qui nécessitent une approche coordonnée à l'échelon régional que le PROE est le mieux en mesure d'assurer ;* »

- **décide** de prolonger le mandat du groupe de travail sur l'Évaluation indépendante de l'Organisation et d'augmenter le nombre de ses membres pour lui permettre de terminer son travail, sans toutefois dépasser la date de la 21^e Conférence du PROE ; et
- **demande** au groupe de travail d'agir en fonction de ce qui précède et de formuler d'autres propositions destinées à améliorer les relations réciproques avec les Membres, conformément à la recommandation 79.

6.2 Cadre institutionnel régional (RIF)

6.2.1 Plan de mise en œuvre sur l'énergie

63. Le Secrétariat décrit les mesures prises par les organisations régionales pour appliquer les réformes sur l'énergie découlant de l'examen du cadre institutionnel régional. Il informe les Membres que le rôle du PROE en matière énergétique concerne le développement des énergies renouvelables dans le contexte du changement climatique. La CPS est l'organisation du CORP responsable de coordonner le programme énergétique régional défini lors de la réunion des ministres de l'énergie et adopté par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum lors de leur réunion tenue à Cairns en 2009.

64. Répondant à une demande de la Conférence, le représentant de la CPS confirme son rôle d'organisme chef de file en matière de coordination énergétique régionale et note que les fonctions de la SOPAC sur les TIC et l'énergie seront transférées à la CPS en janvier 2010.

65. En réponse à des questions des Palaos, du Samoa et des Samoa américaines, le Secrétariat explique que le rôle du PROE en matière d'énergie renouvelable s'inscrit dans le contexte du changement climatique ; que la création d'une antenne du PIGGAREP aux Fidji est en cours d'examen par les trois directeurs ; et que l'initiative sur les énergies renouvelables, bien qu'axée sur l'atténuation, porte également sur le développement économique et rural.

66. Le représentant de la France propose d'inclure dans le texte de la recommandation (document 6.2.1, page 4, paragraphe 13) une référence à la responsabilité de coordination du secteur de l'énergie qui a été confiée à la CPS lors de la réunion de Suva de juillet 2009 sur le cadre institutionnel régional.

67. Concernant une demande au sujet de la proposition conjointe SOPAC-PROE soumise au 10^e FED, le Secrétariat explique qu'il s'agit d'une proposition de 9 millions d'euros fusionnant celles initialement préparées par ces deux organisations du CORP. Les pays seront régulièrement consultés à mesure que la proposition avance.

68. Répondant aux préoccupations exprimées par le délégué de la Polynésie française concernant le besoin de définir clairement le processus d'absorption des fonctions énergétiques de la SOPAC, le Secrétariat indique que le transfert des fonctions de la SOPAC au PROE sera abordé dans un autre document. La SOPAC devant essentiellement être absorbée par la CPS, c'est cette organisation qui gèrera le plan de mise en œuvre du transfert, actuellement à l'examen par les trois directeurs.

69. La Conférence :

- **prend acte** de l'adoption, dans les délais impartis, des dispositions relatives aux réformes du cadre institutionnel régional ayant trait à la politique énergétique et au changement climatique, et de l'entrée en vigueur du nouveau cadre le 1er janvier 2010 tel qu'indiqué dans le plan de mise en œuvre de la rationalisation du programme Énergie de la SOPAC récemment approuvé par la réunion du CRGA de la CPS ;
- **prend note** du rôle de coordinateur régional assumé par la CPS dans le secteur énergétique, conformément aux décisions prises en juillet 2009

dans le cadre de l'examen du cadre institutionnel régional ;

- **note** que les directeurs généraux respectifs poursuivront l'examen des détails de la mise en œuvre, et que le Secrétariat compte mettre ces réformes en œuvre en respectant les balises de son budget actuel, et évaluer les ressources qui seront requises en 2010 à l'issue de cet examen ;
- **demande** au Secrétariat de se pencher plus avant sur le rôle futur du PROE et sur les possibilités qui s'offriront à lui dans le domaine de la politique énergétique et du changement climatique, compte tenu de la nécessité d'améliorer la coordination et la coopération des organisations du CORP – par exemple, en créant les conditions propices à une mise en œuvre conjointe du PIGGAREP avec la CPS, la PPA, l'USP et d'autres partenaires à compter de janvier 2010 ; et
- **approuve** les efforts déployés dans le cadre de la composante du projet énergétique conjoint SOPAC-PROE conduit sous les auspices du 10^e FED par le Secrétariat afin de tirer parti de l'élan initial du PIGGAREP, compte tenu du rôle reconnu que joue le PROE dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

6.2.2 de l'ordre du jour : Plan de mise en œuvre sur le changement climatique

70. Le Secrétariat décrit sa stratégie visant au transfert de certaines des fonctions relatives au climat de la SOPAC au PROE conformément aux accords en vigueur découlant de la réunion consacrée au Cadre institutionnel régional. Lors de leur réunion conjointe tenue en juillet 2009, les organes directeurs de la SOPAC, de la CPS et du PROE ont décidé de transférer quatre fonctions de la SOPAC au PROE à partir de janvier 2010. Ce sont :

- le Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (PI-GOOS) - le Secrétariat étudie actuellement le financement et les modes de recrutement avec des donateurs et des parties prenantes -,
- le Système d'information sur le climat insulaire (*Islands Climate Update, ICU*) - à l'étude avec NZAID, le principal bailleur de fonds -,

- la Base de données climatiques et météorologiques - à l'étude avec NZAID et le Ministère néo-zélandais de l'environnement -, et
- le volet du secteur de l'énergie relatif à la surveillance et à l'évaluation des gaz à effet de serre et au Mécanisme pour un développement propre (MDP).

71. Le Secrétariat fait valoir que, si elles sont suffisamment financées et appuyées, ces quatre fonctions viendront compléter et renforcer les activités existantes menées dans le cadre des programmes du PROE.

72. La délégation des États-Unis d'Amérique remercie le Secrétariat d'avoir participé à une réunion antérieure avec le Comité consultatif du PI-GOOS qui a débouché sur la confirmation du transfert du poste du PI-GOOS de la SOPAC au PROE. Elle remercie également la Nouvelle-Zélande d'avoir renforcé les capacités de financement au profit des prévisions météorologiques et des besoins de données climatiques, et demande que l'on procède au recrutement du spécialiste en météorologie et climatologie.

73. La représentante de la Nouvelle-Zélande confirme que le financement des fonctions soutenues par son pays prendra fin en 2010. Elle accueille avec plaisir l'idée de poursuivre la concertation engagée avec le Secrétariat concernant la définition des activités de base et invite les Membres à songer à intégrer les postes importants dans les programmes de base, à la lumière de la révision du Plan d'action du PROE. Elle se joint également aux États-Unis d'Amérique pour inviter les Membres à émettre leurs avis et apporter leur soutien concernant l'établissement en tant que fonction de base du poste de spécialiste en météorologie et climatologie. Elle encourage les Membres à regrouper sous une seule bannière la mobilisation de leurs financements en faveur des services météorologiques et des activités sur le changement climatique.

74. Le Secrétariat remercie la délégation des États-Unis d'Amérique pour ses observations, confirme l'importance du poste de météorologue et encourage les Membres à en tenir compte en vue de regrouper les

activités relatives au changement climatique et à la météorologie sous une démarche commune.

75. Répondant à une demande du Samoa sur les questions en suspens, le Secrétariat confirme que les trois directeurs généraux et leur Conseil d'administration ont clairement fixé une feuille de route pour commencer d'ici au 1^{er} janvier 2010 la mise en œuvre de ce transfert conformément aux directives des dirigeants.

76. La Conférence :

- **prend note** de la situation concernant les quatre fonctions de la SOPAC devant être transférées au PROE et des étapes proposées pour chacune d'entre elles.

6.3 Examen du Plan s'action du PROE pour 2005-2009

77. Le Secrétariat déclare que le Plan d'action du PROE pour 2005-2009 représente le programme régional de gestion de l'environnement des pays insulaires océaniques. Il est essentiel au cadre de planification du Secrétariat et il oriente les programmes stratégiques du PROE ainsi que son programme de travail et son budget annuels. Le moment est venu aujourd'hui d'examiner le Plan d'action en vigueur en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan d'action du PROE pour les cinq années à venir.

78. Il était prévu de faire dépendre l'examen du Plan d'action des résultats d'autres initiatives pertinentes, comme l'Évaluation indépendante de l'Organisation supposant la définition des activités de base du PROE, mais le Secrétariat a suggéré qu'il n'était pas nécessaire d'attendre que l'évaluation soit terminée pour commencer l'examen du Plan d'action et, qu'éventuellement, il serait possible de mener ces deux réflexions parallèlement, à leur avantage réciproque.

79. Le Secrétariat propose ensuite une procédure pour examiner le Plan d'action en vigueur et élaborer un nouveau Plan d'action pour 2010-2015.

80. Le représentant de Tuvalu fait remarquer que le Plan d'action n'entrera véritablement en vigueur qu'en 2011 et demande s'il sera possible de prolonger à titre intérimaire l'actuel Plan d'action. Le Secrétariat répond qu'en effet le calendrier de mise en œuvre sera un problème et qu'il s'est engagé à respecter les délais dans toute la mesure possible. Il ajoute que les programmes de travail en cours pourront être utilisés pour la poursuite de l'action de l'Organisation. Les domaines à aborder pour l'avenir devront tenir compte de questions d'ordre stratégique telles que le changement climatique.

81. Le représentant des Tokélaou souligne la nécessité de renforcer l'Organisation et affirme que de nombreux enseignements ont été tirés de l'expérience. Il suggère de centrer davantage l'examen sur les perspectives d'avenir que sur une rétrospective, et émet l'avis que les recommandations qui découleront de cet examen ne devraient pas prêter à controverse.

82. Le représentant de Tuvalu déclare qu'il faudra tenir compte des autres initiatives engagées, telles que l'Évaluation indépendante de l'Organisation et la refonte du Cadre institutionnel régional afin de renforcer l'Organisation.

83. Le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée invite le Secrétariat à rédiger à l'intention des Membres un sommaire qui accompagnera le questionnaire, et les Membres à mener leurs propres consultations. Ils pourront de cette manière contribuer à réduire le coût de l'examen.

84. Les représentants des Samoa américaines, de la Polynésie française, du Samoa et des Tonga se disent inquiets des coûts associés au processus de consultation, pensant que ce processus devrait être rentable et ne pas représenter une grosse dépense pour les Membres. L'utilisation d'autres moyens tels que la création d'un groupe consultatif restreint ou le recours à d'autres techniques comme la téléconférence, est suggérée.

85. Le Secrétariat informe que l'un des éléments de ce processus réclamant le financement le plus important sera l'organisation d'un atelier régional et que le coût de cette activité sera réduit si l'on prévoit des missions dans les pays. Il ajoute que les coûts varieront selon les pays, car certains pays auront

besoin d'un soutien financier pour la conduite d'activités à l'échelon national. Ils pourront aussi être réduits si les Membres acceptent de réaliser ce travail avec leurs propres fonds. Le Secrétariat rassure les Membres en leur annonçant qu'il est en quête actuellement de financements supplémentaires et qu'il cherchera le plus possible à faire des économies.

86. Le représentant de la Polynésie française émet l'avis que l'élaboration du Plan d'action devrait faire partie des fonctions de base du Secrétariat. Il remarque en outre que le budget de cette opération paraît disproportionné et demande des éclaircissements quant à l'objet d'un atelier régional. Il avance l'idée que l'on pourrait profiter d'autres réunions régionales pour mener cette consultation et qu'en ce qui concerne les consultations nationales, il devrait appartenir à chaque pays de décider d'en organiser une, et, le cas échéant, de la financer avec son budget national. Il devrait être fait une synthèse des recommandations relatives au Plan d'action qui pourrait faire l'objet d'un débat lors de la prochaine Conférence du PROE, par exemple dans le cadre d'une consultation d'une durée de deux jours avant la tenue de la Conférence proprement dite du PROE.

87. Le représentant de la France reprend à son compte les arguments de la Polynésie française contre la recommandation et indique qu'il doit émettre une réserve sur la recommandation, qu'il ne peut approuver en l'état.

88. Le Secrétariat fournit un plan de travail et un budget (voir ci-dessous) pour l'examen du Plan d'action 2005-2009 et l'élaboration d'un nouveau Plan d'action pour la période 2011 à 2016, révisés en tenant compte des débats et des préoccupations exprimées.

Budget prévisionnel de l'examen et de l'élaboration du Plan d'action	USD
Consultations dans les pays	0
Réunions sous-régionales (3)	30 000
Réunion préalable à la 21 ^e Conférence du PROE	30 000
Traduction et interprétation	35 000
Rapport	5 000
Total	100 000
Fonds garantis	40 000
Solde des fonds requis	60 000

89. Le représentant des Samoa américaines approuve les révisions et propose d'adopter la recommandation révisée concernant le plan d'action révisé.

90. Répondant à une question du représentant de la Nouvelle-Zélande concernant le lien entre le plan d'action et le programme stratégique, le Secrétariat précise que ses activités continueront en 2010 d'être exécutées dans le cadre des programmes stratégiques existants.

91. Le Secrétariat informe par ailleurs la Conférence que le budget a baissé de 50 % suite à différentes modifications apportées au processus d'examen. Sur les 100 000 dollars É.-U. requis, 40 000 ont été obtenus et 60 000 restent à trouver.

92. Répondant à des questions du représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Secrétariat explique que plusieurs documents seront diffusés : le projet de plan d'action, d'autres documents et un questionnaire. Le Secrétariat précise également qu'il aimerait que le Plan d'action soit approuvé à la 21^e Conférence du PROE. Il prévoit donc que les consultations débiteront dans les 4 à 5 mois à venir.

93. Le Secrétariat prend également note de l'existence d'autres possibilités telles que les téléconférences mais ajoute que tous les pays et territoires insulaires océaniques ne disposent pas des technologies nécessaires. Le Secrétariat informe les Membres que le Directeur utilisera également ses missions dans les pays pour mener des consultations dans la mesure du possible.

94. Le représentant des Samoa américaines suggère que les pays et territoires insulaires océaniques financent leurs propres frais de voyages mais que le Secrétariat assume ceux du Directeur et du Directeur adjoint. Le Directeur appuie cette idée, en ajoutant que le fait de contribuer au processus donnerait aux Membres le sentiment d'être partie prenante au produit final. Il espère que les pays et territoires envisageront cette mesure d'économie.

95. La Conférence :

- **approuve** la procédure proposée pour examiner le Plan d'action actuel et élaborer un nouveau Plan d'action pour 2011-2016 ;

- **encourage** le Secrétariat à étudier les possibilités de rationalisation des processus de planification stratégique, y compris l'intégration du document existant sur les programmes stratégiques dans un nouveau plan stratégique qui servira de plan d'action aux fins de la Convention portant création du PROE ;
- **note** que les activités continueront en 2010 d'être exécutées dans le contexte des programmes stratégiques ;
- **examine** les incidences budgétaires et **demande** au Secrétariat de trouver les moyens les plus économiques de réaliser l'examen et d'élaborer un nouveau plan d'action, tels que les téléconférences, l'identification d'une réunion régionale appropriée à laquelle des délégués du PROE seraient susceptibles de participer, ou la tenue d'une réunion régionale sur le plan d'action immédiatement avant la 21^e Conférence du PROE ; et
- examine et **approuve** dans son principe le mandat de l'examen.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS FINANCIERES STRATEGIQUES

7.1 Rapport sur les contributions des Membres

96. Conformément aux dispositions de l'article 14 du Règlement financier, le Secrétariat rend compte du paiement des contributions des Membres.

97. Le Secrétariat révèle qu'au 13 novembre 2009, les contributions en souffrance s'établissaient à 603 972 dollars É.-U. Il précise que de ce montant, 12 % (72 476 dollars) représentent les contributions volontaires et 88 % (531 496 dollars) représentent les contributions obligatoires normales des Membres.

98. Le représentant des États-Unis d'Amérique s'oppose à l'utilisation du terme « arriérés » qu'il juge inapproprié pour définir les contributions volontaires impayées. Il indique que son pays accuse du retard

dans le versement de sa contribution de 2009, mais qu'il fournira un montant de 200 000 dollars en contributions directes ainsi qu'une somme supplémentaire de 60 000 dollars pour la lutte contre la pollution marine d'origine tellurique.

99. Le représentant des Samoa américaines note qu'environ 90 % des pays et territoires insulaires n'ont pas réglé leurs contributions, et demande qu'on donne à chaque délégué l'occasion d'expliquer les raisons de ce retard que l'on constate chaque année. Il fait observer que le Secrétariat a maintenu son aide aux Membres malgré les contributions impayées.

100. Le représentant de Nioué remercie le Secrétariat des nombreuses lettres de rappel envoyées à son pays. Il signale que les autorités de son pays ont procédé à une évaluation interne des avantages et de l'aide fournis par les organisations du CORP, y compris le PROE, et qu'à l'issue de cette évaluation, elles sont convenues de payer une part importante de leurs contributions dues.

101. Le représentant des États fédérés de Micronésie indique que sa contribution sera versée.

102. Le représentant des Îles Cook indique que le correspondant national de son pays est le ministère des Affaires étrangères, et que les fonds destinés au PROE ont été inclus dans le budget de ce ministère. Il dit avoir pris note du montant des impayés et souhaiter qu'il en soit tenu compte dans les budgets des exercices 2010 et 2011. Il ajoute qu'il est important que les pays et territoires insulaires s'acquittent de leurs contributions s'ils souhaitent renforcer leur organisation.

103. Les représentants des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demandent que des lettres soient envoyées à tous les correspondants, politiques et institutionnels, et que ces lettres soient distribuées avant le départ des délégués. Ils demandent également qu'à l'avenir, des copies des lettres de rappel soient envoyées au ministre responsable et au ministre des Finances. La représentante des Fidji suggère également que les représentants du PROE profitent de la tenue de divers ateliers et réunions pour tenir des entretiens avec les correspondants. Elle ajoute que son

gouvernement poursuivra ses efforts pour payer ses contributions et ses arriérés.

104. Le Secrétariat accepte de préparer une lettre que les délégués pourront transmettre à leurs ministères. Il signale qu'il a écrit plusieurs fois aux pays membres depuis la dix-neuvième Conférence afin de proposer aux pays et territoires insulaires qui éprouvent des difficultés financières un rééchelonnement de leurs paiements.

105. Le Directeur souligne que le paiement des contributions des Membres est un élément important du partenariat conclu entre ces derniers et le Secrétariat. Il prend acte avec satisfaction de la contribution des États-Unis d'Amérique et ajoute que ces fonds seront utilisés à bon escient. Répondant à une suggestion du délégué des Samoa américaines, il fait observer que les autres organisations du CORP ont adopté une politique en vertu de laquelle les services qu'elles offrent sont réduits ou interrompus tant que leurs membres ne s'acquittent pas de leurs arriérés. Il prend note de la recommandation des Tokélaou de profiter des visites de suivi dans les pays pour rencontrer les responsables et discuter des calendriers de paiements.

106. Le représentant de Tuvalu exhorte tous les Membres qui ont des arriérés à les apurer. Il ajoute que cette demande devrait être formulée en termes non équivoques dans les recommandations finales.

107. Le représentant de la France s'interroge sur la signification du mot « collectivement » dans le projet de résolution dans la mesure où sur ces aspects les engagements des membres sont nécessairement individuels. Le texte du projet de résolution a par la suite été modifié.

108. La Conférence :

- **ayant examiné** le rapport et abordé l'important problème des arriérés,
- **encourage** le Directeur du PROE à saisir les hauts fonctionnaires pertinents du problème des contributions impayées lorsqu'il se rend dans leurs pays respectifs ;
- **s'engage** à ce que la totalité des contributions actuelles et impayées soit payée en 2009.

7.2 Réponse à l'Évaluation institutionnelle de la CE

109. Le Secrétariat présente les mesures qu'il entend prendre pour donner suite aux recommandations de l'Évaluation institutionnelle du PROE réalisée par la Commission européenne en 2009, concernant les mécanismes financiers du Secrétariat. Cette évaluation a attiré l'attention sur un certain nombre de domaines laissant à désirer, notamment les systèmes comptables, la gestion des risques et les procédures de passation de marchés.

110. Le Secrétariat précise qu'il a déjà entamé l'amendement du règlement financier ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion des risques consolidé et d'un projet de cadre pour ses procédures de passation de marchés, qui devraient être en place d'ici la fin de 2009 en vue d'une nouvelle évaluation par la CE début 2010.

111. Le Directeur précise que l'audit de la CE a été réalisé à la demande du PROE en considération du nombre croissant de partenariats existant entre les Membres et la CE. Il ajoute que le Secrétariat envisage de se doter d'un agent spécialisé sur les questions relatives à la CE.

112. Le représentant des Samoa américaines observe que les questions soulevées dans le document sont fondamentales et présentent un intérêt pour n'importe quelle organisation et il propose que la proposition soit acceptée.

113. Le représentant de Nioué rend hommage au Secrétariat pour les progrès accomplis dans ce domaine, en rappelant les préoccupations exprimées lors de la réunion de Suva et qui semblent avoir influencé certaines décisions sur le RIF. Il évoque les importantes ressources pouvant être mises à disposition par l'UE, qui fournit actuellement seulement 2 % du financement du Secrétariat.

114. Le délégué des Tokélaou exprime le besoin de prendre le processus en main, en notant qu'il devrait être réaliste et intégré et pas uniquement reposer sur les résultats du RIF.

115. Le délégué de la Nouvelle-Zélande indique que les questions soulevées dans l'audit de l'UE sont importantes pour l'avenir de l'organisation. Il estime que ces questions doivent être mises en exergue et abordées et ajoute que même s'il pouvait être approprié, par le passé, d'utiliser des procédures de passation de marchés adaptées aux petits projets, les collaborations futures avec les principaux donateurs nécessiteront des procédures différentes. Le 10^e FED de la CE, qui prévoit semble-t-il de consacrer 40 millions d'euros au développement durable pour 2013, ouvre de nouvelles possibilités au PROE, et le respect des exigences financières de la CE placera le PROE dans une bonne position pour accéder à ces fonds. Le délégué se félicite des efforts déployés par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations de la CE et le remercie d'avoir fait le point sur la question. La Nouvelle-Zélande appuie les recommandations concernant les amendements au règlement financier soumis à la Conférence mais demande des précisions sur le processus de mise en œuvre. Le délégué estime qu'il serait utile que les Membres soient tenus au courant de la progression de ce dossier et demande que le PROE prépare un rapport à l'intention des Membres.

116. Le délégué de la France indique qu'en tant qu'État membre de l'Union européenne, son pays encourage le Secrétariat à faire aboutir cet accord avec la Commission européenne, qui de toute évidence bénéficiera au PROE et à ses États Membres.

117. Le délégué du Samoa indique que son pays traite beaucoup avec l'UE et qu'il appuie la recommandation. Il ajoute qu'une approche plus générale pourrait être envisagée pour tenir compte des divers scénarios de passation de marchés.

118. Le Directeur félicite la Conférence pour ses observations positives et ajoute que le Secrétariat est résolu à accomplir ces tâches dans les délais requis.

119. La Conférence :

- **prend note** des mesures que le Secrétariat entend prendre d'ici décembre 2009 pour donner suite aux recommandations de l'évaluation institutionnelle réalisée par la CE : réformes comptables, amélioration de la

- gestion des risques et directives en matière de passation de marchés ;
- **approuve** les amendements au règlement financier du PROE, reproduits en annexe, pour veiller à la conformité des états financiers aux normes comptables internationales ;
 - **demande** au Secrétariat de fournir aux Membres, début 2010, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations de la CE, notamment sur le cadre de gestion des risques et le manuel de passation de marchés ; et
 - **prend note** que le Secrétariat entend inviter la Commission européenne à réévaluer ses politiques et procédures au début de 2010.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION TRIENNALE DES CONDITIONS D'EMPLOI DU PERSONNEL

8.1 Cadres professionnels

120. Le Secrétariat présente les conclusions et recommandations de l'examen triennal des traitements des cadres professionnels auquel le PROE participe avec cinq autres organisations du CORP afin d'assurer l'harmonisation des traitements et des conditions d'emploi dans la région.

121. L'examen de 2006 avait été réalisé par Mercer HR tandis que celui de 2009 a été confié à Strategic Pay et PriceWaterhouseCoopers. Les recommandations des consultants et les conclusions de l'examen annuel des données de marché sont présentées.

122. Le Secrétariat indique que plusieurs des recommandations formulées n'exigeront aucun changement aux systèmes ni aux règles du PROE. Le groupe de travail chargé de l'harmonisation du CORP étudie toujours plusieurs de ces recommandations qui, le cas échéant, feront l'objet de propositions présentées lors de futures Conférences du PROE. Les principaux changements recommandés sont les suivants : mise en place pour l'ensemble du CORP d'un nouveau modèle de classification des postes par

tranches, comprenant un nombre supérieur de classes plus ou moins réparties sur le même nombre d'indices ; adoption d'une nouvelle indemnité de fret ; réalisation de la prochaine évaluation des postes par des consultants indépendants.

123. Le représentant de la France remercie le secrétariat pour le travail accompli en liaison avec les autres organisations du CORP. Avant de prendre une décision, il souhaiterait savoir si le secrétariat a procédé à une évaluation des conséquences de cette proposition sur la masse salariale, donc sur le budget de fonctionnement du PROE. Le Secrétariat indique que l'évaluation de 209 n'a aucune conséquence financière.

124. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se dit en faveur des changements proposés dans la mesure où ils permettront d'améliorer l'harmonisation des organisations membres du CORP. Il prend acte du fait qu'en raison des conclusions de l'analyse des données des marchés de référence réalisée en 2008, le budget de 2010 (examiné au point 9.3 de l'ordre du jour) prévoit certaines augmentations des traitements des cadres professionnels.

125. La Conférence :

- **prend note** des conclusions de l'examen triennal de la rémunération des cadres professionnels réalisé en 2009 ;
- **approuve** l'adoption du nouveau modèle proposé de fourchette de rémunération et demander au Secrétariat d'informer les Membres de sa date d'entrée en vigueur et des autres questions importantes associées à ce changement, soit lors de la prochaine Conférence du PROE soit par voie de circulaire le cas échéant ;
- **approuve** le remplacement de l'indemnité de fret lors du recrutement et du rapatriement par un container de 20 pieds maximum ;
- **prend note** du fait que la prochaine évaluation des postes du PROE sera réalisée par des consultants indépendants appliquant la méthodologie SP10.

8.2 Agents de soutien

126. Le Secrétariat présente les conclusions de l'examen triennal de 2009 concernant les agents de soutien auquel le PROE participe avec cinq autres organisations du CORP. L'examen a principalement pour objet de comparer la rémunération et les conditions d'emploi des agents de soutien du PROE à celles offertes sur le marché du travail de référence du CORP. Il a été réalisé par un consultant basé au Samoa, en parallèle avec d'autres examens semblables des traitements des agents de soutien d'autres organisations du CORP.

127. On signale que ce travail comprend l'examen annuel des données de marché qui permet de comparer les traitements offerts par les organisations du CORP à ceux du marché général de référence local (celui d'Apia dans le cas du PROE).

128. Les résultats de l'examen donnent à conclure que le barème des traitements des agents de soutien du PROE est concurrentiel et supérieur à la courbe de rémunération moyenne du marché du travail de référence du CORP. Compte tenu de ces résultats, la direction du PROE a décidé : 1) de maintenir le barème actuel des traitements et des conditions d'emploi des agents de soutien en attendant un rattrapage par le marché du travail de référence du CORP ; 2) de demander au Directeur du PROE d'examiner cette question et de procéder aux changements nécessaires des politiques de gestion influant sur certaines des conditions de rémunération et d'emploi des agents de soutien.

129. La Conférence :

- **prend note** des conclusions de l'examen annuel des données de marché pour les agents de soutien et de l'intention du Secrétariat de maintenir le barème des traitements actuel ;
- **prend note** que des décisions concernant les conditions d'emploi des agents de soutien et relevant du pouvoir discrétionnaire du Directeur ont été prises à la recommandation du consultant chargé de cet examen triennal.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2010

9.1 Questions relatives au programme Écosystèmes océaniques

9.1.1 Programme régional sur les espèces marines

130. Le Secrétariat évoque les décisions prises lors de la 18^e Conférence du PROE, notamment l'adoption du Programme sur les espèces marines, et présente un compte rendu sur différents aspects de ce programme.

131. S'agissant de la décision de la 18^e Conférence du PROE d'inclure les requins parmi les espèces marines d'intérêt particulier dans le Programme-cadre régional sur les espèces marines pour 2008-2012, le Secrétariat indique qu'un groupe de travail constitué du PROE, de la CPS, de l'Agence des pêches du Forum (FFA) et de la Commission des pêches pour le Pacifique Centre-Ouest (WCPFC) s'est employé à élaborer un plan d'action régional en faveur des requins qui devrait être finalisé et mis en œuvre en novembre 2009.

132. Le Secrétariat fait également le point sur l'élaboration de dispositions régionales pour la conservation des cétacés, (baleines et dauphins), des dugongs et des tortues marines élaborées sous les auspices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) dans les îles du Pacifique. Il signale enfin l'élaboration, en collaboration avec le Fonds international pour la défense des animaux (IFAW) et Opération Cétacés, de directives régionales sur l'observation des baleines et des dauphins qui ont été publiées en mars 2009.

133. On signale aux Membres que la population des baleines à bosse d'Océanie a été reclassée de la catégorie « vulnérable » à la catégorie « menacé » dans la mise à jour de 2008 de la liste rouge de l'UICN et qu'il serait utile, en conséquence, d'envisager l'élaboration d'un plan de rétablissement de cette population. On décrit une procédure qui pourrait conduire à l'élaboration d'un tel plan.

134. Le Secrétariat fait état de la rareté des informations sur la nidification des tortues marines dans la région des îles du Pacifique et parle d'un projet d'étude visant à identifier les principaux stocks de tortues dans la région. L'étude comprendra le prélèvement d'échantillons de tissus de tortues aux fins d'analyses génétiques ; elle exigera la collaboration des Membres, notamment pour l'obtention des permis nécessaires.

135. En réponse à une demande du représentant des Samoa américaines concernant les mécanismes d'application des mémorandums d'entente, le Secrétariat explique que ces mémorandums ne sont pas juridiquement contraignants et que leur mise en application dépend de la collaboration mutuelle des intéressés plutôt que de l'élaboration de cadres réglementaires.

136. Le représentant de la France félicite le Secrétariat pour ce travail, qui bénéficie de l'appui sans réserve de sa délégation. Il apporte une approbation générale sur l'ensemble du programme régional sur les espèces marines. La France porte un intérêt particulier à la mise en œuvre du programme sur les requins et soutient le code de bonne conduite d'observation des baleines et des dauphins. Elle appuie le principe d'un mémorandum d'entente sur les tortues marines. Enfin, il signale que la France a également signé le mémorandum d'entente sur le dugong.

137. En réponse à une demande du représentant de Nioué, le Secrétariat confirme que le PROE participe depuis plusieurs années aux activités de la Commission baleinière internationale (CBI) en assistant à des réunions et en intervenant auprès de cette organisation. Il compte poursuivre ce travail à l'avenir.

138. Le représentant de Nioué demande également si des travaux sont en cours dans le domaine de la conservation des crabes de terre (crabes de cocotier et de mangrove). Le Secrétariat répond que ces espèces ne font actuellement l'objet d'aucun programme d'action, mais qu'il est prêt à répondre à toute demande des Membres relative à cette question.

139. Le représentant des États-Unis d'Amérique appuie le travail du Secrétariat sur les tortues et suggère d'accorder la priorité en cette matière au programme de travail décrit dans le plan d'action du PROE sur les tortues marines.

140. En réponse à une demande du représentant de la Nouvelle-Calédonie, le Secrétariat accepte de préparer une liste des pays qui n'ont pas encore signé le mémorandum d'entente sur les dugongs.

141. Le représentant des Tokélaou indique que son pays n'a pas signé les mémorandums d'entente sur les tortues et les requins, et ajoute qu'il faudra tenir de plus amples consultations à l'échelle nationale aux Tokélaou pour promouvoir une meilleure compréhension de ces mémorandums et obtenir le soutien des intéressés. S'agissant des cétacés, le représentant fait état du conflit qui oppose le développement des pêches et la conservation, et insiste une fois de plus sur la nécessité de plus amples consultations à l'échelle nationale pour promouvoir la conservation de ces espèces marines.

142. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se réjouit des progrès réalisés dans le domaine de la conservation des espèces marines. Il fait part du soutien de sa délégation à l'élaboration d'un plan de rétablissement des baleines à bosse et se félicite de l'occasion fournie d'examiner d'autres moyens d'appuyer les projets élaborés dans le cadre du programme.

143. La représentante des Fidji attire l'attention du Secrétariat sur les rapports qui existent entre le programme de travail d'échantillonnage et d'analyse des tissus de tortue marine et les exigences réglementaires nationales de la CITES. Elle encourage le PROE à rester en contact étroit avec les autorités fidjiennes et l'Université du Pacifique Sud pour la poursuite de ce travail aux Fidji.

144. La Conférence :

- **prend note** de l'état d'avancement du plan d'action régional en faveur des requins ;
- **prend note** des résultats de la deuxième réunion des signataires du mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique ;
- **encourage** les pays membres qui ne l'ont pas encore fait à signer le protocole précité ;
- **prend note** des résultats de la réunion « informelle » consacrée à un accord relatif aux tortues marines dans la région qui s'est tenue à Auckland (Nouvelle-Zélande) en juillet 2009, en particulier des résultats de l'analyse des lacunes ;
- **prie instamment** les Membres qui sont Parties à la CMS et le Secrétariat de la CMS de collaborer avec le PROE pour mettre l'accent sur les enjeux principaux et mobiliser les financements à l'échelon national afin de mettre en œuvre les mesures pertinentes du plan d'action et d'indiquer à l'aide du questionnaire l'option qu'ils privilégient pour orienter les activités futures dans ce domaine ;
- **encourage** les États membres de l'aire de répartition des dugongs à signer le mémorandum d'entente de la CMS pour la conservation et la gestion des dugongs et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition ;
- **encourage** les Membres à utiliser les directives régionales des îles du Pacifique sur l'observation des baleines et des dauphins pour élaborer leurs propres directives, conditions et réglementations nationales en la matière ;
- **approuve** l'élaboration du plan de rétablissement des baleines à bosse d'Océanie et la procédure associée ;
- **invite** les pays à nommer les personnes qui les représenteront au sein de l'équipe de rétablissement pour le plan de rétablissement des baleines à bosse d'Océanie ;
- **approuve** le projet de prélèvement de tissus de tortues aux fins d'analyse génétique et exhorte tous les membres à coopérer pleinement à sa mise en œuvre dans la mesure du possible.

9.1.2 Politique de partage et d'échange de données du Système régional de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS)

145. Le Secrétariat présente brièvement le Système de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS) en précisant qu'il s'agit d'un maillon important du programme régional de gestion des espèces marines exécuté par le PROE. Au niveau régional, le TREDS peut être utilisé pour rassembler des données, fournir des services de soutien aux membres du PROE et identifier les tendances des populations et migrations de tortues dans la région.

146. Conformément aux prescriptions du Plan d'action sur les tortues marines 2008-2011, une politique et un protocole de partage et d'échange des données dans le cadre du TREDS a été élaboré pour assurer le fonctionnement et la gestion efficaces du système. Cette politique fournit un cadre pour l'échange de données entre le Secrétariat et les Membres du PROE et diverses autres personnes, institutions et parties qui collaborent au programme régional de marquage des tortues mis en œuvre par le PROE.

147. La Conférence :

- **approuve** la politique de partage et d'échange de données du Système régional de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS).

9.1.3 Renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans le Pacifique

148. Le Secrétariat, en collaboration avec le PNUE, présente un compte rendu des progrès réalisés dans le cadre d'un projet régional financé par la Commission européenne, par le biais du PNUE, et exécuté par le PROE. Le PNUE réalise de tels projets de renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le projet océanien, d'une durée de quatre ans, a débuté en mars 2009 et bénéficie d'un budget de 1,3 million de dollars É.-U.

149. On explique aux Membres quels sont les principaux objectifs du projet :

- i) renforcement de l'aptitude du PROE à appuyer les pays membres en jouant le rôle de centre océanien pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'AME ;
- ii) renforcement des capacités des Membres (et du Timor-Leste, désigné pays ACP du Pacifique) pour la mise en œuvre d'AME ;
- iii) renforcement de la collaboration et de la coordination au sein du CORP pour promouvoir la mise en œuvre des AME.

150. Les territoires ne sont pas admissibles à l'aide financière de la CE, mais le PROE a invité leurs gouvernements à chercher des ressources pour participer au projet et profiter des activités de renforcement des capacités.

151. La Conférence :

- **prend note** des mesures prises par le Secrétariat pour permettre au Pacifique de participer au projet et d'en tirer parti ;
- **prend note** de l'invitation faite aux gouvernements des territoires de participer aux diverses activités du projet ;
- **prend acte** de la participation du Timor-Leste ;
- **prend note** de l'approche adoptée par le Secrétariat pour identifier des correspondants nationaux et travailler avec eux ;
- **enregistre l'expression** de sa reconnaissance à la CE pour le financement du programme, ainsi

qu'au PNUE — l'organisme d'exécution désigné — pour l'aide apportée au PROE et aux pays ACP du Pacifique ;

- **approuve** les conclusions de la conférence de mise en route du programme et exhorte les Membres à tirer parti de l'aide offerte par l'intermédiaire du PROE, le centre océanien pour la réalisation de ce programme.

9.1.4 2010 – Année internationale de la biodiversité

152. Le Secrétariat rappelle que 2010 a été désignée Année internationale de la biodiversité par l'Organisation des Nations Unies, et que les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) se sont engagées à souligner cette initiative.

153. Un document préliminaire a été préparé en concertation avec les coordinateurs des Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité (PANSB) et d'autres agents nationaux engagés dans la conservation de la biodiversité. Ce document a été distribué aux Membres (par voie de circulaire) et plus largement dans la région (par courrier électronique et par le biais de la liste de diffusion de la CDB) en avril 2009, mais peu de réponses ont été reçues.

154. Un projet de stratégie a depuis été élaboré par le biais de consultations organisées pendant la réunion de 2009 de la Table ronde pour la conservation de la nature, de consultations individuelles tenues avec des représentants des gouvernements et de discussions tenues au sein du PROE. Le projet de stratégie a déjà été diffusé sous forme de document d'information à la Conférence, et sera expliqué en détail dans le cadre d'une manifestation parallèle.

155. Selon le Secrétariat, le meilleur moyen pour les Membres de souligner l'Année internationale de la biodiversité serait de collaborer avec lui à l'organisation d'activités nationales. Il demande aux Membres de participer à l'élaboration du projet de stratégie et à mettre en œuvre des activités pertinentes tout au cours de l'année.

156. En réponse à une question du représentant de Tuvalu, le Secrétariat précise que le thème proposé, qui n'est pas encore officiel, serait « La biodiversité, gage de la pérennité de nos milieux insulaires ». Les Membres sont invités à faire part de leurs observations sur cette question lors de la manifestation parallèle.

157. La conférence :

- **approuve** la célébration régionale de l'Année internationale de la biodiversité ;
- **engage** les Membres à soutenir l'Année internationale de la biodiversité en 2010, à y participer et à assurer son succès dans la région.

9.2 Questions relatives au programme Avenirs océaniques

9.2.1 *Gestion des déchets solides dans le Pacifique*

158. Le Secrétariat présente une proposition concernant l'élaboration conjointe de plans de travail annuels sur les déchets solides avec les pays membres. Ces dernières années, les activités de gestion des déchets solides sont passées de la mise en place de stratégies régionales et nationales et de ressources techniques à la mise en œuvre de projets sur le terrain. Au vu du besoin de renforcer les capacités des Membres pour saisir les nouvelles possibilités de financement, le PROE envisage d'utiliser la phase d'exécution des projets pour renforcer les capacités grâce à l'acquisition active de compétences d'application générale telles que la gestion de projets et la mobilisation des populations sur le terrain.

159. La proposition offrira clarté et certitude aux deux parties. Le plan de travail exigera du PROE et des Membres qu'ils atteignent des objectifs convenus pour permettre aux décideurs de suivre les progrès et de combler les lacunes existantes le cas échéant. Le PROE continuera de diffuser des informations, de renforcer les capacités à l'échelon régional et de mettre en œuvre des projets régionaux.

160. Le Secrétariat souligne que l'assistance fournie par le PROE prend actuellement la forme de soutien technique ponctuel et ne suffit pas pour

répondre aux besoins des pays. Il recommande un haut niveau d'implication entre la direction du PROE et les pays pour confirmer les besoins et l'assistance requise du PROE.

161. Le représentant des Tokélaou note que la gestion des déchets est une priorité pour son pays et informe la Conférence de l'accord passé avec le gouvernement du Samoa concernant l'envoi et l'élimination dans ce pays de tous ses déchets solides. Il note que cet accord soulève la question du transport des déchets et des impacts potentiels sur les voyageurs et les marchandises.

162. Le représentant de Nioué attire également l'attention sur la gestion des déchets solides en tant que priorité pour les petites îles et note que ce problème régional ne bénéficie actuellement que du soutien de deux bailleurs. Il attire l'attention sur la prochaine allocation du FEM-PAS pour des projets sur les déchets, et notamment sur le FEM-5. Il soulève enfin la question de l'élimination de l'amiante et demande au PROE d'en faire une priorité.

163. Le délégué des Îles Cook reprend à son compte l'intervention du représentant de Nioué concernant l'élimination de l'amiante et demande au PROE de s'attaquer à ce problème au niveau régional.

164. Le représentant des États fédérés de Micronésie rend hommage à l'assistance fournie par le PROE au sujet de sa stratégie de gestion des déchets solides.

165. La représentante des Fidji souligne que son pays a déjà acquis de l'expérience et des connaissances dans ce domaine et demande au PROE d'aider les Fidji à les partager avec d'autres pays insulaires océaniques.

166. Le délégué du Samoa offre de partager l'expérience de son pays en gestion des déchets solides et rend hommage à l'aide reçue du gouvernement japonais dans ce domaine. Il recommande la méthode Fukuoka de gestion des déchets aux autres pays.

167. Le représentant des Tonga insiste sur l'importance du problème des déchets, évoque le besoin de parrainage de la formation en gestion des

déchets et suggère que le PROE pourrait jouer un rôle dans ce domaine. Il rend également hommage au soutien du JICA.

168. Les représentants de Kiribati et de Tuvalu saluent le soutien technique et les conseils juridiques fournis par le Secrétariat dans le domaine de la gestion des déchets et de l'élaboration de la stratégie nationale de Kiribati et de la législation de Tuvalu. D'autres pays pourraient également bénéficier de l'assistance du PROE pour répondre à des besoins spécifiques tels que l'élaboration de propositions de projets et la recherche d'assistance financière.

169. Le représentant de la France se félicite de l'engagement du PROE dans cette initiative et confirme l'intérêt de l'AFD pour y contribuer. Il attire cependant l'attention des États membres sur le fait que la répartition des financements entre l'AFD et le FEM n'est pas encore fixée et qu'aucun chiffre ne peut être indiqué à ce stade. Il annonce qu'il est très probable que la contribution de l'AFD sera inférieure à celle annoncée dans le document 9.2.1 Ann1 et espère que l'apport du FEM permettra à cette initiative d'être pleinement financée. Il informe l'assemblée qu'une mission de l'AFD se rendra au PROE la semaine prochaine pour discuter des détails de ce projet.

170. Le Directeur évoque l'importance de partager ses expériences et le besoin de se concentrer sur les besoins des pays. Il rend hommage au travail mené par le JICA dans la région et attend avec intérêt la coopération avec l'AFD. Le Secrétariat indique par ailleurs qu'il étudiera des possibilités d'assistance spécifiques, comme suggéré par les Membres, et qu'il examinera la possibilité d'un financement de l'élimination de l'amiante dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable.

171. La Conférence :

➤ **examine et entérine** la proposition concernant la phase d'exécution des projets de gestion des déchets solides :

- Recentrer les activités autour de projets adaptés aux pays tout en poursuivant la diffusion d'informations à l'échelon régional, notamment sur les pays et projets les plus

performants, pour attirer l'attention des décideurs sur la gestion des déchets.

- Des cadres de direction du PROE négocient au niveau ministériel un programme de travail annuel assorti d'objectifs spécifiques et attirent l'attention du public pour que cet accord se traduise par une amélioration de la gestion des déchets.
- Mettre à l'essai une nouvelle approche prévoyant des missions de longue durée des agents du PROE dans les pays, pour créer une dynamique et fournir une assistance lors de la difficile phase de lancement des projets. Des missions régulières de renforcement des capacités devraient également être prévues tout au long des projets.
- Les projets devraient être sélectionnés en fonction de leurs chances de succès et de leur notoriété publique ainsi que de leur impact sur le système de gestion des déchets afin de créer une dynamique et de susciter le soutien des instances politiques et de la population. Les projets devraient également correspondre aux plus hautes priorités des Membres.
- Tous les projets devraient être accompagnés d'une stratégie de mobilisation et de renforcement des capacités des communautés.
- Aider les Membres à solliciter un soutien financier (si nécessaire) pour chaque projet.
- Utiliser les projets pour améliorer les capacités génériques telles que la gestion de projets, et non pas uniquement les compétences techniques. Le renforcement des capacités constituerait ainsi un « apprentissage actif » dans le cadre des projets, notamment en matière de gestion de projets et de communication. Le processus serait ainsi plus utile et attrayant pour les personnes qui ne sont pas directement chargées des projets de gestion des déchets.

et

➤ **s'engage et engage** tous les Membres à contribuer et participer pleinement à la mise en œuvre des activités prévues dans la proposition.

9.2.2 Examen de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides

172. Le Secrétariat présente le projet de stratégie régionale de gestion des déchets solides couvrant la période 2010-2015 et indique qu'elle remplacera la stratégie 2005-2015 qui a servi jusqu'ici de document régional d'orientation concernant la gestion des déchets dans les îles du Pacifique. Cette nouvelle stratégie est le fruit de l'examen à mi-parcours de la stratégie précédente qui a été achevé en septembre 2009.

173. Le Secrétariat signale que l'examen et l'élaboration de la stratégie ont été réalisés en concertation avec les intervenants et les partenaires par le biais d'une série d'ateliers sous-régionaux. Ce travail a débouché sur un processus viable et socialement acceptable que les pays et territoires insulaires océaniques seront en mesure d'utiliser à l'avenir.

174. Le Secrétariat rappelle que la mauvaise gestion des déchets est un obstacle important au développement durable dans la région et ajoute qu'elle a des conséquences négatives sur plusieurs aspects du développement – par exemple, santé publique, qualité de l'environnement, ressources hydriques, tourisme, commerce et sécurité alimentaire. Les secteurs d'intervention prioritaires de la nouvelle stratégie sont les suivants : aspects économiques et financiers ; gestion intégrée des déchets ; législation ; sensibilisation, communication et éducation ; renforcement des capacités ; collecte des déchets ; surveillance environnementale ; politiques, planification et rendement ; industrie des déchets solides ; déchets médicaux.

175. Le représentant de la Nouvelle-Zélande félicite le Secrétariat pour son travail et souligne qu'il répond à des priorités nationales et est axé sur les résultats. Cette stratégie est un excellent exemple de bonne pratique. La Nouvelle-Zélande prend également acte des secteurs prioritaires définis. Le représentant souligne enfin avec gratitude le travail effectué par la JICA dans ce dossier.

176. Le délégué de Nioué reprend à son compte les observations de la Nouvelle-Zélande et se félicite de

l'approche sous-régionale retenue. Il juge toutefois qu'on devrait accorder plus d'attention à la mobilisation des ressources, et en particulier aux moyens par lesquels les pays et territoires de la région pourraient collaborer pour assurer le financement de programmes autosuffisants de gestion des déchets. Il ajoute que des sources de financement ont été identifiées lors de la réunion Japon/Leaders du Forum des îles du Pacifique (PALM), et souhaite savoir qui sera chargé de distribuer les fonds ainsi débloqués.

177. Le Secrétariat explique que la question du financement est abordée dans le chapitre pertinent de la Stratégie, et ajoute que l'on cherche à réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. S'agissant de la réunion PALM, le Secrétariat indique qu'on a lancé un appel de propositions, mais que le travail se poursuit et que des décisions devraient être prises au cours des prochains mois.

178. La Conférence :

- **examine et approuve** le projet de Stratégie régionale océanique de gestion des déchets solides 2010-2015 ;
- **s'engage et engage** tous les Membres à contribuer et participer pleinement à la mise en œuvre de la stratégie.

9.2.3 Examen du Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL)

179. Le Secrétariat présente le processus suivi et les progrès accomplis dans la préparation d'un projet de Stratégie sur le Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL) pour 2010-2014 et précise que le texte de la stratégie sera arrêté d'ici fin 2009.

180. Le Secrétariat indique qu'il exécute le PACPOL en association avec l'Organisation maritime internationale (OMI) depuis 2000 et qu'un consultant a été recruté pour examiner le programme existant, notamment l'efficacité et la viabilité à long terme des activités et les dispositifs actuels de gestion de la pollution marine par les navires.

181. Le Secrétariat présente les résultats de cet examen et informe les Membres que la stratégie PACPOL révisée sera diffusée par voie de circulaire en janvier 2010 pour obtenir leurs observations. Les Membres disposeront alors de quatre semaines pour soumettre leurs observations.

182. Le représentant des États-Unis d'Amérique se félicite de la présentation du Secrétariat et souligne l'utilité de ces activités, en ajoutant que sa délégation est particulièrement intéressée par l'équipe régionale d'intervention en cas de déversement. Il note que l'évaluation de dispositifs comparables dans la région serait utile et devrait être encouragée. Il évoque l'existence de l'équipe océanienne d'intervention (Oceania Regional Response Team, ORRT) et suggère qu'elle participe à ce processus. Le Secrétariat précise qu'il est un partenaire à part entière de l'ORRT, coordonnée par le Service américain des gardes côtes, et ajoute que des activités de coopération ont été menées dans le cadre de la précédente stratégie. Il ajoute que ce partenariat se poursuivra.

183. La Conférence :

- **note** que le texte définitif de la Stratégie du Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL) 2010-2014 sera achevé et diffusé pour observations par voie de circulaire d'ici la fin de 2009. Les Membres disposeront alors de quatre semaines pour soumettre leurs observations ;
- **entérine** la procédure d'approbation de la stratégie car il serait trop long d'attendre la prochaine Conférence du PROE ;
- **encourage** les principales parties concernées des pays membres du PROE, telles que les administrations maritimes et portuaires, à s'exprimer sur le projet de stratégie ;
- **note** que le succès de la stratégie PACPOL dépendra de l'existence de ressources adéquates pour appuyer ses activités et sa mise en œuvre ; et
- **s'engage** et **engage** l'ensemble des Membres à appuyer pleinement les activités régionales de lutte contre la pollution marine et à participer à leur mise en œuvre.

9.2.4 Point sur le soutien aux services météorologiques

184. Le Secrétariat informe les Membres sur ses dernières activités en matière de soutien aux services météorologiques et climatologiques, en particulier, sur les recommandations issues de la 13^e Conférence des directeurs des services météorologiques régionaux et d'une autre réunion sur le sujet (Îles Fidji, mai 2009), sur la création d'un nouveau partenariat avec l'Institut météorologique finlandais qui permettra de renforcer les capacités, et sur la procédure proposée par le Secrétariat pour la mise au point d'un projet de création d'une organisation météorologique océanienne.

185. Le Secrétariat annonce que le partenariat régional avec l'Institut météorologique finlandais favorisera la formation à l'utilisation de systèmes de gestion de la qualité et le renforcement des aptitudes et des capacités en matière de communication des services météorologiques de la région. Le projet apporte un financement de 500 000 euros.

186. Le Secrétariat annonce en outre que l'examen du Plan d'action stratégique des services météorologiques de la région commencera en décembre 2010 et sera présenté à la 21^e Conférence du PROE.

187. Le Secrétariat indique aussi que l'étude de la proposition d'établissement d'une Organisation météorologique océanienne a débuté en mai 2009 et sera terminée à temps pour être présentée à la 21^e Conférence du PROE.

188. Le représentant des États-Unis rappelle à la Conférence la nécessité urgente de créer un poste de spécialiste océanien en météorologie et en climatologie, nécessité que les États-Unis avaient déjà soulignée lors de la 19^e Conférence. Il invite instamment le Secrétariat à agir pour mobiliser le financement de ce poste de spécialiste en météorologie et en climatologie au PROE, et demande pourquoi il n'y a pas eu d'affectation budgétaire au poste des dépenses de personnel pour l'administration du programme financé par l'Institut météorologique finlandais. Il demande également des précisions sur la

manière dont le Secrétariat prévoit de gérer le partenariat PROE/Institut météorologique finlandais.

189. Le représentant de la France considère qu'il ne s'agit pas de créer une nouvelle organisation par un traité ou accord international mais plutôt de créer un comité construit à partir de la réunion des directeurs existante. N'ayant pas de mandat pour se prononcer en faveur de la création d'une nouvelle organisation, il propose de remplacer dans le projet de décision le mot « organisation » par le mot « comité ».

190. La Conférence convient de supprimer la mention du terme « Organisation » et de le remplacer par « Comité ».

191. Le représentant de la Polynésie Française partage les interrogations de la France alors que nous sommes engagés dans le processus du RIF qui a pour objectif la réduction du nombre d'agences ou d'organisations. Il rappelle que le poste consacré à la météorologie au PROE est vacant depuis trop longtemps. Il demande des précisions sur le rôle de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui a également une dimension régionale. Il souhaite enfin savoir comment le nouveau comité proposé s'articulerait avec le Bureau de l'OMM pour le Pacifique.

192. Le représentant de l'OMM précise que le bureau régional de l'OMM couvre la Région V de l'Organisation, qui inclut cinq pays de l'Asie du Sud-Est en plus des pays insulaires du Pacifique. Il souligne la nécessité d'une structure séparée qui coordonnerait les activités menées dans la région océanique et s'efforcerait de pourvoir à ses besoins, et il réaffirme l'intérêt que représente la Conférence des directeurs des services météorologiques régionaux dans l'accomplissement de ce rôle.

193. Le représentant de la Nouvelle-Zélande exprime ses craintes à propos du jalonnement et du risque de chevauchement des initiatives en cours et des nouvelles initiatives proposées. La Nouvelle-Zélande se félicite des recommandations émises mais s'interroge sur la capacité du Secrétariat d'entreprendre ce travail compte tenu des limitations actuelles des ressources. Il fait état de la nécessité de considérer les besoins à long terme des services

météorologiques et climatologiques de la région pour sérier les actions à mener par ordre de priorité et d'examiner la solidité des mécanismes à employer pour la prestation des services. La Nouvelle-Zélande exhorte le Secrétariat à terminer les deux examens en cours avant de s'engager dans la présentation de nouvelles propositions et avant d'envisager la création de nouvelles institutions ou de nouveaux mécanismes.

194. Le représentant des Tokélaou invite instamment le Secrétariat à déterminer les besoins avant de chercher le mécanisme approprié qui permettra de satisfaire ces besoins.

195. Le représentant des Îles Cook confirme qu'il est favorable à l'établissement du poste de spécialiste en météorologie et en climatologie au Secrétariat ainsi qu'à la création du Comité météorologique océanique.

196. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pense qu'il serait utile d'étendre la portée de l'engagement du PROE auprès de la région de façon à y inclure un soutien accru au développement des services météorologiques à l'échelon national.

197. Répondant à ces diverses interrogations, le Secrétariat informe que l'idée de créer une organisation météorologique océanique s'appuie en partie sur l'expérience de l'Organisation météorologique des Caraïbes et que, bien qu'il approuve la recommandation de la Conférence préférant la création d'un comité plutôt que d'une organisation, il fait remarquer qu'il importera d'intégrer certains aspects du modèle des Caraïbes dans la structure proposée. En particulier, le Secrétariat mentionne l'importance de l'institutionnalisation des services météorologiques de la région pour en assurer la pérennité. Il confirme également qu'il cherchera des moyens d'intégrer et de regrouper le rôle et les activités du Conseil des directeurs des services météorologiques existant dans le Comité météorologique océanique proposé.

198. S'agissant de la gestion du partenariat PROE/Institut météorologique finlandais, le Secrétariat informe de la création d'un conseil de gestion du partenariat ayant un rôle de surveillance. Ce Conseil comprend des membres du personnel du PROE et des

représentants d'organismes météorologiques nationaux.

199. Le représentant des États-Unis demande des précisions à propos de l'aide au développement national évoquée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

200. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée précise que l'aide au développement national doit primer sur les programmes régionaux, de la même façon que l'évaluation des besoins à l'échelon national doit primer sur les programmes régionaux. Il encourage le PROE à élargir la portée de son action de manière à y inclure le développement national des services météorologiques.

201. Les représentants de la Polynésie française et des États-Unis d'Amérique prient la Conférence de mentionner le rôle de chef de file joué par la SOPAC en ce qui concerne les services hydrologiques dans la région et de ne pas perdre de vue cet aspect au moment de rédiger les recommandations qui seront soumises à l'approbation des participants.

202. La Conférence :

- **prend acte** des recommandations de la 13^e Conférence des directeurs des services météorologiques régionaux et de la réunion conjointe des directeurs des services météorologiques et des responsables nationaux de la gestion des catastrophes, et **approuve** celles émises à l'intention des membres du PROE et celles concernant le Secrétariat ;
- **prend acte** de la création du nouveau partenariat entre l'Institut météorologique finlandais (IMF) et le PROE pour la conduite à l'échelle régionale de leur projet triennal commun, et destiné à apporter aide et conseils à l'échelon national partout où ils seront demandés, aux fins de la mise en œuvre réussie des activités de ce projet, avec la participation de représentants nationaux, en particulier en ce qui concerne la Révision du Plan d'action stratégique régional, et
- **entérine** la procédure proposée pour confier au Secrétariat l'élaboration d'une proposition exhaustive, à soumettre à l'examen de la 21^e Conférence, au sujet de la mise sur pied et de

l'établissement d'un moyen institutionnel de répondre aux besoins de services météorologiques dans la région, compte tenu également de leurs liens avec les services hydrologiques.

9.2.5 Évaluation urgente des services météorologiques régionaux

203. Le Secrétariat fait part aux Membres des progrès réalisés en 2009 dans le dossier de l'évaluation urgente des services météorologiques régionaux demandée par les dirigeants du Forum du Pacifique en 2008. Un groupe de supervision a été formé, et l'équipe d'évaluation coordonnée par le PROE s'est réunie au siège du PROE du 10 au 13 novembre 2009. L'équipe devrait présenter son projet de rapport au Secrétariat en décembre 2009, et un rapport final devrait être achevé en janvier 2010. L'équipe d'évaluation est maintenant convenue d'un plan de travail et du partage des responsabilités et a entamé ses visites dans les pays.

204. Le Secrétariat fait état de l'intérêt croissant manifesté dans la région pour la fourniture de services météorologiques, et explique que cet intérêt a été stimulé par deux facteurs : une prise de conscience croissante de l'importance des services météorologiques pour le bien-être des Océaniens ; les préoccupations concernant la viabilité à long terme des services régionaux fournis par le service météorologique fidjien qui joue un rôle central dans la prestation de services météorologiques dans la région. Le Secrétariat se félicite de l'aide généreuse fournie par l'AusAID et NZAID et annonce que le rapport final sera présenté à la 21^e Conférence du PROE, en 2010.

205. Le représentant des États-Unis déclare que son pays est intéressé de collaborer avec les autres membres du PROE et insiste sur la nécessité de faire en sorte que ce travail soit compatible avec le plan de renforcement à long terme des services météorologiques pour la région. Il suggère en outre que l'équipe d'évaluation visite le Service national météorologique des États-Unis, à Honolulu, au début de décembre. Le Secrétariat indique qu'il est en pourparlers avec les donateurs afin de déterminer la faisabilité de telles activités.

206. Répondant à une question du représentant des États-Unis, le Secrétariat confirme qu'il a l'intention de diffuser le projet de rapport aux Membres du PROE et à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) afin d'obtenir leurs observations, ce qui ménagera une période de consultations pouvant atteindre jusqu'à cinq mois avant la présentation du rapport final à la Conférence du PROE.

207. La Conférence :

- **prend note** des décisions prises en 2008 par les dirigeants du Forum concernant les services météorologiques régionaux et des travaux menés par le Secrétariat dans ce domaine avec l'assistance de ses partenaires ;
- **prend note** du rapport actualisé du Secrétariat et **prie** ce dernier de poursuivre ses travaux en fournissant des rapports intersessionnels en vue de la soumission d'un rapport final aux Membres à la 21^e Conférence du PROE, en 2010.

9.2.6 Questions relatives au FEM et à l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable (GEF-PAS)

208. Le Secrétariat informe que dans plusieurs rapports produits depuis 2004 il est souligné que les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique rencontrent d'importantes difficultés lorsqu'il s'agit pour eux d'accéder aux financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de solliciter de tels financements à l'appui de leurs programmes nationaux et régionaux.

209. Pour remédier à ce problème, il a été créé au siège du PROE le poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM au sein du PROE au profit des pays insulaires océaniques.

210. Le Secrétariat informe les Membres au sujet de l'état d'avancement actuel du programme de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable (GEF-PAS), indiquant qu'au mois d'avril 2009, le montant total des idées-cadres de projets approuvées au titre de l'Alliance FEM-Pacifique s'élevait à 63 188 700 dollars, ce qui laisse un solde de 35 649 220 dollars devant être comptabilisés au titre de formulaires d'identification de projets approuvés,

ces derniers devant être soumis et inclus au plus tard dans le programme de travail du Conseil de novembre. Si cela n'est pas fait, les montants indicatifs risquent d'être réaffectés.

211. Le Secrétariat met l'accent sur l'importance que les Membres collaborent étroitement avec une agence d'exécution efficace et rationnelle pour présenter en temps voulu les Formulaires d'identification de projets, l'élaboration détaillée des descriptifs de projets, puis le rapport de leur mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation.

212. Concernant le FEM-5, le Secrétariat met en lumière un certain nombre de questions qui se sont posées pendant l'élaboration de l'Alliance FEM-Pacifique et suggère qu'il en soit tenu compte lorsqu'il s'agira de déterminer quel type d'approche les pays insulaires océaniques devront solliciter pour le FEM-5.

213. Le représentant de Nioué fait remarquer que la coordination de l'Alliance FEM-Pacifique a été marquée par une certaine confusion et demande s'il ne serait pas possible d'améliorer ce point en prévision du prochain cycle. Il encourage le Secrétariat à envisager d'assumer le rôle d'agence d'exécution et émet l'avis qu'il serait bon d'œuvrer en vue de faire avancer le projet sur la gestion des déchets solides. Il attire l'attention du Secrétariat sur le fait que son pays ne figure pas sur la liste des participants au projet sur les polluants organiques persistants (POP).

214. Le Secrétariat répond que la détermination du lieu où sera hébergée l'unité de coordination du FEM fait actuellement l'objet de discussions au sein du Secrétariat du FEM et de la Banque mondiale. La position du Secrétariat est que la décision d'héberger cette unité au siège du PROE a déjà été prise mais qu'il attend l'issue de ces discussions. Le Secrétariat suggère que la Conférence souhaitera peut-être considérer cette question et l'étoffer lors d'une prochaine réunion en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Secrétariat souscrit à l'idée qu'il est temps aujourd'hui d'étudier les plans de la région en vue du FEM-5.

215. Le représentant de Kiribati remercie le Secrétariat et ses partenaires pour la création du poste de Conseiller chargé de l'assistance du FEM au PROE et pour leurs efforts dans ce sens.

216. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait observer que les fonds du FEM ne peuvent être versés que par l'intermédiaire des agences d'exécution de l'ONU et des banques de développement, et que si le PROE joue un rôle en matière de coordination de programmes, il devra s'associer à une agence pertinente à cette fin. Les pays océaniques peuvent contribuer en participant aux discussions avec le FEM et les agences d'exécution pour les inciter à collaborer avec le PROE.

217. Le Secrétariat précise que tous les fonds accordés par le FEM doivent passer par l'une des dix agences d'exécution désignées et informe que certaines de ces agences d'exécution ont émis des réserves au sujet des conflits d'intérêts qui pourraient surgir si l'unité de coordination était basée au PROE. S'agissant de l'exclusion de Nioué du projet sur les POP, il indique que plusieurs autres pays ont négligé de manifester un intérêt à l'époque de la présentation du projet au FEM. Il est suggéré à Nioué de soumettre une nouvelle proposition en vue du FEM-5.

218. La Conférence :

- **prend acte** des progrès accomplis concernant le renforcement de la coordination du FEM au sein de la région ;
- **prend acte** de la discussion dont traite le document relatif aux dispositions institutionnelles régissant actuellement la coordination du FEM dans la région et des questions soulevées par le maintien de ces dispositions ; et
- **confirme** son soutien à l'accord des points focaux du FEM pour les petits États insulaires océaniques en développement prévoyant que l'unité chargée de la coordination de l'Alliance FEM-Pacifique, notamment des fonctions de suivi, d'évaluation et de communication, soit physiquement établie au siège du PROE.

9.2.7 *Coopération régionale et réduction des émissions de GES dans le secteur énergétique*

219. Le Secrétariat présente brièvement les initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre auxquelles il collabore dans le secteur énergétique :

- La troisième année du Projet océanique de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP) ;
- Le rôle moteur du PROE en matière d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein du groupe de travail du CORP sur l'énergie ;
- L'accès aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial pour des projets d'atténuation des effets du changement climatique ; et
- La collaboration, grâce à des financements du Fonds européen de développement.

220. Le Secrétariat mentionne d'autres travaux connexes, notamment sur la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui ont valu au PROE de recevoir le prix de l'EPA en 2009. Le Secrétariat fait également mention de son travail avec les partenaires du CORP ; de la reconnaissance formelle, par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, des énergies renouvelables, pour permettre un accès généralisé à des énergies propres et abordables et l'avènement d'une société à faible émission de carbone ; et l'atteinte des cibles nationales dans le cadre des cibles régionales de réduction des émissions de GES.

221. Le Secrétariat évoque ses divers partenariats avec les organisations du CORP, dont la SOPAC et l'USP, et salue le rôle moteur assumé par la CPS dans le domaine énergétique. Il note que ces activités sont actuellement essentiellement financées par deux bailleurs, le FEM et l'UE, mais que d'autres bailleurs y contribuent également.

222. Le Secrétariat indique que 700 000 dollars É.-U. ont été affectés au renforcement des capacités sur le Mécanisme pour un développement propre (MDP) dans le cadre du projet PNUE-PROE sur le renforcement des capacités en matière d'AME. Les autres bailleurs comprennent l'Australie qui a fourni 1,5 million de dollars australiens aux initiatives du Programme sur l'énergie et l'efficacité énergétique dans le Pacifique (REEP), accessibles par les pays insulaires océaniques, et 25 millions de dollars australiens pour le développement des énergies propres dans le Pacifique. Le Secrétariat évoque de nouvelles collaborations bilatérales et multilatérales

demandant une meilleure coordination et se félicite de la perspective de participer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur énergétique sous la direction de la CPS.

223. Les représentants des Samoa américaines, de Nioué et des Tokélaou prennent acte du rapport.

224. Les Samoa américaines demandent des informations sur les ressources en énergies renouvelables particulièrement adaptées au Pacifique.

225. Les Tokélaou remercient les gouvernements de la France et de la Nouvelle-Zélande ainsi que le PNUD d'avoir permis à son pays d'élaborer son plan énergétique et demandent le renforcement des dispositifs sud-sud pour répondre à ses besoins en énergies renouvelables.

226. Nioué note que son pays a bénéficié de ce travail et recommande que le responsable du PROE chargé du PIGGAREP soit doté d'un assistant, au vu des besoins de coordination croissants pour les diverses ressources mobilisées pour aider les pays insulaires océaniques.

227. Le Secrétariat précise que des discussions ont été menées avec la CPS sur une collaboration étroite dans le secteur énergétique et que le PROE appuie sans réserve le rôle moteur joué par la CPS dans ce domaine. Répondant à la question des Samoa américaines, le Secrétariat explique que les sources d'énergies renouvelables dépendent de la situation géographique des pays. Le potentiel énergétique solaire d'un pays proche de l'équateur pourrait par exemple être supérieur à celui de pays plus éloignés, où le vent, les courants marins ou l'hydroélectricité pourraient être envisagés.

228. Le Secrétariat note le besoin d'augmenter la capacité de coordination en parallèle avec celle de la mobilisation des ressources et indique que des mesures ont été prises pour y répondre. La proposition de projet conjoint SOPAC-PROE sur les énergies renouvelables, soumise au 10^e FED, prévoit un assistant au responsable du PIGGAREP.

229. La Conférence :

- **prend note** des diverses initiatives sur la réduction des émissions de GES auxquelles participe le Secrétariat ; et
- **prend note** de la coordination étroite existante entre les activités de réduction des émissions de GES mises en œuvre par le Secrétariat et celles du groupe de travail du CORP sur l'énergie et de la Table ronde sur le changement climatique.

9.2.8 Résultats de la Réunion de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique

230. Le Directeur présente les résultats de la Réunion de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique et attire l'attention des Membres sur les objets exposés au centre de la salle de conférence, qui illustrent les épreuves auxquelles doivent faire face les îles du Pacifique du fait du changement climatique.

231. Le Secrétariat donne un aperçu du déroulement de la Réunion de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique, qui s'est tenue à Majuro (République des Îles Marshall) du 19 au 21 octobre 2009. Il y a été débattu de questions portant précisément sur l'adaptation au changement climatique, les modes d'adaptation écosystémiques, du financement, ainsi que des problèmes particuliers posés aux atolls de faible altitude. Il y a également été examiné un document d'évaluation sur la mise en œuvre du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques (PIFACC). La Table ronde a formulé une recommandation d'une importance majeure préconisant la réalisation d'un examen à mi-parcours du fonctionnement du PIFACC.

232. Le représentant de Kiribati évoque la question des droits de l'homme et de la réinstallation des personnes déplacées, ayant le sentiment que ce sujet n'apparaît pas suffisamment dans les recommandations et mériterait une plus grande attention.

233. Le représentant de la France rappelle que son pays a déjà à plusieurs reprises montré qu'elle partageait pleinement les préoccupations des États

insulaire du Pacifique en matière de changement climatique. Concernant le projet de décision soumis à approbation, il s'interroge s'il est possible d'adopter un rapport qui n'est pas encore terminé. Il souhaite avoir des précisions sur le système de gouvernance envisagé dans le document 9.2.8 Ann.1 : ce système sera-t-il dans ou hors du PROE, quelles seront les conséquences en matière de budget ? Enfin il souligne que l'analyse de la faisabilité d'un fond régional pour l'adaptation consacre une large part à une évaluation de sa valeur ajoutée par rapport aux instruments qui seront décidés dans le cadre de la CNUCED.

234. En réponse à ces observations, le Secrétariat informe que les recommandations, reproduites dans le document en annexe, ont déjà été adoptées par la Table ronde mais que le rapport complet, toujours en cours de rédaction, est un bon support pour traiter ces questions plus en détail. En ce qui concerne les liens de la Table ronde avec le groupe de travail régional sur l'énergie, le Secrétariat explique que la proposition avancée consistait à donner un rôle plus officiel à ce groupe de travail régional sous l'autorité de la Table ronde. S'agissant des initiatives associées à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et du rôle joué par le PROE face au changement climatique, le Secrétariat informe qu'il considère que toute nouvelle entité devrait contribuer à ces initiatives et participer à ces structures et qu'une note explicative sera rédigée à ce sujet.

235. La Conférence :

- **prend acte** des résultats et des recommandations de la Réunion de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique, et **examine** et **approuve** celles émises à l'intention des Membres du PROE ainsi que celles concernant le Secrétariat ;
- **prend acte** de la proposition d'examen à mi-parcours du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques (PIFACC) et **apporte son soutien** à la réalisation de cet examen.

9.3 Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2010

236. Le Président indique que la Conférence, ayant examiné en détail le programme de travail et les résultats financiers du Secrétariat au cours de l'année écoulée (2008) ainsi que les principaux éléments du programme de travail du Secrétariat pour 2010 qui faisaient l'objet de points antérieurs de l'ordre du jour, est maintenant priée d'examiner et d'approuver le programme de travail et le budget proposés du Secrétariat pour 2010.

237. Le Secrétariat présente le projet de programme de travail et de budget pour 2010 qui est équilibré et qui s'élève à 10,4 millions de dollars É.-U. Il indique que ce budget est financé par les bailleurs de fonds, à hauteur de 8,0 millions de dollars, et par les contributions des Membres (qui n'ont pas augmenté depuis 2004) et d'autres sources de revenus — par exemple, intérêts et frais de gestion des programmes — qui s'élèvent à 2,4 millions de dollars.

238. Le budget proposé prévoit le relèvement des traitements de 2008, approuvé par les directeurs du CORP à la lumière de l'analyse des données annuelles des marchés de référence pour les cadres professionnels. On a évité une hausse des contributions en puisant à des sources internes, y compris un excédent de 100 000 dollars reporté de l'année précédente.

239. Le Directeur et la directrice financière se chargent de cette présentation. Le Directeur présente un exposé des perspectives du PROE pour la période se terminant en 2015.

240. Le représentant des Îles Cook remercie le Secrétariat pour cette présentation, appuie l'approbation des recommandations et note que l'augmentation du budget est principalement due à la hausse du financement à long terme. Sa délégation approuve les informations présentées.

241. Le représentant des Samoa américaines remercie le Secrétariat de sa présentation du programme de travail et du budget pour 2010 et de l'exposé des perspectives de l'Organisation qu'il approuve. Il recommande que l'on porte une attention

spéciale à certaines questions qui préoccupent particulièrement nombre de pays et territoires insulaires océaniques. Il prend note de l'ampleur des sommes consacrées aux frais de voyages, et demande si ce chiffre comprend l'ensemble des frais de déplacements liés aux activités du PROE. Il souhaite également savoir si le budget est équilibré ou, le cas échéant, quel sera le montant de l'écart que les pays et territoires insulaires pourraient être appelés à combler.

242. Le Secrétariat répond qu'il est en effet nécessaire d'établir des priorités et demande aux Membres de participer à cet exercice, ajoutant par exemple que des mesures seront prises pour tenir compte du souhait des Membres d'accorder plus d'importance à la gestion des déchets. Il explique que le budget de voyage est toujours élevé à cause des déplacements que nécessitent les activités du PROE, mais qu'on étudie des moyens de réduire ces dépenses en ayant recours, par exemple, aux visioconférences. Le Secrétariat confirme que les dépenses budgétaires estimées sont égales aux recettes estimées, et que le budget ne prévoit donc aucune augmentation des contributions des Membres. Il confirme également que le budget de voyage englobe l'ensemble des dépenses liées aux déplacements des participants et des membres du personnel. Le Secrétariat attire l'attention sur l'augmentation du budget consacré au changement climatique pour l'exercice 2010.

243. Le délégué de Nioué félicite le Secrétariat pour sa présentation qui tient compte des recommandations formulées en 2008. Il fait observer que la plupart des contributions viennent des bailleurs de fonds traditionnels. Il souhaite que l'on consacre plus de ressources au dossier de la gestion des déchets. Sa délégation constate par ailleurs que plusieurs postes restent vacants et non financés, et attire l'attention sur la possibilité d'obtenir des financements auprès du FEM et de l'UE pour la conduite des activités du PROE. Le délégué demande s'il existe un tarif fixe pour la gestion des programmes ou si ce tarif varie d'un projet à l'autre.

244. Le représentant du Samoa fait part de son appréciation pour la présentation et pour l'aide des donateurs, prend acte de la hausse importante du budget consacré à la formation (y compris pour les ateliers et réunions), et demande s'il ne serait pas

possible de distinguer les dépenses consacrées aux réunions de celles consacrées aux ateliers, et de déterminer le montant consacré à la Conférence du PROE, afin de pouvoir établir la somme effectivement consacrée au renforcement des capacités des pays.

245. Le représentant de la France se joint aux autres délégations pour féliciter le secrétariat pour le travail considérable accompli. Il note qu'il n'est pas prévu d'augmenter la contribution obligatoire en 2010, mais qu'une augmentation est prévisible en 2011. Il souhaite donc des éclaircissements du Secrétariat sur l'ampleur de cette augmentation. Il fait également part de sa difficulté à faire correspondre les chiffres inscrits dans le document du secrétariat et les chiffres dont il dispose sur les contributions de la France venant en appui aux programmes, et annonce qu'il transmettra un courrier au Secrétariat de manière à établir une correspondance entre les chiffres dont on dispose de part et d'autre.

246. Le représentant de Tuvalu prend acte des éléments importants du budget et de l'étroit rapport établi entre les fonctions de base du PROE et les contributions des Membres. Il se félicite de cette approche. Il prend note avec satisfaction du fait que le budget est équilibré, et souhaite savoir si les frais appliqués par les diverses organisations du CORP pour la gestion des programmes concordent. S'agissant de l'excédent de 96 970 dollars figurant dans le budget révisé de 2009, il souhaite savoir si ce montant a influé sur le montant des excédents des années précédentes indiqué dans le budget de 2010. Il ajoute qu'il existe de nombreuses possibilités de mobilisation de financements supplémentaires, en particulier auprès de l'UE, et souhaite que le PROE parvienne à acquérir les moyens de fournir aux Membres l'assistance technique nécessaire pour leur permettre de se conformer aux exigences de ces nouveaux bailleurs de fonds.

247. Le représentant de l'Australie se félicite de l'exposé des perspectives, du programme de travail et du budget clair et équilibré qui contribueront à augmenter la confiance des Membres dans l'utilité du PROE. L'Australie confirme qu'elle maintiendra sa contribution de base en plus d'ajouter 1,4 million de dollars australiens pour les projets liés au changement climatique. Elle souhaite que cet argent favorise

l'intégration des fonctions de la SOPAC ayant trait à ce secteur d'activité. L'Australie confirme enfin qu'elle est prête à collaborer avec le Secrétariat dans l'élaboration des programmes.

248. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se réjouit de l'exposé des perspectives et de la présentation du budget. Il annonce qu'à compter de 2010, les contributions de son pays seront libellées en dollars néo-zélandais (plutôt qu'en dollars É.-U.). La délégation de la Nouvelle-Zélande demande au Secrétariat d'expliquer la manière dont il a abordé l'affectation des fonds de son budget de base et note que ce budget suffira aux besoins de la direction générale et des services administratifs et qu'une partie de ces fonds pourra être consacrée à l'exécution des programmes.

249. Le représentant des États fédérés de Micronésie reprend à son compte les félicitations des autres délégués, notamment en ce qui concerne l'exposé des perspectives, et encourage les participants à traduire ces paroles en actes. Il appuie le budget tel que présenté.

250. Le représentant des Tokélaou félicite le Secrétariat et les bailleurs pour leur soutien, et se réjouit de la présentation d'un budget équilibré. Il indique que les Tokélaou souhaitent que tous les postes vacants soient comblés, et demande des précisions sur la répartition des crédits du budget de base. Il souhaite obtenir l'assurance que les ressources du budget de base suffiront à répondre aux besoins considérables des programmes.

251. Le Secrétariat apprécie les commentaires positifs formulés par les Membres, se félicite du soutien apporté par les donateurs, et se réjouit à la perspective d'offrir aux Membres des services à la hauteur des moyens qui lui ont été donnés. Il répond aux diverses questions qui lui ont été posées.

252. S'agissant des observations formulées sur le rôle de coordination du PROE, notamment pour la recherche de financements, le Secrétariat demande aux Membres de promouvoir ce rôle auprès de leurs gouvernements respectifs.

253. Le Secrétariat indique que la possibilité d'accroître l'aide consacrée à la gestion des déchets est actuellement en cours d'examen avec les donateurs et qu'il s'emploiera par ailleurs à augmenter les sommes consacrées au renforcement des capacités en 2010. Il veillera également à améliorer la cohérence de la présentation de son budget et de l'établissement des frais de gestion des programmes.

254. Le Secrétariat indique qu'il n'est pas prévu d'accroître la contribution des Membres en 2011. Des discussions sont en cours en vue de passer à un budget pluriannuel à compter de l'année prochaine (2010).

255. Le Secrétariat note qu'aucun financement de l'UE n'est prévu pour 2010, mais qu'il souhaite remédier bientôt à cette situation. Il ajoute que l'augmentation des fonds consacrés aux programmes est à mettre sur le compte des efforts déployés par les agents chargés des programmes.

256. S'agissant des frais de gestion des programmes, le Secrétariat précise qu'ils sont normalement fixés à 10 %. La Conférence du PROE avait antérieurement approuvé une hausse de ces frais de 10 à 15 %, mais le Secrétariat s'en est tenu depuis au tarif minimum. Le Secrétariat signale que les détails des dépenses consacrées aux réunions et à la formation sont fournis dans les documents budgétaires (pages 55 à 57). Le budget révisé comprend une somme excédentaire de 100 000 dollars reportée de l'exercice 2009 et qui découle de l'excédent de 96 970 dollars qui figurait dans le budget révisé de 2009. Une partie des fonds du budget de base (126 000 dollars) a été consacrée à l'appui aux programmes. Ce montant servira par exemple à retenir les services d'un conseiller en droit environnemental qui fera également office de conseiller juridique auprès du Secrétariat. Le budget de base a été équilibré en maintenant certains postes vacants en 2010 et en rationalisant les responsabilités des agents. Les postes vacants comprennent celui du directeur administratif et d'autres postes de la direction et des services administratifs. Le format du budget de 2010 autorise un examen à mi-parcours qui permettra au Secrétariat de prendre en compte les nouvelles priorités des Membres.

257. Les Membres sont invités à transmettre à l'équipe chargée des finances leurs questions portant sur le budget.

258. Répondant à une question du représentant des Samoa américaines concernant les chiffres effectifs des contributions des Membres pour 2010, le Secrétariat précise qu'il n'y aura aucune contribution volontaire supplémentaire en 2010.

259. La Conférence :

- examine et approuve projet de programme de travail et de budget pour 2010.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

10.1 Le rôle du Forum ministériel du PROE dans le contexte de la Conférence du PROE

260. Le Secrétariat informe les Membres que les ministres de l'Environnement ont soulevé en 2008 la question du statut du Forum ministériel et celle de son pouvoir décisionnel dans le contexte de la Conférence du PROE. Le Secrétariat note également que la question des pouvoirs décisionnels des ministres a été soulevée à la 19^e Conférence du PROE. Cette question a été suscitée par le fait qu'au moins deux ministres pensaient que le Forum ministériel pouvait statuer en dernier ressort et annuler des décisions prises par la Conférence du PROE. Ce débat concernait une recommandation portant sur la sélection du nouveau directeur.

261. Le Secrétariat indique que la Convention portant création du PROE ne confère pas de pouvoirs juridiques de décision au Forum ministériel et que les pouvoirs de décision appartiennent en dernier ressort à la Conférence du PROE. Il ajoute que les délégués de la Conférence du PROE représentent leurs gouvernements et ministres.

262. Les Membres sont invités à examiner la question, étant entendu que toute décision d'élargir les pouvoirs décisionnels du Forum ministériel

nécessiterait l'amendement de la Convention portant création du PROE.

263. Le représentant des Îles Cook note que cette question est délicate et fait état des débats du Forum ministériel menés dans le cadre de la 19^e Conférence du PROE et aux opinions exprimées par les ministres. Toute modification du règlement intérieur devrait être examinée comme il se doit. Un ministre des Îles Cook ne s'était pas rendu au Forum ministériel en raison de l'absence de tels pouvoirs. Le représentant réaffirme que les ministres devraient avoir un rôle décisionnel, ce d'autant plus que la réunion suit un cycle bisannuel. Son gouvernement aimerait que les ministres aient des pouvoirs décisionnels, notamment en ce qui concerne la nomination du directeur et du directeur adjoint.

264. La représentante des Fidji note que le Forum ministériel devrait se réunir selon les besoins pour renforcer la volonté politique et approuver les programmes élaborés et adoptés par la Conférence et que ce Forum ne dispose pas de pouvoir de décision finale. À défaut de telles réunions, les discussions des représentants officiels visant la protection de l'environnement risquent de rester sans suite.

265. Le représentant des Samoa américaines déclare qu'il n'est pas nécessaire de modifier le règlement et que le fait de déléguer des pouvoirs décisionnels au Forum ministériel aurait pour effet de politiser l'organisation, notamment au vu des différents dispositifs politiques des Membres.

266. Le représentant de la Polynésie Française rappelle la situation pénible à laquelle les Membres ont été confrontés l'an dernier à propos des rôles respectifs de la Conférence du PROE et de la réunion ministérielle. Suivant l'analyse du Secrétariat, il propose que, lorsque des décisions importantes doivent être prises par la Conférence, il appartient aux ministres qui le souhaitent d'assurer le rôle de chef de délégation à cette occasion. Il ne souhaite pas que soit créé un organe supplémentaire donnant un rôle décisionnel aux ministres. Il suggère que la Conférence pourrait convenir que les ministres se réunissent par exemple tous les deux ans, pour débattre au niveau politique sur des thématiques environnementales particulières ou sur les questions fondamentales relatives à l'organisation.

267. Le représentant de Tuvalu note que les réunions ministérielles se tiennent tous les deux ans mais estime que leurs rôles ne sont pas clairs. À l'instar des îles Cook, il estime que le rôle des ministres devrait être plus clairement défini. La Conférence du PROE pourrait formuler des recommandations sur lesquelles les ministres se prononceraient ; sinon, les décisions pourraient simplement être renvoyées devant les conseils des ministres de chaque Membre.

268. Le représentant des Tokélaou observe que la question devrait être examinée sous l'optique de la bonne gouvernance et de la transparence. Les observations formulées par les autres délégations ont été extrêmement instructives et les procédures de la Conférence du PROE devraient être envisagées dans le contexte des recommandations de l'Évaluation indépendante de l'Organisation. Celle-ci ne devrait pas être politisée mais plutôt adopter la transparence.

269. Le représentant de Nioué estime que les décisions finales devraient être prises par une seule réunion et que les ministres pourraient y participer en tant que chefs de délégation et contribuer au processus décisionnel, un débat ministériel étant prévu pour entériner ces décisions. Il note les coûts associés à la participation des ministres, en matière de représentation et de protocole, surtout pour les petits États insulaires accueillant la Conférence du PROE.

270. La représentante du Samoa rappelle les vifs débats que cette question a suscités à Pohnpei. Le rôle des ministres et du Forum ministériel est très important pour veiller à un engagement politique à l'égard du travail du PROE, engagement qui ne serait pas nécessairement garanti de la même manière par les représentants officiels. La représentante note que sa délégation aimerait que le Forum ministériel continue de se tenir tous les deux ans.

271. Le représentant des EFM se félicite de l'analyse juridique présentée à la Conférence, analyse qui lui semble par ailleurs exacte. L'idée que les ministres n'ont pas de rôle lui semble incorrecte, car les délégués représentent leurs ministres et ceux-ci pourraient être présents en tant que chefs de délégation. La pratique actuelle devrait être maintenue, mais en améliorant le mécanisme de travail

pour que les ministres participent plus activement à la Conférence du PROE lorsque les décisions sont prises.

272. La Présidente invite les participants à trouver un compromis et appuie le texte révisé. Elle propose de former un petit groupe pour examiner cette question plus avant.

273. Le Secrétariat répond aux observations des délégués et indique que le status quo est appuyé par un grand nombre d'entre eux tandis que d'autres demandent des pouvoirs décisionnels élargis pour les ministres. Il suggère que la proposition de la Polynésie française pourrait être un compromis acceptable, les ministres participant aux points pertinents de l'ordre du jour au moment opportun. Il ajoute que les représentants officiels reçoivent des instructions de leurs ministres et que l'amendement de la Convention portant création du PROE prendrait du temps.

274. Le représentant des îles Cook déclare que l'on pourrait laisser la décision en suspens et que la question pourrait être abordée à la prochaine Conférence du PROE lorsque les ministres seront présents, les représentants officiels devant alors informer leurs ministres qu'ils devront se prononcer sur cette question à cette occasion.

275. Le représentant du Samoa remercie le Secrétariat pour son interprétation juridique mais attire l'attention sur l'article 1 de la Convention Portant Création du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) et la possibilité de réinterpréter le programme de travail pour répondre aux besoins du Forum ministériel. Si ce Forum pouvait être intégré à la Conférence du PROE plutôt que de constituer une réunion distincte, toute confusion serait alors évitée.

276. Le représentant de Tuvalu estime lui aussi qu'une décision finale devrait être prise à la prochaine conférence et que la confusion née à Pohnpei pourrait être dissipée par le Secrétariat grâce à la préparation d'orientations plus claires concernant la participation ministérielle.

277. Le représentant des EFM demande comment les autres réunions du CORP veillent à une participation ministérielle et suggère que des enseignements pourraient être tirés de ces processus.

278. Le représentant des Samoa américaines rappelle que les différentes structures politiques représentées autour de la table doivent être prises en compte et que toute modification doit reposer sur un consensus général. Il est d'avis qu'il n'y avait pas de convergence de vues sur le besoin de changement.

279. Le représentant de la PNG rappelle également l'article 1 et observe qu'il permet la participation des ministres. Il ajoute qu'un groupe de travail devrait être constitué pour examiner comment leur participation pourrait être renforcée plutôt que de modifier cet article à ce stade.

280. Un petit groupe est formé à la suggestion de la Présidente pour élaborer la recommandation. Le Secrétariat signale que suite à un débat fructueux, une proposition de texte a été adoptée par un petit groupe de rédaction. La Conférence adopte le texte révisé.

281. La Conférence :

- **prend acte** de l'important rôle des ministres de l'Environnement de la région et **rappelle** qu'il n'existe aucun obstacle de procédure à la participation des ministres aux conférences du PROE, en tant que chefs de délégation, ni à leur participation aux décisions de ces conférences ;
- **décide** de prévoir un débat de haut niveau à l'ordre du jour de la 21^e Conférence du PROE, puis tous les deux ans, pour examiner les questions stratégiques devant être prises en considération par les ministres de l'Environnement de la région ; et
- **demande** au Secrétariat de consulter les Membres du PROE sur les questions devant être abordées lors de ce débat de haut niveau de la 21^e Conférence du PROE.

10.2 Revisions proposees de la Procedure de nomination du directeur du PROE

282. Le Secrétariat rappelle que la procédure de nomination du directeur du PROE a fait l'objet de larges débats au cours des Conférences antérieures. Certains Membres jugent que cette procédure devrait être plus détaillée, et d'autres soutiennent que les

règles actuelles suffisent, qu'elles devraient être appliquées avec souplesse, et qu'elles dépendent en tout état de cause d'une mise en œuvre éclairée par le président du comité consultatif de sélection.

283. Le Secrétariat explique que la procédure peut être modifiée si tel est le souhait des Membres. Toutefois, il convient également d'examiner les procédures du comité consultatif à cause des problèmes de confidentialité qui se posent, et rien n'est prévu à l'heure actuelle pour procéder à un tel examen. Le Secrétariat suggère qu'il serait utile de demander aux anciens présidents du comité consultatif de sélection s'ils jugent que les règles actuelles sont suffisantes et si on devrait selon eux compter davantage sur les conseils du Secrétariat concernant la procédure à adopter.

284. Le Secrétariat rappelle que le Directeur actuel a fait l'objet d'un choix consensuel de la Conférence du PROE. Si les Membres souhaitent plutôt désigner le directeur par voie de suffrage, il faudra modifier la Convention portant création du Programme régional océanien de l'environnement.

285. Les représentants des Samoa américaines, des Îles Cook, du Samoa, de Tuvalu et de la Polynésie française recommandent de créer un groupe de travail qui réfléchira à cette question et procédera à un examen minutieux de la procédure de nomination du directeur, compte tenu du fait que tout changement à cette procédure risque d'exiger une modification de la Convention portant création du PROE.

286. Le représentant des États fédérés de Micronésie signale que nombre des délégués présents ont déjà eu l'occasion de participer à la nomination du directeur. Il pense que les règles pourraient être légèrement modifiées pour mieux définir les étapes que le comité consultatif de sélection doit respecter sans pour autant être trop normatives. Selon lui, les règles de fonctionnement du comité consultatif de sélection sont insuffisamment précises et accordent au comité et à son président un pouvoir discrétionnaire trop grand, ce qui risque de conduire à un manque de transparence.

287. La déléguée du Samoa indique qu'elle a beaucoup appris du dernier exercice de sélection du directeur et juge qu'il serait utile de modifier la procédure. Elle mentionne par exemple l'alinéa de l'article 6 concernant l'émission des recommandations concernant la nomination du directeur à la Conférence du PROE, et note que la procédure devrait permettre qu'en cas de désistement du candidat préféré, le poste soit offert au candidat figurant en deuxième place sur la liste des candidats retenus. Le délégué de la Polynésie française appuie cette suggestion à la lumière de l'expérience vécue lors du dernier exercice de sélection.

288. Le représentant de Tuvalu convient que le comité n'est pas actuellement tenu de transmettre à la Conférence du PROE des informations détaillées et utiles sur le candidat préféré, et recommande d'examiner à ce propos les pratiques en vigueur dans d'autres organisations du CORP aux fins de comparaison.

289. Le représentant de la Polynésie française se joint aux commentaires émis autour de la table sur cette question. Il est nécessaire que le groupe de travail réfléchisse sur cette question primordiale pour le bon fonctionnement de l'organisation. Il est très important que le processus de sélection continue à être basé sur le mérite, comme cela est le cas dans les autres organisations régionales. Appuyant les interventions du Samoa et de Tuvalu, il estime que l'élément ayant manqué dans la dernière procédure de sélection a été l'apport d'indications sur les motivations du choix du comité de sélection. Il faudra modifier l'article 6 du règlement consacré à la désignation du directeur en ce sens. Il faudra également prévoir des dispositions particulières relatives à la procédure à suivre en cas de désistement du candidat désigné.

290. Le représentant de la Nouvelle-Zélande note que le groupe de travail de l'Évaluation indépendante de l'Organisation est déjà aux prises avec un certain nombre de questions épineuses.

291. Le représentant des Tokélaou signale qu'il a participé aux travaux des deux derniers comités de sélection et que selon lui, la procédure de sélection est basée sur le mérite. Il souhaite que l'on indique clairement si le débat actuel porte sur la procédure de sélection du directeur ou sur la composition du comité consultatif de sélection.

292. Le Secrétariat met sur pied un groupe de travail chargé de se pencher sur la question du rôle de la Conférence des ministres de l'Environnement et sur la procédure de sélection du directeur du PROE. Ce groupe de travail élabore une série de recommandations qui sont présentées à la Conférence et adoptées par cette dernière après modifications.

293. La Conférence :

Examine la procédure de nomination du directeur et :

- **réitère** que cette procédure devrait continuer d'être fondée sur le mérite ;
- **charge** le Secrétariat de :
 - i. proposer des amendements à la procédure pour faire en sorte que lorsque la Conférence du PROE sera invitée à examiner les recommandations du Comité consultatif de sélection, elle pourra le faire dans un contexte transparent, sur la foi de renseignements détaillés sur les motivations du choix des candidats, à condition que ces données demeurent confidentielles ;
 - ii. élaborer un guide pour orienter le travail du comité de sélection et les recommandations de la Conférence du PROE afin de faire en sorte que le comité puisse dresser une liste de noms des candidats retenus par ordre de compétence/de préférence ;
 - iii. proposer des amendements de la Procédure de nomination du directeur pour faire en sorte qu'en cas de désistement du candidat préféré, il soit possible d'offrir le poste à la personne figurant en deuxième place sur la liste des candidats retenus ;
- **convient** de présenter la procédure révisée proposée par le Secrétariat à la 21^e Conférence du PROE.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS
SOULEVEES PAR LES MEMBRES**

**11.1 Rapport d'activité sur la rationalisation
des rapports soumis par les pays
insulaires océaniques en vertu d'accords
multilatéraux sur l'environnement
portant sur la biodiversité**

294. Le représentant de l'Australie présente le document élaboré par son pays au sujet de l'état d'avancement du projet de rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) portant sur la biodiversité, dont l'objet est d'alléger la charge de travail des pays insulaires océaniques découlant des exigences en matière de rapport imposées en vertu des AME, et qui a été approuvé par les 18^e et 19^e conférences du PROE.

295. Un modèle de rapport consolidé a été mis à l'essai dans huit pays et des consultations ont été menées auprès des Secrétariats de cinq organisations signataires des AME (CDB, CITES, Ramsar, CMS et WHC). Les pays ayant participé à cette expérimentation s'en sont montrés très satisfaits. Pour ce qui est de l'avis des Secrétariats, il est à noter que la CDB y a été très favorable, le Secrétariat de la CITES favorable mais plus critique en ce qui concerne la fréquence des rapports, Ramsar n'a émis aucun avis et la WHC s'est montrée hésitante car elle possède ses propres modèles et cycles d'établissement des rapports. D'une manière générale, l'idée de réduire les exigences imposées aux pays en matière de rapports a été fortement appuyée par les secrétariats. Le modèle de rapport est à présent très facile à utiliser et saisit les principales données requises de chacun des accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité.

296. L'Australie indique que ce qui importe au premier chef, si l'on veut faire avancer ce projet, est d'obtenir l'agrément des cinq Secrétariats et propose à cette fin les mesures suivantes : 1) lancer l'idée de former un groupe de liaison sur la biodiversité au sein duquel les cinq Organisations parties aux AME essaieront d'harmoniser leurs activités et de créer des synergies entre elles, et 2) soumettre cette question à l'examen des membres desdites organisations, par

exemple dans le cadre de leurs principaux forums, tels que leur Conférence prochaine des parties.

297. Le représentant de Nioué rappelle que ce sujet était inscrit dans les points de l'ordre du jour importants traités lors des précédentes sessions du PROE, non seulement dans le domaine des AME sur la biodiversité mais aussi dans d'autres domaines. Nioué n'a pas été parmi les pays désignés pour expérimenter l'emploi du modèle de rapport mais il s'est néanmoins servi de ce modèle pour produire son quatrième rapport à l'adresse de la CDB. Il informe que bien que son rapport n'ait pas été accepté par la CDB, Nioué a jugé ce modèle très approprié et très utile pour un petit pays insulaire aux ressources limitées.

298. Le représentant de la France remercie l'Australie pour cette initiative. Il souhaiterait pouvoir soumettre le modèle proposé aux experts chargé de suivre les AME concernés, mais ne l'a pas trouvé dans les documents de cette session ni dans ceux de la session de l'an dernier. Il souhaiterait donc pouvoir en disposer pour pouvoir le soumettre aux collègues qui représenteront la France dans les prochaines conférences des parties de ces accords.

299. Le représentant de l'Australie exprime sa satisfaction et ses remerciements à Nioué pour avoir expérimenté le modèle. Il précise que l'Australie entend bien porter cette initiative à l'attention des forums des parties des AME, avec le soutien des Pays et territoires insulaires océaniques. Répondant à la France, l'Australie informe qu'elle essaiera de trouver un moyen de communiquer le modèle de rapport par Internet pour que les Membres puissent en prendre connaissance.

300. Le Secrétariat remercie l'Australie pour avoir fait avancer cette initiative, souligne qu'il importe d'aider les Pays et territoires insulaires océaniques à s'acquitter de leur obligation de produire des rapports, et insiste notamment sur l'importance de travailler de concert avec les Secrétariats de la CDB et la CITES qui ont manifesté un soutien positif à cette action. S'agissant des recommandations relatives à la façon d'aller de l'avant, le Secrétariat suivra cette question auprès du Secrétariat de la Ramsar et veillera à ce qu'il soit dûment tenu compte de cette initiative dans le cadre du projet commun UE-PNUE-PROE AME sur le

renforcement des capacités. Il assurera son plein soutien à l'Australie et aux Membres lorsqu'il présentera cette initiative devant les forums des parties des AME et propose d'ajouter dans les recommandations une phrase indiquant ce soutien du Secrétariat.

301. Aucun autre commentaire ne s'étant exprimé, la Conférence approuve les recommandations avec l'ajout de la mention suggérée par le Secrétariat.

302. La Conférence :

- **examine** le rapport de situation et les recommandations sur le projet de rationalisation des rapports,
- **accepte** que l'Australie porte ce projet à l'attention du Groupe de liaison sur la biodiversité, en particulier de son Groupe de travail sur la présentation de rapports nationaux, pour qu'ils en débattent et en tiennent compte,
- **demande** à l'Australie, avec le soutien des pays insulaires océaniques, de présenter ce projet à la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en 2010, et
- **demande** que le point soit fait sur cette question à la 21^e Conférence du PROE.

11.2 Profils de pays – Échange d'informations entre les Membres sur l'évolution à l'échelon national des activités du Plan d'action du PROE portant sur le changement climatique

303. Le Directeur informe les Membres qu'une réunion d'information aura lieu le lendemain à l'intention des pays se rendant à la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC à Copenhague. Il ajoute qu'une réunion d'information spéciale aura également lieu le 14 décembre à Copenhague.

304. Le Secrétariat attire ensuite l'attention des Membres sur le modèle de rapport qu'il leur a été demandé de remplir avant la réunion. Les Membres avaient été priés de remplir ce formulaire dès que possible et de le renvoyer au PROE en vue de son inclusion dans la base de données sur le changement climatique et de la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC à Copenhague.

305. Les Membres sont ensuite invités à décrire l'état d'avancement des activités de leur pays au regard du changement climatique.

306. Le représentant des États-Unis indique que relever le défi que constituent la lutte contre le changement climatique et l'adoption d'énergies propres est au premier rang des priorités du Président Obama. Il indique également que l'action que mènent seuls les États-Unis d'Amérique ne suffit pas et que son pays invite d'autres pays à agir avec lui sur plusieurs fronts : chercher énergiquement à atteindre un accord international par le biais du processus de négociations de la CCNUCC, poursuivre le dialogue avec 17 des pays les plus développés et placer l'examen des questions relatives au réchauffement climatique et aux énergies propres parmi les priorités des concertations bilatérales clés.

307. Le représentant des Tokélaou indique qu'il est attendu que le changement de gouvernement dans son pays entraîne des prises de position plus positives concernant le changement climatique, en raison de la forte orientation écologique de la nouvelle équipe gouvernementale. Il remercie le groupe de travail (PROE, PNUD, NIWA, SOPAC, services météorologiques et gouvernement de la Nouvelle-Zélande) pour son élaboration à l'intention des Tokélaou d'une politique-cadre relative au changement climatique.

308. Le représentant des Îles Salomon retrace l'évolution du travail de son pays sur l'adaptation. Les Îles Salomon ont terminé l'élaboration de leur Plan d'action national d'adaptation (PANA), qui a été présenté à la CCNUCC en 2008. Les Îles Salomon ont par ailleurs travaillé avec la Banque mondiale à la préparation d'un formulaire d'identification de projet à soumettre au FEM. L'atelier de mise en route du PACC sera organisé le 25 novembre et sa mise en œuvre commencera après les fêtes de fin d'année. Les Îles Salomon ont également entamé des travaux dans le cadre de l'initiative australienne sur le changement climatique et tenu un séminaire technique. Quant aux mesures visant à l'atténuation du changement climatique, les Îles Salomon indiquent qu'elles ont élaboré une stratégie énergétique avec l'assistance du PROE. Le gouvernement se concentre sur les énergies renouvelables (solaire et hydroélectricité) en milieu rural. Les Îles Salomon préparent actuellement avec la Banque mondiale et l'UE une étude de faisabilité

portant sur un projet hydroélectrique pour Honiara et ses environs.

309. Le représentant du Samoa se félicite de pouvoir prochainement consulter un document d'information sur le changement climatique, faisant remarquer que telle était la pratique du PROE dans le passé, et, en particulier, au regard des techniques à employer pour parer aux problèmes liés au changement climatique. Il a entendu avec intérêt l'intervention du représentant des États-Unis et se réjouit des progrès faits en matière d'énergies propres, le Samoa étant convaincu qu'il reste beaucoup à faire pour réduire les émissions de gaz et qu'il faut s'intéresser à toutes les technologies à disposition et ne pas se fixer sur une seule solution. Le représentant du Samoa informe que son pays met en ce moment la dernière touche à son deuxième rapport sur les communications nationales, et met en œuvre le PANA qui entre dans sa deuxième phase. Le Samoa travaille également à la réalisation d'un projet visant à tenir compte du changement climatique dans les secteurs de la santé et de l'agriculture, un projet similaire étant déjà en œuvre avec l'assistance de la Banque mondiale sur les infrastructures côtières.

310. Le représentant indique qu'en 2006, le projet du Samoa avait suscité un vif intérêt car il se penchait sur d'autres secteurs touchés par le changement climatique. Le Samoa signale aussi qu'après le tsunami ces projets avaient aidé des familles par les solutions qu'ils apportaient et sauvé des vies humaines qui, sans eux, auraient été perdues. Le Samoa lancera la semaine prochaine son action visant à utiliser le biocarburant à base d'huile de coprah, tandis que débutera la semaine nationale de l'environnement au Samoa. Récemment, une mission mixte, composée de représentants de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement, appuyée par le PNUD, concernant l'adaptation au changement climatique, s'est rendue au Samoa pour constater avec surprise que ce pays avait tenu compte de la nécessité de cette adaptation dans la plupart de ses projets. La législation samoane contient des dispositions prévoyant des évaluations d'impact sur l'environnement destinées à garantir la durabilité du développement, et le Samoa est prêt à faire profiter les autres pays de son expérience et à les aider à développer leurs communications nationales, si nécessaire.

311. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée indique qu'il ne fera pas de déclaration sur le changement climatique car ce domaine relève d'une agence spécialisée. Le représentant propose de faire en sorte que le Secrétariat reçoive les informations pertinentes afin qu'il le verse au dossier de l'évolution des activités menées par son pays dans ce domaine.

312. La représentante des Palaos fait part du travail qui est effectué à l'échelle sous-régionale avec d'autres pays. En ce qui concerne l'adaptation, les Palaos agissent dans le cadre du « *Micronesia Challenge* » (Défi micronésien) qui a été lancé en 2007. Un sommet, qui se tiendra à Guam, doit se pencher sur l'avancement de la mise en œuvre de cette initiative, et la représentante annonce que les informations qui en ressortiront pourront être communiquées au PROE. S'agissant des mesures d'atténuation, la représentante informe que le Président des Palaos appuie l'initiative du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement (GEM) et inaugurerait cette action à Copenhague. Le GEM engage les Palaos à se doter de 30 % de technologies énergétiques renouvelables, avec un gain d'efficacité de 20 %. La représentante des Palaos indique qu'elle enverra au Secrétariat des documents concernant d'autres pays.

313. Le représentant de Nioué informe que son pays a récemment formulé un avant-projet de sa politique d'adaptation au changement climatique au titre du PACC, se livrant ainsi à un exercice d'intégration et de coordination de toutes les activités liées au changement climatique qu'il compte terminer d'ici à la fin de l'année.

314. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, faisant référence à une déclaration faite à Cairns par les dirigeants du Forum, informe que son pays a rassemblé une ample documentation concernant entre autres les mesures d'adaptation, les questions de gouvernance, la réduction des gaz à effet de serre et l'établissement de partenariats internationaux, et se dit tout à fait disposé à rendre ces informations accessibles sous forme électronique.

315. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie informe que, pour ce qui concerne le secteur énergétique, le but visé par son gouvernement est d'atteindre une proportion de 20 % d'énergies renouvelables d'ici à 2020, ce qui, compte tenu du

développement industriel actuel et prévu, reviendra à découpler la production de ce type d'énergie.

316. Le représentant des République des Îles Marshall signale qu'il relève du ministère des Affaires étrangères mais que la République des Îles Marshall possède un bureau chargé spécialement des questions relatives au changement climatique. Il transmettra les informations concernant ce sujet au PROE. Il indique par ailleurs que l'ambassadeur de son pays à New York a fait une déclaration au Secrétaire général des Nations Unies appelant à la conclusion d'un accord ayant force obligatoire à Copenhague, en décembre.

317. Le représentant de Kiribati indique que son pays met actuellement en œuvre son programme d'adaptation, qui bénéficie de financements du FEM, d'AusAID et de NZAID et est exécuté par la Banque mondiale. Ce programme est centré sur deux grands volets : l'eau et le littoral, et son terme a été fixé à la fin de 2010. Il indique qu'il fournira d'autres informations écrites au Secrétariat.

318. Le représentant de la Polynésie française informe que son pays a mis en place un bureau de l'Observatoire sur le changement climatique qui a enregistré une moyenne de trois tonnes en équivalent CO₂ par habitant et par an, en Polynésie française. Le gouvernement vise à réaliser un ambitieux projet de développement des énergies renouvelables, appuyé par des mesures fiscales incitatives associées à l'installation de systèmes de production énergétique fondée sur une énergie renouvelable qu'elle soit, solaire, hydraulique ou éolienne. Bora Bora possède une centrale électrique thermique très utile pour le fonctionnement des circuits de climatisation.

319. Le représentant de la France met l'accent sur le fait que les actions conduites par son pays sont fixées dans le cadre européen. Sous la présidence de la France, l'Union européenne a adopté en 2008 un train de mesures complet, le « Paquet Climat-Énergie », comprenant toute une série d'instruments réglementaires pour la concrétisation des intentions stratégiques de l'Union européenne pour la lutte contre le changement climatique. Il souligne également que la France a déjà exprimé à diverses reprises son soutien aux petits pays insulaires dans le cadre des négociations en cours sur le réchauffement climatique, et, en particulier, lors d'une réunion en septembre

dernier avec le groupe AOSIS (Alliance des Petits États Insulaires).

320. La représentante des Îles Fidji indique que son pays fournira ultérieurement au Secrétariat un document plus détaillé. Son pays met déjà en œuvre une politique d'adaptation au changement climatique, qu'il s'efforce d'intégrer dans les mesures prises dans le cadre d'autres stratégies. Il a créé un poste chargé de la coordination et de la réalisation de nouveaux projets : le REDD, mené par la Coopération technique allemande (GTZ) ; la formulation d'un mécanisme d'échange de droits d'émissions qui, espère-t-on, facilitera l'établissement de dispositions institutionnelles et d'accords de coordination dans ce domaine ; des partenariats entre les collectivités et les ONG en matière de projets d'échange de droits d'émission ; et plusieurs projets concernant les énergies renouvelables mis en œuvre dans le pays.

321. Le représentant des États fédérés de Micronésie indique que les activités et programmes sur l'environnement menés par son pays relevaient autrefois de différents ministères et que le gouvernement actuel a regroupé toutes ces activités au sein d'un même ministère. Les États fédérés de Micronésie préparent actuellement leurs deuxièmes communications nationales mais ne disposent pas des capacités nécessaires pour exécuter le deuxième volet de ce travail et demandent au Secrétariat de mettre à disposition un vivier de consultants pour aider les Membres à cet égard. Les États fédérés de Micronésie ont également intégré les questions relatives au changement climatique dans leur Plan d'action stratégique. La protection des infrastructures routières de la côte de Kosrae contre le changement climatique constitue le premier projet d'adaptation mené dans son pays dans le cadre du PACC. Les États fédérés de Micronésie s'emploient actuellement à faire approuver leur projet de politique en matière de lutte contre le changement climatique.

322. Le représentant des Îles Cook informe que tous les programmes et projets traitant du changement climatique sont en cours de réalisation. Les Îles Cook ont répondu au questionnaire envoyé par le Secrétariat. La délégation informe le Secrétariat que son pays agit actuellement dans le cadre d'une équipe nationale sur le changement climatique, qui comprend des membres des ministères et départements publics,

et des représentants de toutes les ONG. Cette équipe prend des décisions liées au changement climatique pour le gouvernement. Le Service de l'environnement des Îles Cook compte également deux agents hautement qualifiés.

323. Le représentant de l'Australie mentionne que le Département australien du changement climatique travaille dans quatre domaines : (1) les négociations internationales. (2) la recherche scientifique ; (3) l'atténuation des effets (y compris par l'adoption de nouvelles techniques) ; et (4) l'adaptation. Il indique que l'Australie a soumis son profil de pays et ajoute qu'elle consacre des sommes considérables à la région pour contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation des pays. Il encourage les Membres qui en ont besoin à tirer parti de ces financements.

324. Le représentant des Samoa américaines indique que les programmes liés au changement climatique menés par son pays portent sur trois domaines : respect de la réglementation, sanctions des contrevenants, et sensibilisation et éducation. Un décret-loi a été édicté interdisant de conduire tout véhicule ne répondant pas aux normes limitant précisément les émissions de gaz, de brûler du plastique ou toute matière toxique, et d'abattre des arbres.

325. Le Directeur du PROE ayant pris note des diverses activités constructives conduites par les pays et territoires insulaires océaniques, demande à leurs représentants d'envoyer au Secrétariat tous les documents ainsi que la transcription des interventions qui s'y rapportent.

326. La Conférence :

- **prend acte** des exposés des Membres au sujet des activités menées par leur pays dans le domaine du changement climatique, défini comme prioritaire dans le Plan d'action du PROE, et
- **prend acte en outre** des rapports écrits déjà soumis par les Membres au Secrétariat, ou devant l'être, au sujet de leur profil de pays.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION REGIONALE

12.1 Compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP

327. Le Secrétariat engage le débat au sujet du compte rendu de la réunion des dirigeants du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) qui s'est tenue les 10 et 11 juin 2009.

328. Le Secrétariat attire l'attention des Membres sur deux points intéressant le PROE.

329. Par exemple, l'une des tâches dévolues aux dirigeants du CORP chaque année est d'examiner les priorités de chaque organisation du CORP et leurs liens avec les activités du Comité d'action en faveur du Plan pour le Pacifique. Une fois que ces points sont approuvés, leur inclusion dans le communiqué adressé aux dirigeants du Forum est proposée.

330. Les dirigeants du CORP ont examiné les modes d'établissement des rapports et de notification des activités et ont évalué la nécessité d'une publication du CORP qui expliquerait les liens qui existent entre les différentes organisations et les aspects du Plan d'action pour le Pacifique.

331. L'un des rapports majeurs qui relie le PROE aux autres organisations du CORP est celui qui s'exerce par le biais du Groupe de travail sur l'harmonisation du CORP, et par les efforts menés pour évaluer l'efficacité des groupes de travail du CORP en général.

332. Les dirigeants des organisations du CORP ont également pris note d'autres réunions de haut niveau qui se sont tenues l'an dernier, telles que la PALM 5 (*Pacific Islands Leaders Meeting*) qui a eu lieu au Japon, au cours de laquelle il a été annoncé que les pays insulaires faisant partie du Forum recevraient de nouveaux financements en faveur de leurs activités environnementales, les critères et modalités fixés pour obtenir ces fonds devant être communiqués ultérieurement.

333. La Conférence :

- **prend note** de ce rapport.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS PROPOSES PAR LES MEMBRES

334. Aucun point n'est proposé par les Membres.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATIONS DES OBSERVATEUR

335. Les représentants des organisations suivantes prononcent leurs déclarations : Banque asiatique de développement (BAsD) ; Conservation International (CI) ; Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; Initiative océanique sur les espèces envahissantes (PII) ; Organisation maritime internationale (OMI) ; Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS) ; Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) ; Secrétariat de la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

336. Leurs déclarations sont reproduites à l'Annexe V.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

337. Aucune autre question n'est soulevée.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE ET LIEU DE LA VINGT ET UNIEME CONFERENCE DU PROE

338. Le Secrétariat rappelle que le *Règlement intérieur de la Conférence du PROE* (article 3.1) prévoit que chaque Conférence décide de la date et du lieu de la prochaine session. La Papouasie-Nouvelle-Guinée avait préalablement proposé d'accueillir la Conférence.

339. La déléguée de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande que la Conférence accepte en principe que son pays accueille la 21^e Conférence du PROE en 2010, mais lui laisse le temps de recevoir une confirmation officielle de son gouvernement.

340. Le Secrétariat donne son assentiment, en notant que la Conférence du PROE se tient généralement en septembre.

341. Le délégué de la Nouvelle-Calédonie indique que son pays pourrait accueillir la Conférence en cas d'empêchement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ; dans le cas contraire, la Nouvelle-Calédonie se propose de l'accueillir en 2012.

342. La Conférence :

- **convient** d'accepter en principe l'offre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'accueillir la 21^e Conférence du PROE et de lui donner un mois pour la confirmer ; et
- **note** que le Secrétariat lui fournira des informations sur les prescriptions relatives à la tenue de la Conférence du PROE.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT

343. Le représentant de Tuvalu remercie son homologue des Tokélaou d'avoir présidé le comité de rédaction et propose l'adoption du rapport.

344. Les États fédérés de Micronésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuient cette proposition et la Conférence adopte le rapport.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE

345. Les délégués de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Nouvelle-Calédonie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Tuvalu remercient le Secrétariat d'avoir accueilli la Conférence et préparé le rapport.

346. Les Membres se félicitent de la façon dont la Conférence s'est déroulée, en ajoutant qu'ils ne pouvaient qu'en faire l'éloge. Ils rendent hommage à la présidente, aux membres du comité de rédaction, aux interprètes et traducteurs et à l'équipe chargée de la logistique pour l'excellente conduite de la Conférence et la préparation du rapport.

347. Le Samoa remercie le Secrétariat et les délégués, en leur souhaitant un bon retour dans leurs pays. Il ajoute que son gouvernement a fait le maximum pour que tout se passe bien après le tsunami.

348. Le représentant de Tuvalu salue la contribution du gouvernement samoan et présente les condoléances de son pays aux communautés touchées par le récent tsunami.

349. Le Directeur prend note de ces observations et ajoute que le Secrétariat est guidé par la sagesse des Membres en cette période difficile. Il constate que les délégués ont apprécié les exposés détaillés sur les différents programmes de travail du Secrétariat et estime que l'organisation est prête à poursuivre ses activités. Il attire notamment l'attention sur le nouveau plan stratégique qui orientera les travaux de l'organisation.

350. Il ajoute que le Secrétariat se propose de faire en sorte que chaque Conférence du PROE soit plus réussie que la précédente. Il remercie la présidente de la bonne conduite des débats et le directeur adjoint de son travail. Il remercie le comité de rédaction et son président pour le rapport ainsi que le personnel qui a travaillé en coulisses pendant la Conférence.

351. Le Directeur remet des cadeaux à la présidente et aux vice-présidents de la Conférence. Il salue également la précieuse contribution des interprètes et des traducteurs.

352. La présidente remercie les Membres de leur collaboration malgré leurs divergences de vues et d'opinion. Elle remercie le gouvernement et le peuple samoans et félicite le Directeur et le directeur adjoint, les responsables de programmes et les agents de soutien de l'excellent travail réalisé pour atteindre leurs objectifs.

353. La présidente déclare ensuite close la 20^e Conférence du PROE.

ANNEXE I: LISTE DES PARTICIPANTS

AMERICAN SAMOA

Dr Fanuatele To'afa Vaiaga'e
Director
American Samoa Environmental
Protection Agency (EPA)
PO Box PPA
PAGO PAGO, American Samoa 96799
Tel: (684) 633 2304
Fax: (684) 633 5801
Email: tv5551@yahoo.com

AUSTRALIA

Dr Greg Terrill
Assistant Secretary
International Heritage & Policy Branch, DEWHA
GPO Box 787. Canberra ACT 2601
Australia
Tel : +612 6274 2490
M: +614 9697-039
Email: greg.terrill@environment.gov.au

Ms Christine Pahlman
Manager, Pacific Branch, AusAID
Department of Foreign Affairs & Trade
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA
Tel: +612-6206-4077
Fax: +612-6206-4720
Email: Christine.pahlman@ausaid.gov.au

Ms Celeste Powell
Assistant Director
Ports & Marine Section
Dept of the Environment, Water, Heritage & Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
Australia
Tel: (612) 6274-1590
Fax: (612) 6274-1940
Email: Celeste.Powell@environment.gov.au

Mr Jonathan Mitchell
Program Manager, AusAID
Australian High Commission
PO Box 214
Suva, FIJI
Tel: +679-338-2211
Fax: +679-338-2316
Email: Jonathan.Mitchell@dfat.gov.au

Ms Romaine Kwesius
Counsellor, Development Cooperation
AusAID
Australian High Commission
Suva, FIJI
Tel: +679-338-82211 (ext 279)
Fax:: +679-338-2695
Email: Jonathan.Mitchell@dfat.gov.au

COOK ISLANDS

Mr Vaitoti Tupa
Director
National Environment Service
PO Box 371
RAROTONGA
Cook Islands
Tel : (682) 21 256
Fax: (682) 22 256
Email: Vaitoti@oyster.net.ck

FEDERATED STATES OF MICRONESIA

Mr Andrew Yatilman
Director
Office of Environment and Emergency Management
FSM National Government
PS-69
Palikir, Pohnpei FM96941
Tel: (691) 320 8814/5
Fax: (691) 320-8936
Email: andrewy@mail.fm

FIJI

Ms Eleni Rova Tokaduadua
Principal Environment Officer
Ministry of Tourism and Environment
Level 3 Civic Towers
P O Box 2109
Government Buildings
Suva, FIJI
Tel: (679) 3311-699
Fax: (679) 3311-698
Email: etokaduadua@environment.gov.fj

FRANCE

Mr Patrick Roussel
Ambassador
Permanent Secretary for the South Pacific
27, rue Oudinot
75358 PARIS 07 SP, France
Tel: (+33) 1 53 69 29 29
Email: Patrick.ROUSSEL@diplomatie.gouv.fr

Mr Marc Fagot
Chef du bureau biodiversite et milieux
Direction des affaires europeenes et internationales
Ministere de l'ecologie, de l'energie, du
developement durable et de la mer
Tour Pascal A
6, Place de degrees
92055 La defense Cedex, France
Tel: +33 1 40 81 78 66
Fax: +33 1 40 81 16 10
Email: Marc.FAGOT@developpement-durable.gouv.fr

FRENCH POLYNESIA

Mr Bruno Peaucellier
Head
Department of International Relations
Papeete, French Polynesia
Tel: (689)-47.22.76
Fax: (689) 47.22.71
Email: bruno.peaucellier@presidence.pf

KIRIBATI

Mrs Teboranga Tioti
Deputy Secretary
Ministry of Environment, Lands and
Agricultural Development
P.O. Box 234
Bikenibeu, Tarawa-Kiribati
Tel: (686) 28647
Fax: (686) 28334
Email: teboranga@gmail.com

Mr Farran Redfern
Environment Inspector
Ministry of Environment, Lands and
Agricultural Development
P.O. Box 234
Bikenibeu, Tarawa-Kiribati
Tel: (686) 28647
Fax: (686) 28334
Email: kaokioki@yahoo.com

MARSHALL ISLANDS

Mr Bruce Kijiner
Foreign Affairs Officer
Ministry of Foreign Affairs
MAJURO 96960
Republic of the Marshall Islands 9696
Tel: (692) 625-2699
Email: bruce.kijiner@ntamar.net

NEW CALEDONIA

Mr Jean-Louis d'Anglebermes
Minister of Environment, Agriculture & Fishing
98848 NOUMEA CEDEX
New Caledonia
Tel: 687-75 56 40
Email: jdanglebermes@gouv.nc

Mr Daniel Poigoune
President of the Environmental Commission
Member of the Northern Province
98848 NOUMEA CEDEX
New Caledonia
Tel: (687) 47.71.45

Ms Elisabeth Gremont
Executive Assistant
Office of Regional Cooperation & External
Relations
B.P M2
98848 NOUMEA CEDEX
New Caledonia
Tel: (687) 24.65.22
Fax: (687) 24.65.24
Email: coopreg@gouv.nc

NEW ZEALAND

Ms Deb Collins
NZ AID
195 Lambton Quay
Private Bag 18-901
Wellington, NEW ZEALAND
Tel: (644) 439-8327
Email: Deborah.Collins@nzaid.govt.nz

Dr Tobias Nischalke
Regional Policy Manager
Pacific Group, NZAID
Private Bag 18-901
Wellington, NEW ZEALAND
Tel: (644) 439-8025
Email: Tobias.Nischalke@nzaid.govt.nz

Ms Felicity Lawrence
General Manager
Department of Conservation
PO BOX 10420
Wellington, NEW ZEALAND
Tel: 644-471-3138
Email: flawrence@doc.govt.nz

Ms Suzy Randall
Learning & Development Facilitator
Department of Conservation
PO BOX 10420
Wellington, NEW ZEALAND
Tel: +64-27-271 2208
Email: srandall@doc.govt.nz

Mr David Dolphin
Deputy High Commissioner
NZ High Commissioner
New Zealand High Commission
Beach Rd,
Apia, Samoa
Tel: +685-21711
Email: david.dolphin@mfat.govt.nz

NIUE

Mr Sauni Tongatule
Director for Environment
Department of Environment
PO Box 80
ALOFI, Niue
Tel: (683) 4021
Fax: (683) 4391
Email: tongatules@mail.gov.nu

PALAU

Ms Ngedikes Olai Uludong
National Environmental Planner
Office of the President
PO Box 6051
Koror, PALAU 96940
Tel: 680-488-4411 /680.767.8681
Fax: 680-488-6919/ 680.767.8638
Email 1: opolloi@palaugov.net
Email 2: opolloi@gmail.com

PAPUA NEW GUINEA

Ms Kay Kalim
Deputy Secretary
Sustainable Environment Program
Dept of Environment & Conservation

PO BOX 6601, Boroko
Papua New Guinea
Tel: 675-325-0180
Fax: 675-325-0182
Email: kkalim@dec.gov.pg

SAMOA

Mr Taulealeausumai Laavasa Malua
CEO MNRE
Ministry of Natural Resources & Environment
Apia, Samoa

Mr Mulipola Ausetalia Titimaea
ACEO, Meteorology Division
Ministry of Natural Resources & Environment
Apia, Samoa

Mr Faleafaga Tony Tipamaa
ACEO Environment Division
Ministry of Natural Resources & Environment
Apia, Samoa
Tel : (+685) 22481
Fax : (+685) 23176
Email : info@mnre.gov.ws

Mr Sulumalo Amataga
ACEO Water Resources Division
Ministry of Natural Resources & Environment
Apia, Samoa

Ms Faalavaau Perina J. Sila
Assistant Chief Executive Officer
Ministry of Foreign Affairs and Trade
PO Box L1859
Apia, Samoa
Tel : (+685) 21171
Fax : (+685) 21504
Email : perina@mfat.gov.ws

Mr Faafetai Koria
Senior Foreign Service Officer
Ministry of Foreign Affairs and Trade
PO Box L1859
Apia, Samoa
Tel : (+685) 21171
Fax : (+685) 21504
Email : faafetai@mfat.gov.ws

SOLOMON ISLANDS

Mr Chanel Iroi
Permanent Secretary
Ministry of Environment, Conservation and
Meteorology

HONIARA
Solomon Islands
Tel: (677) 27751
Fax: (677) 28054
Email: c.iroi@met.gov.sb

TOKELAU

Mr Jovilisi Suveinakama
General Manager, Apia/National
Apia, SAMOA
Tel: +685-20822
Mobile: +685-7771820
Email: jovilisi@lesamoa.net

TONGA

Ms Mafile'o Masi
Acting Deputy Director
Ministry of Environment & Climate Change
PO Box 917
Nuku'alofa, TONGA
Tel: 676-25050
Fax: 676-25051
Email: bo_ongosia@yahoo.com

TUVALU

H.E Mr Tine Leuelu
High Commissioner to Fiji
Suva, FIJI
Tel: (679) 325-6592
Email: tine_leuelu@yahoo.com

Mr Kilifi O'Brien
Department of Environment
Private Mail Bag
Funafuti, Tuvalu
Tel: (688)
Email: obrienkilifi@gmail.com

UNITED STATES OF AMERICA

Dr Robert Domaingue
International Relations Officer
Office of Ocean and Polar Affairs
U.S. Department of State
Tel: +202-647-3073
Email: DomaingueRC@state.gov

Mr Howard Diamond
US Global Climate Observing System
Program Manager
National Climate Data Center
National Oceanic and Atmospheric
Administration
U.S. Department of Commerce
Tel: +1 301-427-2475
Fax: +1 301-427-0033
Email: howard.diamond@noaa.gov

Dr Norman Barth
Regional Environment Officer for the
Pacific
US Embassy
Suva, FIJI
Tel: 679-331-4466 Ext 8166
Email: barthnh@state.gov

CROP AGENCIES/ADVISERS

Pacific Islands Forum Secretariat (PIFS)

Ms Stephanie Jones
Director of Corporate Services
Pacific Islands Forum Secretariat
Private Mail Bag, Suva, Fiji Islands
Suva, Fiji
Tel: (679) 331 2600
D/D: (679) 322 0255
Email: Stephanie@forumsec.org.fj

Secretariat Of The Pacific Community (SPC)

Mr Amena Yauvoli
Manager
SPC Regional Office for Northern Pacific
Pohnpei, Federated States of Micronesia
Tel: 691-320-7523
Fax: 691-320-2725
Email: amenay@spc.int

Secretariat of the Pacific Applied GeoScience Commission (SOPAC)

Mr Bhaskar Rao
Deputy Director
SOPAC
Suva, FIJI
Tel: +679-3381-377
Fax: +679-337-0040
Email: bhaskar@sopac.org

OBSERVERS

Tel : (679) 749-9700
Email : Helen.pippard@iucn.org

Asian Development Bank (ADB)

Dr Mahendra Kumar
Climate Change Specialist
South Pacific Sub Regional Office (SPSO)
Asian Development Bank- ADB
PTA Marama Building, Gordon St
Suva, FIJI
Tel : (679) 9450-259
Email: kumar.mahend@gmail.com

Japanese International Cooperation Agency (JICA)

Mr Shiro Amano
Senior Advisor
Jaoan International Cooperation Agency (JICA)
5th Floor, Nibancho Centre Bldg
5-25 Niban-cho, Chiyoda-ku
Tokyo 102-8012
Japan
Tel : (685) 21593/28569
Fax : (685) 28570
Email : amano.shiro@jica.go.jp

Conservation International (CI)

Mr James Atherton
Conservation Outcomes Manager
Pacific Islands Program
Conservation International
PO Box 2035 -Vailima
Apia, Samoa
Tel : (685) 21593/28569
Fax : (685) 28570
Email : jatherton@conservation.org

Pacific Invasives Initiative (PII)

Dr Souad Boudjelas
Programme Manager
Pacific Invasives Initiative (PII)
University of Auckland
Private Bag 92019
Auckland, New Zealand
Tel : (649)373-7599 (Ext 86805)
Fax : (649) 373-7042
Email : s.boudjelas@auckland.ac.nz

Ms Leilani Duffy
Regional Implementation Team Manager
Pacific Islands Program
Conservation International
PO Box 2035 –Vailima
Apia, Samoa
Tel : (685) 21593
Fax : (685) 28570
Email : lduffy@conservation.org

International Maritime Organization (IMO)

Mr Stefan Micallef
Deputy Director
Marine Environment Division
International Maritime Organisation
4 Albert Embankment
London, United Kingdom
Tel: +44 (0) 207 463 4197
Fax: +44 (0) 207 587 3210
Email: smicallef@imo.org

Ms Fono Valasi
Admin & HR Manager
Pacific Islands Program
Conservation International
PO Box 2035 –Vailima
Apia, Samoa
Tel : (685) 21593
Fax : (685) 28570
Email : fvalasi@conservation.org

United Nations Development Programme (UNDP)

Ms Nileema Noble
Resident Coordinator & Resident Representative
UNDP Country Office
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 23670/1
Fax : (685) 23555
Email : nileema.noble@undp.org

International Union for Conservation of Nature (IUCN)

Ms Helen Pippard
Species and Membership Officer
IUCN Oceania
5th Ma'afu Street
Suva, Fiji

Ms Easter Galuvao
Assistant Resident Representative
Environment and Energy Unit
UNDP Country Office
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 23670/1
Fax : (685) 23555
Email : easter.galuvao@undp.org

Mr Gabor Vereczi
Climate Change Advisor
UNDP Country Office
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 23670/1
Fax : (685) 23555
Email : gabor.vereczi@undp.org

Ms Charmina Saili
Resident Coordinator Advisor
UNDP Country Office
Private Mail Bag
Apia, Samoa
Tel : (685) 23670/1
Fax : (685) 23555
Email : charmina.saili@undp.org

United Nations Environment Programme (UNEP)

Dr Greg Sherley
Task Manager
United Nations Programme
Private Mail Bag
Matautu Uta,\
Apia. SAMOA
Tel: +685-23670
Fax: +685-23555
Email: greg.sherley@undp.org

United Nations Educational, Scientific And Cultural Organization (UNESCO)

Dr Nick D'Adamo
Officer in Charge-Perth Regional Programme
IOC- UNESCO
C/ Commonwealth Bureau of Meteorology
Australia
West Perth 6005, Western Australia
Tel: +61-8-92262899
Fax: +61-8-92260599
Email: nick.d'adamo@bom.gov.au

World Meteorology Organization (WMO)

Mr Henry Taiki
WMO Office for the South West Pacific Centre
PO BOX 3044
Apia, Samoa
Tel: (685) 25706
Fax: (685) 25771
Email: htaiki@wmo.int

University Of Oklahoma

Mr Mark Morrissey
University Of Oklahoma
Website: www.som.ou.edu/www.pi.gcos.org
Tel: +405-325-1738
Fax: +405-225-7689
Email: mmorris@ou.edu

Ms Susan Postawko
University Of Oklahoma
Website: www.som.ou.edu/www.pi.gcos.org
Tel: +405-447-8412
Fax: +405-325-7689
Email: spostawk@ou.edu

FRENCH LANGUAGE SOLUTIONS

Interpreters/Translators

Mr Olivier Richard
French Language Solutions Pty Ltd
Australia
Phone: +612-9398-1767
Fax: +612-8569-1383
Email: Olivier@french.com.au

Ms Valerie Hassan
Mr Pierre Pellerin
Ms Jenny Collier
Ms Karine Dreyfus

Technician

Mr. Alan Doyle

SPREP SECRETARIAT

PO Box 240
Vailima
Apia, Samoa
Tel : (685) 21 929
Fax : (685) 20 231
Email : sprep@sprep.org

David Sheppard
Director

Kosimiki Latu
Deputy Director

Stuart Chape
Programme Manager – Island Ecosystems

Netatua Pelesikoti
Programme Manager – Pacific Futures

Clark Peteru
Environmental Legal Adviser

Espen Ronneberg
Climate Change Adviser

Seve Paeniu
Sustainable Development Adviser

Alofa S Tuuau
Finance Manager

Dean Solofa
PI-GCOS Officer

Esther Richards
Solid Waste Officer

Jeffrey Kinch
Coastal Management Adviser

Joe Stanley
GEF Support Adviser

Lui Bell
Marine Species Officer

Anthony Talouli
Marine Pollution Adviser

Tepa Suaesi
Environmental Officer

Seema Deo
Education & Social Communications Adviser

Peter Murgatroyd
Information Resource Centre Manager

Anne Trevor
Associate Turtles Database Officer

Christian Slaven
Database & Systems Administrator (IT)

Stephen Powell
Institutional Capacity Support Adviser

ANNEXE II: DÉCLARATIONS LIMINAIRES

**Déclaration de M. Faumuina Tiatia Liuga
Ministre des ressources naturelles
et de l'environnement
Gouvernement du Samoa**

Talofa et bienvenue !

C'est avec grand plaisir que je vous accueille au Samoa, à un moment où notre pays, notre région et le monde se penchent sur de multiples problèmes d'environnement et où nos représentants officiels sont extrêmement occupés. Mon gouvernement apprécie les sacrifices que vous avez faits pour participer à ces réunions et orienter les travaux de notre programme régional de l'environnement.

L'année écoulée a présenté de nombreux défis à notre région alors que la vulnérabilité même de nos îles a été soulignée par le terrible tsunami qui a dévasté certains de nos pays au mois de septembre. Les Samoa américaines, les Tonga et le Samoa ont été durement frappés par cette catastrophe et nous avons tous de la peine à nous en remettre et à rebâtir nos îles. Je suis profondément reconnaissant aux collègues et gouvernements qui nous ont transmis leurs messages de condoléances et offert leur aide financière et technique. Ce tsunami a montré que les petites îles comme les nôtres sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, notamment à celles que l'on associe au changement climatique.

Vous avez été nombreux à participer aux réunions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'approche de la conférence internationale qui se tiendra à Copenhague le mois prochain. Les nouvelles de nos négociateurs ne sont pas encourageantes et nous craignons réellement de ne pouvoir y conclure un accord juridiquement contraignant. Il est donc important que la région reste active et exprime pleinement ses préoccupations pressantes en matière de changement climatique.

Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre davantage de retard, car les impacts du changement climatique se font déjà sentir dans nos pays. Cela étant, je suis heureux de constater les progrès

accomplis dans la mise en œuvre des projets régionaux sur le changement climatique, sur le terrain dans nos pays, y compris ici au Samoa.

La région entend également s'attaquer à d'autres problématiques environnementales revêtant une grande importance pour nos pays et la communauté internationale. Comme vous le verrez, l'ordre du jour de la présente Conférence du PROE couvre des questions portant sur la pollution marine, la conservation des espèces marines d'importance ainsi que la biodiversité terrestre. Il n'est donc pas surprenant que l'on nous demande d'envisager de déclarer 2010 l'Année océanienne de la biodiversité. À cet égard, il me semble important de faire fond sur les travaux accomplis au cours des années écoulées, notamment dans le cadre de l'Année des récifs coralliens et de l'Année du changement climatique.

La capacité de la région à obtenir l'assistance internationale nécessaire pour protéger notre environnement et veiller à notre développement durable est une préoccupation générale. Nos relations avec les principales institutions de financement, telles que le FEM et l'UE, et avec nos partenaires de développement se sont améliorées. Nous ne devons toutefois pas nous reposer sur ces succès mais plutôt essayer de mettre en place des mécanismes de financement durables pour aider notre région à faire face aux nombreux problèmes et défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Ce n'est que grâce à des partenariats de ce type que nous pourrions surmonter les problèmes liés aux faibles capacités et ressources techniques dont nous disposons et qui pourraient entraver notre développement durable. Je suis à cet égard particulièrement reconnaissant de l'assistance et du soutien du PROE et suis impatient de travailler avec son nouveau directeur et son équipe.

Pour terminer, j'aimerais souhaiter à tous les délégués du PROE une conférence fructueuse et un bon voyage de retour dans leurs pays et familles.

Soifua.

**Allocution de David Sheppard
Directeur du PROE**

Révérénd Faafetai Fata,
Ministre des ressources naturelles et de
l'environnement du gouvernement samoan,
Membres du gouvernement samoan,
Membres du corps diplomatique au Samoa,
Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs,

Je remercie le révérend Faafetai Fata pour ses paroles spirituelles ainsi que la chorale pour ses chants inspirés. Je vois que tout commence très bien.

Merci Monsieur le ministre de vous être libéré malgré votre emploi du temps chargé pour être parmi nous et officiellement ouvrir notre 20^e Conférence. Nous sommes honorés de votre présence.

Je voudrais vous souhaiter à tous la bienvenue à cette cérémonie d'ouverture officielle. J'espère que vous avez fait bon voyage et vous remercie d'avoir pris le temps de vous rendre à cette importante réunion. Je sais qu'il s'agit d'une période très chargée pour nous tous qui travaillons dans l'environnement et que vous êtes tous très occupés.

Je suis très heureux d'être ici devant vous en tant que Directeur du PROE pour l'ouverture de notre 20^e Conférence. Je suis ravi d'être de retour en Océanie et au PROE. Ma première Conférence du PROE date de 1985, lorsque le PROE était un programme de la CPS, doté d'un secrétariat de deux personnes. Les choses étaient plus simples et certainement plus petites à cette époque. J'ai également eu la chance de participer à plusieurs conférences du PROE dans les années 1990, notamment à celle de 1993 qui s'est tenue à Apia.

Depuis, beaucoup de choses ont changé au PROE et dans l'environnement du Pacifique. En ce qui concerne l'environnement, une grande partie des menaces et défis subsiste et s'est même intensifiée.

La biodiversité des pays insulaires océaniques disparaît à une vitesse effrayante, à cause de la déforestation,

de la surpêche et des menaces liées aux espèces envahissantes.

Le changement climatique est devenu plus marqué et représente une menace importante qui nous concerne tous.

Un certain nombre d'entre nous se sont récemment réunis à Majuro (République des îles Marshall) pour la deuxième Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique. Nous avons pu y observer les menaces pesant aujourd'hui sur les atolls et les îles du Pacifique. Nous avons pu voir par nous-mêmes qu'aux Îles Marshall, comme dans d'autres pays et territoires océaniques, le changement climatique n'est pas uniquement un problème environnemental mais a également d'importantes dimensions sociales, économiques et morales.

Bien que notre région ne produise que 0,03 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, nos pays comptent parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

Il est donc impératif d'agir, et d'agir maintenant. De nombreux pays océaniques ont relevé le défi et prennent des mesures pratiques pour s'adapter au changement climatique. Le Projet océanique d'adaptation au changement climatique (PACC) du PROE élabore par exemple des mesures et des recommandations pratiques pour aider les pays et territoires océaniques à s'adapter au changement climatique, en particulier dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'agriculture. 2009 a été déclarée Année océanique du changement climatique, dont le thème est « Notre défi du siècle, notre riposte océanique ». Cette campagne a remporté un vif succès grâce au soutien actif de nos membres du Pacifique et a permis de sensibiliser toutes les couches de la société océanique aux questions liées au changement climatique.

Mais le changement climatique est un problème nécessitant des mesures concertées et fortes au niveau mondial. Un grand nombre d'entre nous, y compris certains de nos dirigeants, se rendront bientôt à Copenhague pour participer à la conférence

sur le changement climatique dont les retombées seront critiques.

Il est impératif pour les Océaniens que des mesures pratiques et tangibles y soient prises pour s'attaquer au réchauffement planétaire et à l'élévation associée du niveau de la mer.

Nous notons avec regret une diminution des attentes concernant la conclusion, à Copenhague, d'un accord de fond sur le changement climatique mondial. Nous prions instamment tous les dirigeants de reconnaître l'urgence de cette question et de prendre les mesures nécessaires en vue d'un accord contraignant limitant le réchauffement planétaire.

Il s'agit de ma première conférence en tant que directeur du PROE et j'aimerais saluer le travail assidu de Kosi Latu, notre directeur adjoint, et de l'ensemble du personnel du Secrétariat, au cours de l'année écoulée. Je suis honoré de pouvoir diriger une équipe d'hommes et de femmes aussi compétents et travailleurs.

Vous avez été nombreux à travailler directement avec les membres de notre personnel. Nous espérons renforcer ces liens et notre amitié au cours de la semaine à venir et bien au-delà.

Fa'afetai lava à Kosi et son équipe.

Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est l'organisation chef de file mandatée par les pays et territoires insulaires océaniques dans les domaines du changement climatique et de la gestion de l'environnement.

Et pour nous, dans le Pacifique, notre environnement revêt une signification particulière. Il a façonné nos cultures et constitue à la fois notre patrimoine et le fondement de toute vie. Il nous fournit de quoi vivre, un toit et une identité en tant qu'Océaniens.

Nous sommes tous conscients qu'un environnement sain constitue le fondement d'une vie saine pour le peuple océanien. Le développement de nos capacités et le temps et l'argent consacrés au renforcement de nos écosystèmes naturels permettent également de développer notre capacité à réagir au changement

climatique. C'est notre assurance pour l'avenir et pour les générations futures.

La semaine devant nous sera importante. Nous aborderons des questions qui définiront l'orientation future du PROE et nous tracerons la voie à suivre pour atteindre ces objectifs. Nous sommes impatients de recevoir vos conseils et avis alors que nous nous lançons ensemble dans cette voie.

L'année 2009 a été particulièrement intéressante pour le PROE et a été marquée par l'Évaluation indépendante de l'Organisation et le cadre institutionnel régional, qui permettront sans aucun doute à l'Organisation de se renforcer et d'améliorer son efficacité au cours du siècle à venir.

Les mesures à prendre nécessiteront des changements ciblés et efficaces au sein du PROE et dans notre manière de fonctionner. En tant que directeur du PROE, j'estime que nous devons envisager l'avenir sur plusieurs fronts :

Premièrement, le PROE doit être plus attentif à ses Membres et veiller à ce que tous ses programmes et projets répondent à leurs priorités recensées en matière de gestion environnementale et de changement climatique.

Deuxièmement, nous devons soutenir et accélérer les efforts menés par les pays pour intégrer la gestion environnementale dans tous les secteurs et développer la capacité des organismes de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Nous devons également renforcer le PROE pour être mieux à même de répondre aux besoins et priorités de nos Membres. Nous devons enfin améliorer nos processus et systèmes internes et les aligner sur les meilleures pratiques mondiales. Et nous le ferons.

Troisièmement, nous devons établir des partenariats plus efficaces et ciblés. Nous avons beaucoup à faire et devons pour cela travailler en partenariat avec des tiers. Je suis ravi que le PROE ait signé ces dernières semaines des protocoles d'accord avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar et avec l'Université du Pacifique sud. Nous sommes reconnaissants à ces nouveaux partenaires ainsi qu'aux autres, dont l'Organisation maritime internationale et le FEM,

dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable. Vous m'excuserez de ne pas mentionner tous nos partenaires mais soyez assurés que nous apprécions votre collaboration à sa juste valeur. Le PROE entend être un partenaire fiable et solide, de sorte que nous puissions répondre ensemble aux besoins environnementaux des pays et territoires insulaires océaniques.

Et quatrième, nous devons établir des priorités. Le PROE ne peut pas tout faire et nous devons nous concentrer sur les domaines dans lesquels nous avons des compétences particulières. Le changement climatique est un problème fondamental qui doit être l'une des priorités du PROE, conformément aux vœux exprimés par les dirigeants océaniques.

C'est à vous les Membres de nous dire au cours de cette semaine dans quelle direction le PROE doit s'engager.

Avant de terminer, et dans l'esprit familial qui nous unit, je voudrais réitérer mes profondes condoléances aux gouvernements de nos pays membres et aux familles et amis touchés par le tsunami qui a frappé notre région et notamment les

Tonga, les Samoa américaines et le pays hôte du Secrétariat, le Samoa.

Il s'agit d'un triste chapitre pour notre région et nous offrons notre soutien à nos frères et sœurs du Pacifique qui œuvrent à la reconstruction de leurs communautés.

Le Samoa est un beau pays et j'espère que vous aurez l'occasion d'en visiter certains sites. Le PROE a la chance d'être aussi généreusement et gracieusement accueilli par le gouvernement samoan. Nous apprécions vivement son soutien et sa générosité.

J'aimerais remercier une fois encore le ministre des ressources naturelles et de l'environnement et tous ceux qui ont apporté leur appui au PROE et à cette importante 20^e Conférence.

Merci beaucoup
Thank you
Fa'afetai lava

ANNEXE III: ORDRE DU JOUR

- Point 1:** Prière
- Point 2:** Nomination du président et du vice-président
- Point 3:** Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail
- Point 4:** Questions issues de la dix-neuvième Conférence du PROE
- Point 5 :** Bilan de 2008
- 5.1 Présentation du rapport annuel du Directeur pour l'exercice 2008 et de son exposé sur les réalisations depuis la dix-neuvième Conférence du PROE
- 5.2 Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2008
- 5.3 Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2008
- Point 6:** Réforme institutionnelle et questions stratégiques
- 6.1 Évaluation indépendante de l'Organisation
- 6.2 Cadre institutionnel régional (RIF)
- 6.2.1 Plan de mise en œuvre sur l'énergie
- 6.2.2 Plan de mise en œuvre sur le changement climatique
- 6.3 Examen du Plan d'action du PROE 2005-2009
- Point 7:** Questions financières stratégiques
- 7.1 Rapport sur les contributions des Membres
- 7.2 Réponse à l'Évaluation institutionnelle de la CE
- Point 8:** Révision triennale des conditions d'emploi du personnel
- 8.1 Cadres professionnels
- 8.2 Agents de soutien
- Point 9:** Programme de travail et budget pour 2010
- 9.1 Questions relatives au programme Écosystèmes océaniques
- 9.1.1 Programme régional sur les espèces marines
- 9.1.2 Politique de partage et d'échange de données du Système régional de base de données de recherche et de suivi sur les tortues (TREDS)
- 9.1.3 Renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des AME dans le Pacifique
- 9.1.4 2010 – Année internationale de la biodiversité
- 9.2 Questions relatives au programme Avenirs océaniques
- 9.2.1 La gestion des déchets dans les îles du Pacifique : La voie à suivre
- 9.2.2 Examen de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides
- 9.2.3 Examen du Programme pour la prévention de la pollution marine dans le Pacifique (PACPOL)
- 9.2.4 Point sur le soutien aux services météorologiques
- 9.2.5 Évaluation urgente des services météorologiques régionaux
- 9.2.6 Questions relatives au FEM et à l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable
- 9.2.7 Coopération régionale et réduction des émissions de GES dans le secteur énergétique
- 9.2.8 Résultats de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique
- 9.2.9 Le rôle du PROE en matière de changement climatique
- 9.3 Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2010
- Point 10:** Questions institutionnelles
- 10.1 Le rôle du Forum ministériel du PROE dans le contexte de la Conférence du PROE
- 10.2 Révisions proposées de la Procédure de nomination du directeur du PROE
- Point 11:** Questions soulevées par les Membres
- 11.1 Rapport d'activité sur la rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité
- 11.2 Profils de pays – Échange d'informations entre les Membres sur l'évolution à l'échelon national des activités du Plan d'action du PROE portant sur le changement climatique
- Point 12:** Coopération régionale
- 12.1 Compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP
- Point 13:** Points proposés par les Membres
- Point 14:** Déclarations des observateurs
- Point 15:** Divers
- Point 16:** Date et lieu de la vingt et unième Conférence du PROE
- Point 17:** Adoption du rapport de la vingtième Conférence du PROE
- Point 18:** Clôture

ANNEXE IV: PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL PAR DAVID SHEPPARD DIRECTEUR DU PROE

Madame la Présidente,

C'est avec grand plaisir que je présente aux membres le rapport annuel du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement pour 2008.

Je présente ce rapport au nom de tous ceux qui ont contribué aux activités qui y sont décrites.

Notre ancien directeur, M. Asterio Takesy, dirigeait les opérations en 2008. Je rends hommage à son rôle à la tête d'une équipe qui a travaillé sans relâche pour protéger et conserver l'environnement océanien pour les générations actuelles et futures.

Des agents du PROE nous ont depuis quittés et je les remercie également de leur travail assidu.

Le travail du PROE reste le même depuis des années : nous nous efforçons de promouvoir la coopération et de contribuer à l'amélioration de notre environnement et à l'avènement du développement durable.

Le rapport annuel 2008 fait état de nombreuses initiatives devant être reconnues et célébrées.

Cela soulève la question de la célébration du succès, car les succès ont été nombreux dans la région Pacifique : le *Micronesia Challenge*, l'initiative *Ocean Seascapes* à Kiribati, la mise en place de mécanismes novateurs tels que le Fonds vert aux Palaos, et bien plus encore. Tous ces succès doivent être reconnus et célébrés.

Le PROE a eu le plaisir de contribuer aux efforts menés en 2008 pour relever d'énormes défis, dont le changement climatique, qui se posent à la région Pacifique.

Le Projet océanien d'adaptation au changement climatique a été approuvé par le FEM avec le PROE comme partenaire d'exécution et le PNUD comme agence d'exécution.

Treize pays et territoires insulaires océaniques pourront ainsi exécuter des projets d'adaptation visant trois secteurs : la sécurité alimentaire, l'eau et la gestion côtière. Ceci est important car le changement climatique est une menace pour l'environnement, mais aussi pour le développement et les aspirations des Océanien.

À la fin de 2008, les pays du monde entier, y compris ceux du Pacifique, se sont réunis en Pologne pour la 14^e Conférence des Parties à la CCNUCC. L'équipe du PROE chargée du climat, qui comprenait un important dispositif de communication, y était présente aux côtés des délégations océaniques pour veiller à ce que la voix de notre région y soit clairement entendue. Ce travail s'est poursuivi et s'accélénera en 2009 à l'approche de la conférence de Copenhague qui se tiendra en décembre.

Le PROE a veillé en 2008 à ce que la voix des pays du Pacifique soit entendue dans de nombreux autres forums internationaux, dont les Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention de Ramsar.

Notre participation aux conventions et autres accords multilatéraux est subordonnée aux avantages directs et tangibles que peuvent en tirer nos pays membres. Nous sommes par exemple heureux de voir que le FEM fournit un soutien direct à plusieurs pays océaniques en vue de la mise en œuvre du programme de travail de la CDB sur les aires protégées.

Il est important que le travail stratégique du PROE, par exemple l'appui donné aux pays océaniques dans le cadre des conventions internationales, soit accompagné d'une assistance continue visant des projets concrets exécutés sur le terrain dans ces pays. Pour être utile aux pays océaniques, la politique doit être fondée sur la réalité de terrain.

Le PROE a apporté son soutien à de nombreux projets de terrain au cours de l'année 2008, tels que l'élaboration de plans de lutte contre les espèces envahissantes à Kiribati et dans les États fédérés de

Micronésie, l'exécution d'activités de marquage des tortues aux Fidji et l'élaboration de stratégies de gestion des déchets solides dans de nombreux pays.

La mise en œuvre sur le terrain du Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP) a commencé en 2008.

L'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, dont le budget s'élève à 98,8 millions de dollars É.-U., a été approuvée par le Conseil du FEM et fournira une aide financière directe à de nombreux pays océaniques. La reconstitution des ressources du FEM en 2010 représente une occasion à saisir par les pays océaniques et sera abordée au cours de la Conférence.

Ces projets « de terrain » aideront nos communautés océaniques à relever les défis posés par la gestion environnementale et le changement climatique.

De nombreux autres exemples sont détaillés dans le rapport annuel pour 2008 et seront abordés pendant la Conférence. Nous pensons qu'ils aideront les pays océaniques à mieux gérer leur environnement et contribueront ainsi à la mise en œuvre du développement durable.

Une meilleure communication des thématiques environnementales est essentielle à tous les niveaux de la société, des dirigeants politiques jusqu'aux villages locaux.

Nos récifs coralliens ont été commémorés en 2008 dans le cadre de la campagne de l'Année océanique des récifs coralliens. Cette campagne, dont le thème était « Récifs prospères, îles prospères », a encouragé les initiatives de conservation des coraux aux niveaux régional, national et communautaire.

Les échanges avec les jeunes et les écoles doivent continuer d'occuper une place importante dans nos programmes de communication. Dix écoles de la région ont ainsi participé en 2008 au concours *Coral Reef Challenge*, dans le cadre duquel elles ont présenté des plans de sauvegarde des récifs coralliens – qui étaient particulièrement impressionnants – et ont ensuite reçu des fonds pour les mettre en œuvre.

D'importants efforts ont été déployés en 2008 et 2009 dans le cadre de l'Évaluation indépendante de l'Organisation et du cadre institutionnel régional. Ces processus ont été stimulants pour le personnel comme pour les membres. Ils ont attiré l'attention sur de nombreux problèmes de fond, parfois difficiles à accepter, concernant le fonctionnement du PROE.

Nous remercions les Membres du PROE pour leurs conseils et soutien dans le cadre des mesures prises suite à ces processus, qui ont défini un cadre solide pour l'avenir qui permettra sans aucun doute à l'Organisation de se renforcer et d'améliorer son efficacité au cours du siècle à venir.

Nous accueillons ces changements avec satisfaction et abordons l'avenir avec anticipation.

Il est important que le PROE tire les leçons de ses expériences.

Les leçons de l'année 2008 portent notamment sur l'importance de se concentrer sur les domaines dans lesquels le PROE est particulièrement compétent pour aider ses Membres. Le développement du PROE en tant que centre régional océanien pour les accords multilatéraux, comme indiqué dans le rapport annuel, en est un exemple concret. Une importante réunion s'est tenue ici même la semaine dernière au sujet de ce projet. Nous avons eu beaucoup de plaisir à voir des représentants des ministères des finances, de la planification et de l'environnement issus de tous les pays du Pacifique collaborer au renforcement des capacités nécessaires pour relever les défis environnementaux et de développement.

L'expérience passée a également attiré l'attention sur le besoin de viser l'excellence dans tout ce que nous faisons et à tous les niveaux, de la fourniture de produits techniques aux pays océaniques à l'élaboration des meilleurs systèmes de gestion des ressources financières et humaines du PROE. Nous devons élaborer des systèmes pour fournir des conseils de qualité afin d'orienter le développement et la mise en œuvre de nos programmes. Le groupe technique consultatif STAR de la SOPAC semble à cet égard offrir un bon modèle au PROE.

De nombreux défis devront être relevés à l'avenir.

Le changement climatique est la plus grande menace et le plus grand défi auxquels les pays insulaires sont confrontés. L'intérêt politique et le soutien financier croissants qu'il suscite devraient également profiter au Pacifique. Il est important de veiller à ce que les diverses contributions, y compris le soutien financier des donateurs, soient dûment coordonnées et répondent aux besoins des pays. La récente Table ronde océanienne a proposé l'élaboration d'un mécanisme de financement océanien pour le changement climatique.

Le PROE entend resserrer ses liens avec les États et territoires membres pour mieux faire face aux menaces et aux problèmes environnementaux.

Nous devons trouver le moyen de travailler ensemble mais nous devons également veiller à créer des attentes réalistes, pour toutes les parties concernées. Car nous savons que les relations fondées sur des attentes irréalistes sont vouées à l'échec.

Le PROE n'a pas perdu de temps pour donner suite aux recommandations de l'Évaluation indépendante de l'Organisation et du RIF, comme nous le verrons au cours des prochains jours. Il est important de concentrer nos efforts en fonction des priorités définies et nous avons apprécié l'assistance du groupe de travail chargé de l'Évaluation indépendante ainsi que les orientations des membres sur ces questions. Le moment est venu de consolider le PROE et de lui préparer un brillant avenir.

Tels sont les principaux défis que nous devons relever. Toutes les questions abordées dans le rapport seront détaillées dans le cadre de l'examen d'autres points de l'ordre du jour de la présente Conférence. Nous vous invitons comme toujours à

nous adresser vos conseils et avis pour nous aider à être plus efficaces.

Nous saluons avec une profonde reconnaissance le ferme soutien fourni par nos pays et territoires membres. J'aimerais remercier tout particulièrement le président de la 19^e Conférence du PROE, M. Andrew Yatilman des États fédérés de Micronésie, pour le leadership dont il a fait preuve dans le cadre des nombreuses activités liées au RIF et à l'Évaluation indépendante menées pendant son mandat.

Les nombreux résultats positifs décrits dans le rapport annuel pour 2008 reflètent la volonté des Membres de renforcer le PROE au fil des ans.

Nous saluons également le précieux soutien reçu de nos nombreux donateurs, énumérés à la page 42 du rapport annuel. Nous remercions la communauté des donateurs pour la confiance qu'elle nous a accordée et ferons tout notre possible pour renforcer cette confiance au cours des années à venir. Nous espérons qu'elle verra clairement que les fonds investis dans le PROE ont des retombées tangibles sur l'environnement et les peuples océaniques.

J'aimerais saluer à nouveau le travail assidu accompli ces deux dernières années par notre directeur adjoint, Kosi Latu, et le personnel du Secrétariat. L'année a été difficile pour l'ensemble du personnel mais il me semble que les Membres du PROE devraient être fiers de toutes ces personnes qui soutiennent leurs efforts. Je suis quant à moi fier de travailler avec une équipe d'un tel calibre.

C'est donc avec plaisir que je vous présente le Rapport annuel du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement pour 2008.

ANNEXE V: DÉCLARATION DES OBSERVATEURS

Déclaration du représentant de Banque asiatique de développement (BAsD)

Merci Madame la Présidente. Veuillez me permettre de saluer à mon tour votre nomination à la présidence du conseil d'administration du PROE ainsi que celles de M. David Sheppard au poste de directeur et de M. Kosi Latu à celui de directeur adjoint. La BAsD est heureuse de participer à ce forum et entend renforcer ses activités de partenariat.

La BAsD est une institution financière multilatérale de développement qui compte 67 membres, dont 48 issus de la région et 19 d'autres parties du globe.

Les crédits consentis chaque année par la BAsD sont de l'ordre de 6 milliards de dollars tandis que l'assistance technique fournie représente généralement environ 180 millions de dollars par an.

La force de la BAsD tient à sa présence dans l'ensemble de l'Asie et du Pacifique, à ses 20 missions résidentes, ses trois bureaux sous-régionaux, dont un à Suva (Fidji), et ses deux bureaux spéciaux qui assurent une communication étroite avec les gouvernements nationaux.

La BAsD gère un vaste portefeuille d'infrastructures couvrant les transports, l'énergie et les ressources en eau. L'adaptation et l'atténuation sont en cours d'intégration dans les stratégies de partenariat avec les pays tandis que de nombreux projets d'infrastructure comprennent des mesures d'adaptation.

La BAsD s'est dotée d'une stratégie sur le changement climatique intitulée « **Stratégie 2020** », décrite en détail dans de nombreux documents et publications. Un document d'orientation stratégique définira les messages clés et la stratégie de la BAsD jusqu'en 2012 et de 2012 à 2020, à savoir :

- La Stratégie 2020 s'engage la BAsD à progressivement augmenter son assistance au développement écologiquement durable, y compris aux efforts visant les émissions de

dioxyde de carbone et le changement climatique.

- La région Asie-Pacifique doit prendre des mesures d'urgence pour s'adapter au changement climatique et atténuer ses conséquences.
- Les mesures de lutte contre le changement climatique sont critiques pour réduire la pauvreté et veiller au développement économique durable.
- La BAsD joue un rôle de catalyseur dans le développement à faible émission de carbone, la mise en place d'économies et de communautés résilientes et le financement de nouvelles technologies.
- La BAsD a l'expérience requise et est bien placée pour gérer de nouveaux fonds sur le changement climatique et pour collaborer avec les secteurs public et privé à la mobilisation de fonds supplémentaires en vue d'un développement sans incidence sur le climat.

Les mesures prises par la BAsD concernant le Pacifique reconnaissent que :

- Les petits états insulaires sont sérieusement menacés par l'élévation du niveau de la mer, l'intensité croissante des tempêtes tropicales, le réchauffement et l'acidification des océans.
- Les investissements de la BAsD contribueront à une meilleure gestion côtière et marine, pour améliorer la résilience des secteurs océaniques de l'agriculture, des pêches, du tourisme et de l'eau.
- La BAsD travaillera en collaboration étroite avec les autres donateurs pour harmoniser les interventions sur le climat avec les activités de renforcement des capacités institutionnelles et les évaluations des risques de vulnérabilité climatique réalisées dans le cadre du Plan de mise en œuvre sur le changement climatique (CCIP).
- La BAsD appuiera également l'intégration de la planification de l'adaptation dans les réseaux d'intervention sur les risques de catastrophes et les cadres politiques de la sous-région.
- Bien que les émissions océaniques de GES soient faibles à l'échelle mondiale, la BAsD continuera

d'investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables pour promouvoir la sécurité énergétique dans les pays ciblés. Ces projets couvrent notamment l'énergie hydroélectrique, solaire et éolienne.

Le PROE est un important partenaire régional de la BASD et j'aimerais mentionner deux projets faisant l'objet de discussions entre le PROE et la BASD en vue d'un éventuel partenariat.

- a. Le programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) ; et
- b. L'assistance technique sur le renforcement des capacités ;

Le PROE et d'autres agences régionales exécuteront le volet régional du PCCR coordonné par la BASD et la Banque mondiale dans le cadre du Fonds stratégique pour le climat, qui a pour objet d'étudier les moyens d'intégration du risque et de la résilience climatique dans la planification du développement.

La BASD examine avec le PROE la possibilité de réaliser une étude économique sur les impacts du changement climatique dans le Pacifique.

Agence d'exécution de l'initiative Triangle corallien, la BASD exécutera plusieurs projets connexes dans la région Asie-Pacifique. L'objectif premier de cette initiative est de renforcer l'environnement juridique, politique et stratégique afin d'améliorer la gestion de l'eau et des ressources côtières et marines.

Pour terminer, Madame la Présidente, permettez-moi de présenter au PROE nos meilleurs vœux de succès dans l'exécution de sa mission et de son programme de travail pour 2010.

Déclaration du représentant de Conservation International (CI)

Merci Madame la Présidente. Au nom du président de Conservation International, M. Russell Mittermeier, et du directeur exécutif de CI pour le Pacifique, M. François Martel, qui est à l'étranger pour une réunion, j'aimerais féliciter le PROE et ses

membres de cette fructueuse 20^e Conférence. Nous aimerions également souhaiter la bienvenue à David Sheppard au sein du PROE et lui présenter nos vœux de succès à la tête de l'organisation.

CI a écouté avec beaucoup d'intérêt les problématiques, initiatives et investissements décrits par le PROE et ses membres au cours de la semaine écoulée. Et il me semble que les PARTENARIATS constituent l'un des thèmes de cette conférence, un thème tout à fait approprié compte tenu de l'énormité des défis environnementaux qui se posent à notre région et des faibles ressources dont nous disposons pour y répondre.

Le PROE est le premier partenaire de CI dans la région. Notre proximité avec le PROE est l'une des principales raisons ayant motivé notre implantation au Samoa. Et bien que nous ne soyons plus hébergés au PROE, nous ne sommes qu'à quelques pas de ses bureaux. Un mémorandum d'accord nous lie au PROE depuis 2002. Le mémorandum actuel expire en 2013 et est essentiellement axé sur la conservation de la biodiversité. Nos activités conjointes sont diverses et comprennent la définition de cibles marines dans le Pacifique, la réalisation d'analyses des déficits écologiques au Samoa et à Kiribati, le financement du PROE en vue de l'exécution de projets de conservation dans plusieurs États membres, etc. Les financements actifs et approuvés pour le PROE s'élèvent actuellement à plus de 800 000 dollars É.-U.

Dans le cadre du thème sur les partenariats, CI aimerait attirer l'attention sur le rôle croissant joué par la société civile en tant que partenaires de la conservation dans le Pacifique. J'aimerais brièvement mentionner quelques-uns des partenariats que nous développons dans la région, notamment dans le cadre de l'Année de la biodiversité célébrée en 2010. Vous m'excuserez de ne pas mentionner ici tous nos partenariats, mais soyez assurés qu'ils jouent tous un rôle critique dans le succès de notre travail.

1. FONDS DU PARTENARIAT POUR LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES VITAUX

Le Fonds du Partenariat pour la préservation des écosystèmes vitaux ou CEPF a été lancé en septembre 2008 pour la région Polynésie-Micronésie et un fonds semblable devrait être mis en place pour

la Mélanésie en 2011. Nous sommes particulièrement reconnaissants au gouvernement français qui est récemment venu se joindre aux donateurs du CEPF et contribue financièrement au lancement d'un nouveau cycle de financement mondial. En Polynésie-Micronésie, le CEPF représente un fonds quinquennal de 7 millions de dollars É.-U. destiné à aider la société civile à intervenir sur des questions de conservation terrestre concernant plus de 67 espèces menacées à l'échelle mondiale et 60 sites de conservation. Bien que les crédits du CEPF puissent uniquement être attribués à des groupes de la société civile, l'un des objectifs de ce fonds est de promouvoir des partenariats efficaces entre les gouvernements et les ONG et les autres acteurs de la société civile à des fins de conservation. Depuis le lancement du CEPF dans cette région au début de l'année, nous avons alloué plus de 3 millions de dollars É.-U. à 45 projets dans 11 pays, tous membres du PROE.

2. GESTION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Aucun pays ne peut s'attaquer seul aux problèmes liés aux espèces envahissantes ; leur mode de propagation à travers les frontières signifie qu'elles doivent être abordées aux niveaux régional et national. À cet égard, CI est fermement convaincu que la gestion des espèces envahissantes devrait être une activité de base du PROE et invite instamment le PROE à jouer un rôle clé dans le renforcement des capacités et la promotion du respect des nouvelles directives de gestion des espèces envahissantes. Le ferme appui de CI au Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes et à l'Initiative océanienne sur les espèces envahissantes dans le cadre du nouveau Partenariat océanien sur les espèces envahissantes ainsi que notre soutien financier aux projets de gestion de ces espèces dans le cadre du CEPF viendront compléter ces efforts.

3. RÉALISATION DES OBJECTIFS SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées restent un important outil de conservation de la biodiversité mais nous sommes tous conscients des vastes lacunes existant dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de réseaux d'aires protégées liés aux objectifs des PANSB et des difficultés rencontrées pour évaluer les progrès des états et de la région par rapport aux objectifs

nationaux et mondiaux convenus. Alors que quelques mois seulement nous séparent de l'Année de la biodiversité et de l'échéance fixée pour atteindre les objectifs de la CDB, l'évaluation de nos performances est aujourd'hui devenue une activité prioritaire. À cette fin, nous sommes heureux de participer à des projets d'analyse des déficits écologiques au Samoa et à Kiribati, à un essai de suivi de la conservation aux Fidji, ainsi qu'à des projets de conservation des aires protégées au Samoa, aux Fidji et en Nouvelle-Calédonie. Nous reconnaissons toutefois que les efforts dans ce domaine devraient être nettement supérieurs.

4. AIRE PROTÉGÉE DES ÎLES PHOENIX

CI est honoré de poursuivre sa collaboration étroite avec le gouvernement de Kiribati et nos collègues de l'Aquarium de Nouvelle-Angleterre au sujet de la conception et de la création de la plus grande aire marine protégée du monde. Les travaux progressent bien grâce à des bourses des gouvernements australien et néo-zélandais et du CEPF. L'enthousiasme de Kiribati ne cesse de nous impressionner et sa confiance dans notre partenariat nous a aidés à obtenir notre premier financement, qui s'élève à 2,5 millions de dollars É.-U.

5. PAYSAGE OCÉANIQUE DU PACIFIQUE

Toujours sous la direction de Kiribati, CI s'est engagé à participer au développement d'un paysage océanique du Pacifique, conformément à la décision des dirigeants des pays membres du Forum prise en août 2009, au Plan Pacifique et à la Politique de l'océan. Cette nouvelle initiative ambitieuse intègre une grande partie de nos efforts de conservation du milieu marin menés dans la région mais à une échelle plus grande visant l'intendance d'une grande partie du plus grand océan de la planète.

Pour conclure, j'aimerais une fois encore remercier le directeur, le directeur adjoint et le personnel du PROE pour leur appui au cours de l'année écoulée et féliciter le PROE et ses membres pour les succès si bien présentés lors de cette conférence et pour l'adoption du programme de travail de l'année à venir. Je tiens enfin à renouveler notre volonté de continuer de travailler et de collaborer avec le PROE, ses membres et nos nombreux partenaires.

Faafetai et Soifua

Déclaration du représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI)

Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de commencer par vous transmettre, au nom du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, M. E. Mitropoulos, nos sincères condoléances aux pays et territoires insulaires océaniques pour la perte tragique de vies et de biens intervenue suite à la récente catastrophe naturelle.

Mesdames et Messieurs,

J'ai été très honoré d'assister avec vous à la 20^e Conférence des représentants officiels du PROE. Mon Secrétaire général m'a demandé de remercier le nouveau directeur et le personnel du PROE d'avoir organisé cette Conférence, de rendre hommage à nos honorables invités pour leurs intérêt et soutien et de renouveler son appel concernant leurs mobilisation et assistance continues.

Comme vous le savez sans doute, cette conférence a été organisée à un moment où la sécurité maritime et la protection du milieu marin connaissent un regain d'intérêt dans tous les pays et notamment dans cette région.

J'aimerais vous rappeler quelques faits bien connus de cette conférence mais qui méritent d'être répétés au vu de leur pertinence dans le contexte du thème qui nous a réunis cette semaine.

En tant qu'organisation dotée d'un mandat international, et en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dont les responsabilités sont entièrement maritimes, il est approprié, voire impératif, que l'OMI s'intéresse au fonctionnement efficace et sans danger des navires mais aussi aux mesures permettant de veiller à ce que les navires qui utilisent vos ports ne représentent pas de risques évitables pour l'environnement marin en particulier et humain en général.

Au niveau régional, les efforts s'intensifient pour stimuler la croissance économique de l'Océanie et les ports de la région sont soumis à des pressions de plus en plus importantes et complexes dues à la croissance du tourisme, de l'exploitation des ressources naturelles, des pêches côtières et de nombreuses autres activités, qui ont toutes un impact important sur les eaux et les zones côtières de la région. C'est dans ce contexte que les principes du mécanisme de coopération environnementale propre au Programme régional océanique de l'environnement ont été élaborés, y compris ceux portant sur les transports maritimes qui relèvent au moins en partie de la responsabilité de l'OMI.

Mesdames et Messieurs

Nous sommes tous conscients des nombreux traités internationaux qui portent sur de nombreux aspects de l'environnement. Un tiers d'entre eux sont conçus pour protéger l'environnement marin tandis que la majorité contient des dispositions en matière de coopération internationale, régionale, scientifique, technique, administrative ou juridique. À cet égard, sur les 51 traités adoptés par l'OMI, 21 répondent directement à des préoccupations environnementales, et 23 si l'on considère les aspects environnementaux des conventions sur l'assistance et l'enlèvement des épaves. À cet égard, il est encourageant de noter que le futur PACPOL entend également aborder la question des navires abandonnés et de la pertinence de la Convention internationale de l'OMI sur l'enlèvement des épaves.

À l'instar de son programme de sécurité maritime, un élément clé du programme de l'OMI sur la lutte contre la pollution par les navires est l'assistance fournie aux pays pour appliquer et faire respecter le cadre réglementaire mondial pour améliorer la sécurité et pour éviter, et à terme éliminer complètement, la pollution de l'environnement marin.

La bonne application des dispositions des traités internationaux sur l'environnement marin, y compris ceux portant sur les transports maritimes constitue le seul moyen pour les pays et territoires membres du

PROE de soulager la pression à laquelle la région est actuellement soumise.

À ce sujet, permettez-moi ici de saluer les énormes efforts déjà consentis par les pays de la région pour ratifier et appliquer d'importantes conventions de l'OMI. Nous devons parallèlement reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la ratification et la bonne application des conventions telles que MARPOL 73/78, FUND et CLC 92, OPRC 90, etc...

À cet égard, Madame la Présidente, j'aimerais vous assurer que l'OMI entend continuer d'appuyer le PACPOL et le PROE par le biais de son programme intégré de coopération technique.

Je ne doute pas que d'ici la fin de vos débats, vous souscrirez à la majorité, voire à la totalité, des aspects de la stratégie et du programme de travail du PACPOL pour 2010-2014. Nous espérons que vos débats permettront de montrer la voie à suivre et de tirer des conclusions opportunes pour l'avenir.

Je ne peux conclure mon intervention sans mentionner les énormes progrès accomplis par l'OMI dans l'élaboration de mesures visant à **améliorer l'efficacité énergétique des transports maritimes internationaux** et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont généralement considérées comme un des principaux facteurs du réchauffement planétaire et du changement climatique.

L'Organisation a travaillé sans répit pour atténuer le problème des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par les navires et, en juillet dernier, a diffusé un **ensemble de mesures techniques et opérationnelles intérimaires et volontaires** pour réduire les émissions dues aux transports maritimes internationaux. Ces mesures pourront être examinées plus avant en fonction des résultats de la Conférence sur le changement climatique, organisée par les Nations Unies à Copenhague le mois prochain dans le but de convenir d'un traité devant remplacer le Protocole de Kyoto de 1997 à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

L'OMI a en outre adopté un plan de travail pour poursuivre l'examen d'**instruments faisant appel aux mécanismes du marché pour compléter** ces mesures techniques et opérationnelles et inciter l'industrie des transports maritimes à réduire davantage son bilan carbone.

Tous ces travaux réalisés à ce jour par l'OMI seront présentés à la Conférence de Copenhague à laquelle nous participerons activement. Il est absolument crucial que nos travaux soient reconnus et approuvés au niveau international et que les nations participant à la Conférence reconnaissent que l'OMI est l'organisation la mieux qualifiée pour assumer la responsabilité de la réglementation des gaz à effet de serre dans le secteur maritime, car elle est la seule à comprendre les particularités des transports maritimes internationaux en tant que secteur industriel mondial, dans lequel tout le monde doit être logé à la même enseigne grâce à des réglementations internationales cohérentes que seule l'OMI peut élaborer. L'Organisation a non seulement les connaissances, les compétences et l'expérience requises pour s'attaquer aux questions très complexes en jeu, mais elle souscrit également sans réserve à une approche consensuelle dans toutes ses délibérations et décisions et tient fermement à ce que toute nouvelle mesure réponde aux aspirations de **tous** les États membres de l'OMI et encourage réellement tous les pays à contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

J'aimerais enfin vous remercier, Madame la Présidente ainsi que tous les représentants ici présents, de m'avoir permis de m'adresser à vous aussi tôt car je dois rentrer au siège de l'OMI, à Londres, pour notre assemblée générale qui commence lundi.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre aimable attention.

Déclaration du représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs ; l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), au nom de Taholo Kami, directeur du bureau régional de l'UICN pour l'Océanie, est honorée de participer à cette 20^e Conférence du PROE et aimerait féliciter le PROE et ses membres de cette fructueuse conférence.

L'UICN exprime sa sincère gratitude à M. Kosi Latu pour sa contribution au PROE et félicite M. David Sheppard, un ancien collègue de l'UICN, de sa nomination en tant que directeur du PROE.

Soyez assurés que l'UICN entend développer et renforcer son partenariat avec le PROE et ses pays membres, afin d'améliorer la gouvernance et la gestion environnementales dans la région Pacifique.

L'UICN attache une grande valeur au mémorandum d'accord le liant au PROE depuis 2007 et entend continuer de renforcer sa collaboration avec cette organisation, qui a déjà fortement bénéficié de la présence de notre bureau régional pour l'Océanie à Suva, aux Fidji.

L'UICN est une union unique et démocratique regroupant plus de 200 gouvernements membres, plus de 800 ONG membres et près de 11 000 scientifiques bénévoles dans plus de 160 pays.

En Océanie, les membres de l'UICN rassemblent des États, des organismes publics et des organisations non gouvernementales. Nous comptons 27 membres en Australie, 9 en Nouvelle-Zélande et 8 dans les pays insulaires du Pacifique. L'UICN souhaite la bienvenue à nos nouveaux États membres du Pacifique, les Fidji et Nauru, qui viennent rejoindre la France, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, également membres du PROE. Nous espérons bientôt accueillir d'autres pays insulaires océaniques au sein de la famille mondiale de l'UICN.

Le programme de travail du bureau océanien de l'UICN pour les quatre années à venir (2009-2012) est

axé sur cinq domaines d'intervention et entend appuyer les efforts des gouvernements en matière de conservation de la biodiversité, d'identification des espèces menacées et de gestion des milieux aquatiques, marins et terrestres. L'UICN reconnaît l'importance de gérer les écosystèmes pour protéger la biodiversité mais aussi pour fournir des moyens de subsistance aux communautés locales.

L'UICN aimerait saisir cette occasion pour mentionner quelques-unes de nos travaux pouvant intéresser vos gouvernements. La majorité de ces travaux bénéficie du soutien d'alliances d'organisations représentées ici, et notamment du PROE.

L'UICN, le PROE et les ONG partenaires collaborent à l'établissement d'une Liste rouge de l'UICN répertoriant les espèces menacées des îles du Pacifique. Il s'agit d'un important travail, d'autant plus que nos îles fragiles sont si vulnérables au changement climatique. Les espèces de nos îles sont trop importantes pour être perdues.

L'UICN est un membre de l'Initiative océanique sur les espèces envahissantes (PII) et a créé un centre sur les espèces envahissantes par le biais du Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN, basé à l'Université d'Auckland, en Nouvelle-Zélande. Cette équipe travaille avec notre bureau régional océanien sur les espèces envahissantes du Pacifique par le biais de la PII et du PILN. Nous sommes résolus à fournir les meilleurs conseils et services possibles pour traiter cette question critique pour le Pacifique.

Le programme régional de l'UICN sur l'énergie est actuellement opérationnel dans six pays (Îles Marshall, Palaos, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) et vise l'adoption accélérée de systèmes énergétiques écologiquement efficaces, durables et socialement équitables. La transition de lampadaires à vapeur de mercure à des éclairages de type LED aux Îles Marshall devrait économiser 200 000 dollars É.-U. par an, soit 60 % du coût des éclairages existants.

L'UICN appuie activement la Table ronde pour la conservation de la nature, qui est actuellement présidée par le directeur de notre bureau océanien, Taholo Kami. La Table ronde est importante et l'UICN

est fermement décidée à améliorer et renforcer la coopération entre les organisations et les gouvernements de la région pour harmoniser les priorités gouvernementales en élaborant une commune au niveau national et pour veiller à l'exécution coordonnée des PANSB et des initiatives environnementales nationales connexes. La Table ronde a organisé cette année des consultations nationales aux Fidji, aux Îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous espérons à l'avenir travailler avec d'autres pays.

L'UICN réitère sa volonté de travailler avec le PROE et ses pays membres et de mettre à leur disposition un éventail d'expériences pertinentes, de savoir-faire technique et de connaissances scientifiques et autres pour appuyer le développement durable et la mise en œuvre du programme de travail pour 2010 et au-delà.

Nous sommes impatients de contribuer activement à l'Année de la biodiversité et de travailler avec vous tous en produisant des séances et notes d'information pour les pays insulaires du Pacifique et en participant aux activités et communications régionales.

Madame la Présidente, l'UICN vous remercie de nous avoir donné l'occasion de prononcer cette courte déclaration.

Déclaration du représentant de l'Initiative océanienne sur les espèces envahissantes (PII)

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Secrétariat d'avoir invité l'Initiative océanienne sur les espèces envahissantes à cette 20^e Conférence du PROE. Je tiens également à remercier Madame la Présidente et le Secrétariat de me permettre de prendre la parole devant vous au nom de notre équipe.

PII rend hommage à l'approche coopérative adoptée par le PROE et en particulier par M. Alan Tye pour traiter du problème des espèces envahissantes dans la région Pacifique. Je félicite le PROE et la CPS d'avoir achevé l'élaboration des Directives relatives à

la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique.

Je félicite également les membres du conseil d'administration du PROE et les responsables de l'agriculture et des forêts des membres de la CPS d'avoir joué un rôle moteur dans l'adoption des directives et ainsi souligné l'importance de la question des espèces envahissantes pour les pays et territoires insulaires océaniques.

Je ne saurais trop insister sur les graves impacts des espèces envahissantes sur la biodiversité, la santé publique, l'agriculture, le commerce international, le tourisme et les autres activités économiques de la région Pacifique. Les caractéristiques des îles qui les rendent vulnérables aux espèces envahissantes en font également des lieux idéaux pour lutter contre ces espèces. Un nombre croissant d'activités de gestion des espèces envahissantes sont menées dans plusieurs pays du Pacifique et d'importants succès ont été enregistrés pour renforcer les capacités nationales, la biodiversité, etc. Ne perdons pas cet élan et ces acquis obtenus au prix de nombreux sacrifices alors que nous devons faire face à de nouvelles menaces pesant sur l'environnement, notamment le changement climatique, qui devraient accentuer les impacts des espèces envahissantes sur les pays et territoires insulaires océaniques.

PII salue les nouvelles initiatives sur les espèces envahissantes, telles que le Fonds du Partenariat pour la préservation des écosystèmes vitaux mis en œuvre par Conservation International. Ce fonds finance la lutte contre les espèces envahissantes en Polynésie et en Micronésie à hauteur de 3 millions de dollars É.-U. sur une période de 5 ans. PII se félicite du programme régional sur les espèces envahissantes de l'Alliance FEM-Pacifique, exécuté par le PROE et mis en œuvre par le PNUE, dont le budget de 3,5 millions de dollars É.-U. permettra de financer des activités dans 10 pays. PII est prête à collaborer avec le PROE et ses autres partenaires pour aider les pays à lancer ce programme. Je rends également hommage à une initiative du gouvernement néo-zélandais et de divers partenaires qui prévoit l'organisation d'un atelier régional destiné à renforcer les activités visant à écarter la menace

posée par les espèces envahissantes sur les îles du monde et de la région Pacifique en particulier.

Le problème des espèces envahissantes est tellement énorme et complexe qu'il ne pourra être réglé que si tous les pays et toutes les organisations concernés coopèrent. PII estime que le PROE joue un rôle crucial dans la coordination du travail de ces organisations.

Déclaration du représentant du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS)

Permettez-moi de vous remercier au nom de notre Secrétaire général, qui s'excuse de ne pas être parmi vous aujourd'hui, de nous donner la possibilité de prendre la parole à l'occasion de cette 20^e Conférence du PROE. Nous aimerions tout d'abord exprimer nos condoléances à ceux d'entre vous qui ont perdu des proches lors du récent tsunami. Nous aimerons ensuite souhaiter la bienvenue au nouveau directeur au sein de la famille du CORP.

Je ne doute pas que vous conviendrez que l'année écoulée a été particulièrement chargée pour nous tous. Outre la poursuite des travaux dans le cadre du Plan Pacifique, plusieurs processus ministériels ont abordé les questions de coopération et d'intégration régionale tandis que les efforts se poursuivent pour souligner l'importance de nos initiatives collectives.

J'aimerais profiter de ces quelques minutes pour attirer votre attention sur plusieurs initiatives menées depuis votre dernière conférence.

Comme vous le savez sans doute, la réunion des dirigeants des pays membres du Forum de 2009 a été un grand succès et a probablement rassemblé un nombre record de délégués. Cette réunion s'est tenue sur un fond de crise économique et financière mondiale et s'est donc essentiellement axée sur les mesures prises par la région et les moyens de renforcer sa résilience dans ce domaine.

L'un des principaux résultats de cette réunion a été le *Pacte de Cairns sur le renforcement de la coordination du développement*. Lors de cette réunion, les dirigeants se sont fortement inquiétés du retard accumulé par la région pour atteindre les

objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015, malgré l'importante aide au développement consentie aux pays depuis de nombreuses années.

Les dirigeants sont donc convenus qu'un nouveau pacte de développement devrait être conclu d'urgence pour le Pacifique afin d'améliorer la situation de développement, de se pencher sur l'impact de la récession économique mondiale et de renforcer la résilience économique à long terme. Et c'est exactement ce que le Pacte se propose de faire : améliorer la situation de développement, se pencher sur l'impact de la crise économique mondiale et renforcer la résilience économique à long terme de la région.

Ce Pacte a pour objectif premier de mieux coordonner les ressources de développement des pays insulaires océaniques **et** des partenaires de développement, afin d'accomplir de réels progrès par rapport aux OMD.

La préparation de la mise en œuvre du Pacte progresse bien. En tant qu'agence d'exécution des décisions des dirigeants, le Secrétariat du Forum a mené des discussions avec ses Membres et d'autres parties prenantes, dont le CORP et des organismes des Nations Unies, pour se mettre d'accord sur l'objet du Pacte.

Les mécanismes et processus existants doivent être appliqués lors de la mise en œuvre du Pacte pour éviter les doubles emplois. Le Pacte ne devrait pas être perçu comme un instrument de création de nouvelles tâches mais plutôt comme le moyen de réinventer ce qui existait déjà, de faire fond sur les processus existants en les complétant.

Notre Secrétariat prépare un programme de mise en œuvre devant poser des jalons provisoires et élabore un budget-programme pour faciliter cette mise en œuvre.

Les organisations régionales, dont le PROE, peuvent et doivent participer à la mise en œuvre du Pacte. Nous encourageons le PROE à y participer, notamment en fournissant des rapports aux partenaires de développement et en contribuant aux volets relevant particulièrement de sa compétence.

La réunion des dirigeants du Forum de 2009 a été précédée de la réunion des ministres de l'Énergie du Pacifique. Ces ministres ont salué le travail accompli par le PROE dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que le rôle qu'il continue de jouer pour aider la région à répondre aux impacts du changement climatique.

Je suis également heureux de vous informer que nous avons accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre du Plan Pacifique. Au cours de l'année 2009, la région a :

- a. Continué de protéger les intérêts régionaux sur la scène internationale dans le secteur des pêches ;
- b. Mis en place un service maritime adapté pour plusieurs petits états insulaires pour répondre à leurs préoccupations concernant les rares services existants ;
- c. Réalisé d'importants progrès concernant l'approvisionnement en vrac d'hydrocarbures, avec le lancement de la Phase 1 du Projet océanien sur les hydrocarbures ;
- d. Poursuivi ses travaux dans le secteur de la santé pour mieux faire face aux nouveaux problèmes sanitaires tels que les maladies non transmissibles, le VIH et la grippe pandémique H1N1 ;
- e. Poursuivi la déréglementation des services de téléphonie mobile et d'accès à internet dans l'ensemble de la région, qui s'est traduite par l'expansion de ces services et la réduction de leur coût ; et
- f. Poursuivi ses travaux dans le domaine commercial, plus précisément sur l'accord PACER-Plus, et entériné la décision de créer le Bureau du conseiller commercial principal, devant entamer les négociations d'ici la fin de l'année.

Le PROE a par ailleurs largement contribué à l'initiative du Plan Pacifique sur le changement climatique par le biais de :

- a. La mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation dans le cadre du Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) ;
- b. La gestion des risques de catastrophe liés au changement climatique par le biais de la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique.

- c. L'amélioration de la capacité des pays de la région à participer aux négociations en cours de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en vue d'un accord international sur le changement climatique post 2012.

Les progrès accomplis à ce jour sur le cadre institutionnel régional doivent par ailleurs être salués lorsque l'on dresse le bilan des initiatives du Plan Pacifique. Nous ne sous-estimons pas les efforts et ressources qui ont été nécessaires pour atteindre le stade actuel et nous vous en remercions. Mais il reste encore beaucoup à faire pour veiller à la pleine et bonne mise en œuvre des décisions de la réunion conjointe des conseils d'administration de cette année et je vous invite tous instamment à continuer de collaborer à la poursuite de ces objectifs.

J'aimerais enfin vous faire part de certaines mesures prises dans le domaine des réformes institutionnelles entamées au Secrétariat du Forum. Nous avons entamé l'année dernière un programme de renforcement institutionnel à long terme. Ces réformes reposent sur la bonne exécution du Plan directeur 2008-2012 et des quatre programmes stratégiques associés. Depuis, nous nous sommes efforcés de veiller à ce que le Secrétariat dispose des systèmes nécessaires pour exécuter ces plans.

Nous sommes heureux de vous informer que l'amélioration des systèmes du Secrétariat se poursuit comme prévu. Les réformes essentielles des systèmes comptables du Secrétariat ont été menées ; de nouveaux règlements financier et du personnel ont été approuvés par le COF en juillet 2009 et forment avec le règlement de la rémunération les principaux documents régissant nos ressources humaines et financières. Le Secrétariat a également élaboré une nouvelle politique de gestion des risques, et des mesures permettant d'assurer la continuité de ses activités sont en cours d'élaboration à cette fin. Bien que ces travaux aient encore peu avancé, ils fournissent une bonne base pour l'avenir.

Les travaux se poursuivent également sur l'élaboration d'un nouveau cadre en matière de suivi et d'établissement de rapports. Les premières réflexions ont été menées avec le COF et un nouveau cadre

d'établissement de rapports est à l'essai en interne, afin de déterminer comment certaines idées pourront fonctionner dans la pratique. De nouveaux travaux sur le cadre d'établissement des rapports seront élaborés d'ici la fin de l'année afin de présenter des rapports sur l'exécution de notre plan directeur et des plans stratégiques à la fin de l'exercice budgétaire en cours.

L'activité de renforcement institutionnel que nous avons entamée illustre notre volonté de veiller à l'efficacité des services rendus à nos Membres. Il s'agit de réformes correspondant aux intérêts et aux préoccupations de nos Membres et visant un fonctionnement de base plus stratégique, ciblé et intelligent.

En réfléchissant aux débats de ces derniers jours, je ne peux m'empêcher de penser que nos organisations ont beaucoup de choses en commun. Nous aimerions saisir cette occasion pour vous offrir notre soutien alors que vous entamez un programme de renforcement institutionnel. Nous sommes impatients d'observer vos réformes institutionnelles au cours des mois à venir et, avec votre approbation, de tirer les leçons de votre expérience. Soyez de votre côté assurés que le Secrétariat du Forum est fermement décidé à vous aider et à partager avec vous les succès, et les difficultés, rencontrés tout au long de notre cheminement.

Sur ces mots, je vous remercie, Madame la Présidente, de nous avoir donné la possibilité de prendre la parole lors de cette 20^e Conférence.

Déclaration du représentant du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants,
Collègues du CORP et partenaires de développement, Mesdames et Messieurs,
Permettez-moi, au nom de mon directeur général, de vous saluer et de remercier le PROE d'avoir invité la CPS à votre 20^e Conférence, ici à Apia, au Samoa. Comme indiqué précédemment à M. David Sheppard, notre directeur général n'a pas été en mesure d'assister à cette conférence mais, compte tenu du rôle du PROE dans la région et de notre partenariat, il nous a semblé important que la

direction de la CPS y soit représentée, ce qui explique ma présence parmi vous cette semaine. Vous aurez par ailleurs déjà reçu les meilleurs vœux de M. Rodgers pour cette conférence.

Ayant pris note des excellents résultats de la conférence et des questions abordées et convenues au cours de cette semaine, nous aimerions à ce titre féliciter Madame la Présidente de son excellente gestion d'un ordre du jour chargé. Permettez-moi également de féliciter le directeur, David Sheppard, le directeur adjoint, Kosi Latu, et votre personnel de l'excellente organisation de cette conférence. Félicitations !

La CPS, en tant qu'organisation technique du CORP comme le PROE, doit relever des défis pour servir au mieux nos membres dans la limite des ressources disponibles. Les années 2008 et 2009 n'ont pas fait exception à la règle et ont été marquées par la crise économique mondiale et l'incertitude planant sur certaines activités financées par les donateurs.

Alors que les services régionaux continuent d'être examinés à la loupe par nos partenaires de développement, le besoin de continuer de fournir des services efficaces à nos membres ne cesse de croître. Conformément à notre plan directeur 2007-2012, nous nous positionnons de sorte que l'organisation renforce ses systèmes et processus et que la prestation de services de base à nos membres se poursuive sans entrave. L'un des objectifs stratégiques clés de l'organisation consistera à accorder une importance accrue aux priorités des membres. Nous avons dans cette optique mis en place des stratégies de pays conjointes (JCS) avec 22 pays et territoires membres. Reposant sur les plans de développement ou SNDD existants de chaque membre, ces stratégies utilisent les priorités fixées dans ces documents pour définir les interventions stratégiques de la CPS sur une période quinquennale. Ces stratégies constituent un document de mise en œuvre pour la CPS et un outil de suivi permettant à nos membres d'évaluer les services fournis par la CPS au niveau national. Nous remercions le PROE de s'être joint à notre équipe JCS aux Palaos cette année.

Depuis la 19^e Conférence du PROE, tenue l'année dernière à Pohnpei (États fédérés de Micronésie), la réforme du cadre institutionnel régional (RIF) a bien avancé conformément au mandat défini par nos dirigeants aux Tonga (2007) et à Nioué (2008).

La 6^e Conférence de la CPS, qui s'est tenue le mois dernier à Nuku'alofa (Tonga), a entériné les décisions finales sur le RIF, prises suite à de vastes consultations et débats, à une réunion conjointe historique des conseils d'administration de la SOPAC, du PROE et de la CPS et aux sessions extraordinaires de ces conseils au milieu de l'année 2009. Les représentants ont noté que ces décisions ont également été approuvées par les dirigeants du Forum et que les plans de mise en œuvre de divers aspects du RIF ont été élaborés par la CPS en partenariat avec le PIFS, la SOPAC, le SPBEA et le PROE. Conformément à ces décisions, la majorité des activités de base de la SOPAC deviendra, à compter de janvier 2010, la division Sciences et technologie de la SOPAC au sein de la CPS tandis que le SPBEA sera intégré à la CPS en 2010, en tant que programme autonome dans un premier temps. La CPS assumera le rôle d'agence régionale de coordination dans le secteur énergétique. Les programmes de la SOPAC sur l'énergie et les TIC seront intégrés à la nouvelle division Développement économique de la CPS, de même que les fonctions du PIFS liées aux transports, aux infrastructures et aux TIC.

La décision de la Conférence doit maintenant prendre en compte les récentes décisions du conseil de la SOPAC prises lors de la réunion de Vila. Selon notre interprétation, le transfert des TIC, de l'énergie et des fonctions devant aller au PROE interviendra toujours début 2010 alors que le programme de travail de base de la SOPAC est lié au processus juridique devant être suivi pour la dissolution ou la suspension de l'accord portant création de la SOPAC.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude au directeur adjoint, Kosi Latu, et aux agents du PROE qui ont participé à la réforme du RIF. Mon directeur général entend travailler étroitement avec votre équipe pour régler les derniers détails nécessaires pour mener à bien cette réforme.

Pour terminer, permettez-moi de vous faire part de sa volonté de travailler avec vous, M. Sheppard. Il est impatient de collaborer étroitement avec vous au cours des années à venir alors que nous nous efforçons tous d'ajouter de la valeur aux aspirations de nos membres mutuels en matière de développement. Il est résolu à collaborer avec nos nombreux partenaires et est favorable à une relation de travail productive et étroite avec le PROE.

Faafetai Tele Lava !

Déclaration du représentant du Secrétariat de la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC)

Madame la Présidente, membres et collègues,

Madame la Présidente – Salutations de Suva. Je suis un peu en retard mais, pour ma première et unique intervention, j'aimerais vous féliciter de votre nomination à la présidence du PROE pour 2009-2010. Félicitations également à David Sheppard pour sa nomination en tant que directeur du PROE. Je vous souhaite de nombreuses années intéressantes et passionnantes.

L'année 2009 a été intéressante, comme nous l'a rappelé le directeur adjoint, Kosi Latu, et a été marquée par de nombreuses réunions internes et externes concernant le cadre institutionnel régional. Ce processus a été fructueux malgré ses inévitables écueils car il a permis pour la première fois d'engager un dialogue entre hauts fonctionnaires (en dehors des directeurs) sur nos programmes de travail et entraînera sans aucun doute une meilleure compréhension de ce que nous faisons, de nos objectifs et, peut-être même, de nos motivations. Il aura quoi qu'il en soit permis un rapprochement entre les agents de nos trois organisations.

Cette année a également été difficile car nous avons passé moins de temps à servir nos membres et plus à formuler des solutions. Mais elle a été couronnée d'importants succès, dont la décision par les ministres de l'Énergie de consolider leurs programmes énergétiques et la tenue en séquence des réunions des responsables des services des

catastrophes naturelles et des directeurs des services météorologiques. J'ai noté que nous coopérons sur plusieurs fronts et que nous pourrions développer ces liens dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de la gestion des catastrophes et de l'adaptation au changement climatique.

Comme vous l'avez tous noté, la SOPAC traverse une période de changements au cours de laquelle ses fonctions seront transférées au PROE et à la CPS conformément à la volonté des dirigeants des pays insulaires océaniques. La récente réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Vila (Vanuatu) a décidé du processus et du calendrier approximatif à suivre. Certains aspects, tels que le transfert de certaines fonctions au PROE, sont relativement simples et nous entendons y procéder rapidement dans les mois à venir.

J'ai écouté avec intérêt les exposés présentés au cours de la semaine, en notant les similitudes et les différences entre nos deux organisations. Il me semble évident que nous devons peut-être saisir cette occasion – et je note ici que, comme la SOPAC, vous élaborerez au cours de la période 2010-2011 un nouveau plan stratégique ou plan d'action (même objectif) – pour examiner plus avant les synergies existantes et poursuivre le débat entre les trois organisations afin de déterminer comment mieux faire les choses, dans le but ultime d'améliorer les services rendus aux états membres.

Le suivi des progrès représente un grand défi pour les grandes organisations régionales océaniques : nous pouvons définir les moyens mis en œuvre, décrire et énumérer les résultats obtenus mais faisons-nous vraiment avancer les choses ? Obtenons-nous sur le terrain les résultats désirés ? Ou nous contentons-nous de dire que nous les obtenons ? Après avoir écouté les conseils d'administration de nombreuses organisations pendant plusieurs années, je suis conscient qu'il ne s'agit pas d'une tâche facile ni d'un aspect facilement quantifiable. Nous devons sérieusement nous pencher sur cette question. Peut-être que nos réunions ne devraient pas se contenter de donner la parole à nos secrétariats mais devraient plutôt demander aux membres de dresser le bilan de nos réalisations et résultats. Je pense qu'il s'agit là d'une partie du défi devant être relevé par nos

nouveaux plans stratégiques, de sorte à rapprocher les membres et les organisations car l'obtention de bons résultats nécessite des efforts proportionnels de la part des membres.

Je vous présente tous mes vœux de succès pour l'avenir.

Faafetai Lava

Déclaration du représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Mesdames et Messieurs, au nom de l'équipe multinationale des Nations Unies chargée de la région Pacifique, j'aimerais féliciter le PROE de l'excellente organisation de cette 20^e Conférence et des travaux accomplis avec les États membres et partenaires mentionnés au cours de la semaine. Je félicite David Sheppard de sa nomination au poste de directeur du PROE et lui présente mes vœux de succès à la tête de cette importante institution régionale, qui suscite de grandes attentes de la part de ses partenaires et sympathisants. Je vous remercie également de me donner la possibilité de prendre brièvement la parole au nom des organismes des Nations Unies présents au Samoa.

Cette conférence se tient à un moment critique dans la vie de notre planète et 17 jours avant la Conférence de Copenhague. Pour citer le **Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki Moon, le changement climatique constitue le défi de développement humain par excellence du XXI^e siècle**. Comme nous le savons, les premiers frappés et les plus touchés par le changement climatique sont les plus démunis. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des victimes du changement climatique se trouvent dans des pays en développement alors que les 50 pays les moins développés sont seulement responsables d'un pour cent des émissions mondiales.

Pour le système des Nations Unies, le changement climatique est un problème de développement. La variabilité et le changement climatiques menacent le respect des droits de l'homme et nos aspirations en matière de développement, décrites dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce

sont les dimensions humaines du changement climatique et ses conséquences sur les populations, notamment les plus vulnérables de la planète, qui nous incitent tous à rechercher des solutions viables. Cette riposte nécessite une alliance mondiale regroupant les pays, les agences multilatérales et bilatérales, la société civile, les milieux universitaires et les médias. L'ONU, par le biais de ses 192 États membres, organise des conférences, réalise des travaux normatifs, définit des normes, élabore des politiques et exécute des activités pratiques. L'ensemble du système des Nations Unies a engagé un effort concerté et concret pour aider la communauté internationale, notamment les plus vulnérables, à répondre au défi du changement climatique en travaillant sur plusieurs fronts : adaptation, atténuation, transfert de technologies, réduction des émissions de CO₂, renforcement des capacités et amélioration des connaissances sur le climat. Le renforcement des capacités est un important domaine de travail car il permet aux gouvernements d'avoir accès à des financements provenant de différentes sources et de différents programmes sur le changement climatique.

Madame la Présidente, l'ONU attache une grande importance aux partenariats et c'est pourquoi le système des Nations Unies a lourdement investi dans des activités menées avec les organisations du CORP, dont le PROE, pour appuyer les capacités et les efforts mis en œuvre par la région et les pays pour faire face au changement climatique et à d'autres problèmes environnementaux. Au cours des 15 dernières années, le système des Nations Unies a fourni environ 70 millions de dollars É.-U. au PROE pour ses programmes environnementaux, sur la sensibilisation au climat, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, le financement, l'atténuation et l'adaptation.

À l'approche de Copenhague, l'ONU collabore avec le PROE à la coordination de notre soutien aux pays insulaires océaniques lors de la COP15, et ce, dans le cadre de cinq initiatives :

- ✓ Financement de la participation d'un grand nombre de délégations de pays insulaires océaniques à Copenhague.

- ✓ Organisation et financement avec le PROE d'une séance d'information destinée à ces délégations et prévue le 14 décembre à Copenhague.
- ✓ Mise à disposition de personnel pour compléter l'équipe du PROE à Copenhague et fournir des services d'appui, couvrir les diverses séances de négociation et apporter un soutien quotidien.
- ✓ Préparation d'un dossier d'informations pertinentes de l'ONU sur le changement climatique, la COP et les négociations : stratégies/notes de position d'organismes de l'ONU sur le changement climatique, guides de négociation, supports de sensibilisation destinés aux pays insulaires océaniques, etc. Ce dossier viendra compléter les documents d'information du PROE sur Copenhague.
- ✓ Mise à jour du DVD sur le changement climatique intitulé « A Grim Reality » en vue de sa projection lors d'une manifestation parallèle organisée à Copenhague avec le PROE.

En conclusion, l'ONU entend intensifier sa collaboration avec le PROE et d'autres organisations du CORP dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, afin de préserver notre environnement pour les générations futures d'insulaires océaniques et de répondre aux aspirations de développement de la communauté du Pacifique. Dans le même temps, il est impératif de maintenir la dynamique des programmes environnementaux existants tels que ceux sur la conservation de la biodiversité tout en nous attaquant aux nouveaux problèmes liés au changement climatique. En d'autres termes, préservons les acquis du passé.

Je vous souhaite un bon voyage de retour dans vos pays et attends avec intérêt la poursuite de notre partenariat.

Soifua

Déclaration du représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Merci Madame la Présidente. Depuis la création du PROE en tant qu'organisation indépendante, d'extraordinaires progrès ont été accomplis dans notre région en matière de conservation de la

biodiversité. Le mérite revient à de nombreuses organisations et indiscutablement au PROE et à ses gouvernements membres. Ces succès en matière de conservation de la biodiversité comprennent, par exemple, la mise en place d'un programme efficace sur les espèces envahissantes reposant sur des réseaux de soutien dans la région et au-delà. Comme nous le savons tous, la région est aujourd'hui confrontée à un autre défi : les effets du changement climatique. Mais nos ressources, notamment humaines dans les pays, n'ont guère changé. Alors que nous nous attaquons au problème du changement climatique, n'oublions pas la conservation de la biodiversité car nous ne pouvons nous permettre de perdre les acquis obtenus au prix de nombreux sacrifices au cours des 20 dernières années.

Madame la Présidente, nous avons également la possibilité de poursuivre le financement de la conservation de la biodiversité dans le cadre de la reconstitution des ressources du FEM en juin prochain. Bien que le processus de participation ne soit pas encore pleinement connu, les pays peuvent déjà s'y préparer en classant leurs besoins par ordre de priorité et en formulant des concepts de programmes. De nombreux documents requis existent déjà (PANSB, stratégies régionales sur la conservation, les espèces envahissantes, etc.) et ont recensé des priorités pouvant être prises en compte.

J'aimerais pour terminer saluer la nomination du Directeur du PROE, David Sheppard, et vous confirmer ma volonté de collaborer avec le PROE dans les années à venir.

Faafetai tele lava.

Déclaration du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Je vous remercie Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les représentants de m'accorder ces quelques moments pour m'adresser à la conférence.

Pour ma première intervention à cette conférence, je voudrais, au nom de mon bureau, exprimer à mon tour nos sincères condoléances à toutes les personnes touchées par le récent tsunami qui a frappé la région.

J'aimerais ensuite vous féliciter, ainsi que David Sheppard et Kosi Latu, de vos nominations respectives en tant que présidente, directeur et directeur adjoint du PROE, et remercier le Secrétariat des excellents documents préparés pour cette conférence.

Le bureau du programme régional de l'UNESCO-COI à Perth remercie le directeur du PROE et ses collègues du dialogue positif et constructif entamé avec les parrains du PIGOOS pendant la 20^e Conférence du PROE concernant les questions stratégiques et opérationnelles liées au transfert du PIGOOS et du poste de coordinateur de ce système au sein du PROE.

Le bureau UNESCO-COI à Perth est heureux d'avoir joué un rôle clé dans la mise en place du PIGOOS à la SOPAC et se réjouit à la perspective de travailler avec le PROE en tant que nouvel organisme hôte du PIGOOS, et de poursuivre son soutien au PIGOOS en tant que coparrain et source de coordination et d'intégration avec les programmes et objectifs mondiaux de la COI, et notamment de fournir des liens avec les agences régionales du GOOS ayant des domaines d'intérêt géographiques et climatiques proches, tels que ceux concernant le Sud-Est asiatique, l'Australie et l'océan Indien et les programmes d'observation du littoral.

Plus personnellement, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous dire à quel point j'ai apprécié de pouvoir assister à cette conférence, entre le chaleureux accueil réservé par Apia, le Samoa et les agents du PROE, dont David, ses collègues et le personnel du Secrétariat, et le plaisir d'avoir rencontré les nombreux délégués et observateurs ici présents.

Je vous remercie.
